

commission du codex alimentarius



ORGANISATION DES NATIONS
UNIES POUR L'ALIMENTATION
ET L'AGRICULTURE

ORGANISATION
MONDIALE
DE LA SANTÉ



BUREAU CONJOINT: Viale delle Terme di Caracalla 00100 ROME Tél: +39 06 57051 www.codexalimentarius.net Email: codex@fao.org Facsimile: 39 06 5705 4593

PROGRAMME MIXTE FAO/OMS SUR LES NORMES ALIMENTAIRES

COMMISSION DU CODEX ALIMENTARIUS

Vingt-quatrième session, 2-7 juillet 2001
Centre international de conférence, Genève (Suisse)

COMMISSION DU CODEX ALIMENTARIUS*Vingt-quatrième session, Genève, 2 - 7 juillet 2001***Résumé et conclusions****La Commission:**

- **a remercié** la FAO et l'OMS des importants transferts de ressources opérés au sein de leurs budgets respectifs en faveur de la sécurité sanitaire des aliments et de la protection des consommateurs et en particulier de l'appui fourni aux organes d'experts scientifiques qui donnent des avis au Codex et du renforcement du Codex et des activités liées au contrôle des aliments dans les pays en développement (par. 18);
- **a fait sien** le point de vue du Comité exécutif concernant le statut du Comité du Codex sur les fruits et légumes frais en tant qu'organe international chargé de l'élaboration de normes de qualité commerciale pour ces produits et a insisté sur la nécessité de mettre à profit et de renforcer l'expérience et les compétences des organes spécialisés travaillant dans ce domaine (par. 23);
- **est convenue** que des directives concernant la participation d'autres organisations internationales intergouvernementales à l'élaboration de normes et de textes apparentés du Codex devraient être élaborées sous la direction du Comité du Codex sur les principes généraux (par. 31);
- **a remercié** la FAO et l'OMS de leurs différentes activités à l'appui de la sécurité sanitaire et de la qualité des aliments et s'est félicitée de leur orientation vers des approches préventives (par. 40);
- **a approuvé** les recommandations qui lui avaient été adressées par la Conférence de la FAO sur le commerce international des denrées alimentaires au-delà de l'an 2000: décisions fondées sur des données scientifiques, harmonisation, équivalence et reconnaissance mutuelle (par. 42);
- **a adopté** le Cadre stratégique, y compris la Vision stratégique - objectifs (par. 68) et est convenue que le projet de Plan à moyen terme devrait être révisé par le Secrétariat en fonction du Cadre stratégique, de ses débats en cours et des observations écrites reçues et devrait intégrer les éléments du Plan d'action du Président approuvés par la Commission. À cet égard, la Commission:
- **est convenue** que ses travaux devraient prendre dûment en considération les initiatives et réglementations internationales (par. 51);
- **a décidé** de reporter toute décision concernant la tenue de sessions annuelles de la Commission à compter de 2004 et la question connexe de l'avenir du Comité exécutif à sa vingt-cinquième session en 2003 (par. 55);
- **a demandé** à la FAO et à l'OMS de convoquer une consultation chargée d'examiner le statut et les procédures des organes d'experts et d'élaborer des recommandations sur d'autres moyens d'améliorer la qualité, la quantité et la ponctualité des avis scientifiques fournis à la Commission à soumettre aux Directeurs généraux respectifs de ces deux Organisations pour examen (par. 61);
- **est convenue en principe** que la FAO et l'OMS devraient établir des règles et procédures précises en vue de la création d'un fonds fiduciaire garantissant sa totale transparence et l'absence de toute discrimination et indiquant les sources de financement envisagées pour examen en première instance par le Comité exécutif en 2002 et par la Commission à sa vingt-cinquième session en 2003 (par. 65);
- **est convenue** que l'activité envisagée dans le Plan à moyen terme devrait être accompagnée d'une estimation des coûts afin de déterminer si les objectifs peuvent être atteints compte tenu des ressources disponibles (par. 68 et 69);
- **a confirmé** son mandat initial au Comité du Codex sur les principes généraux, à savoir mettre au point en priorité les principes de l'analyse des risques au sein du Codex et a recommandé que les Comités du Codex compétents continuent à développer et à documenter l'application de l'analyse des risques dans leurs travaux (par. 75 et 85);

- **a adopté** la position ci-après en ce qui concerne l'application du principe de précaution: "Lorsqu'on a la preuve qu'un risque existe pour la santé humaine, mais que les données scientifiques sont insuffisantes ou incomplètes, la Commission ne devrait pas élaborer de normes, mais devrait envisager d'élaborer un texte apparenté, par exemple un code d'usages, à condition que ce texte s'appuie sur les preuves scientifiques disponibles" (par. 83);
- le quorum n'ayant pas été réuni, **a décidé** de reporter le débat sur les propositions d'amendements au Manuel de procédure de la Commission du Codex Alimentarius concernant, notamment l'admission des organisations d'intégration économique régionale à sa prochaine session et de demander au Comité sur les principes généraux d'examiner attentivement ces amendements relatifs à la participation des organisations d'intégration économique régionale, afin d'identifier les questions pertinentes et de faciliter les débats à sa prochaine session (par. 86 à 88);
- **a adopté** les critères pour l'examen des "autres facteurs légitimes" mentionnés dans la deuxième déclaration de principes sur le rôle de la science dans la prise de décision du Codex Alimentarius et la mesure dans laquelle d'autres facteurs sont pris en compte (par. 98);
- **a adopté** 41 normes, directives et textes apparentés du Codex, nouveaux ou révisés, y compris une limite maximale pour l'aflatoxine M₁ dans le lait, un amendement à la Norme générale pour l'étiquetage des denrées alimentaires préemballées: étiquetage des aliments obtenus grâce à certaines techniques de modification/génie génétique: allergènes et a adopté à titre préliminaire les principes d'analyse des risques liés aux aliments dérivés des biotechnologies modernes et une directive concernant l'évaluation de la sécurité sanitaire des aliments issus de végétaux à ADN recombiné (par. 99 à 207);
- est convenue d'élaborer des directives régissant la conduite de l'évaluation de la sécurité sanitaire des micro-organismes à ADN recombiné présents dans les aliments (par. 208);
- est convenue de supprimer le Comité du Codex sur les bouillons et consommés et d'ajourner *sine die* le Comité du Codex sur les eaux minérales naturelles (par. 212 à 214);
- a décidé de renouveler le mandat du Comité du Codex sur l'hygiène de la viande et de changer son nom en Comité du Codex sur l'hygiène de la viande et de la volaille (par. 9 et 215); et
- a demandé aux Directeurs généraux de la FAO et de l'OMS de convoquer une session extraordinaire du Comité exécutif à une date rapprochée pour qu'il examine à sa place les questions en suspens, de façon à ne pas retarder les travaux des Comités (par. 216).

TABLE DES MATIÈRES

	Paragraphes
INTRODUCTION	1 - 2
ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR	3
ÉLECTION DU BUREAU E LA COMMISSION ET NOMINATION DES COORDONNATEURS REGIONAUX	4 - 5
RAPPORT DU PRESIDENT SUR LES 47E ET 48E SESSIONS DU COMITE EXECUTIF	6 - 9
RAPPORT SUR LA SITUATION FINANCIERE DU PROGRAMME MIXTE FAO/OMS SUR LES NORMES ALIMENTAIRES POUR 2000/01 ET 2002/2003	10 - 18
RAPPORT DU SECRETARIAT SUR LES RELATIONS ENTRE LA COMMISSION DU CODEX ALIMENTARIUS ET D' AUTRES ORGANISATIONS INTERNATIONALES INTERGOUVERNEMENTALES	19 - 31
Commission économique pour l'Europe (ONU) et Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) : Normes internationales pour les fruits et légumes frais	19 - 23
Programme des Nations Unies pour l'environnement : Convention sur la diversité biologique (CDB)	24 - 25
Institut international du froid (IIF)	26
Office international des épizooties (OIE)	27 - 28
Office international de la vigne et du vin (OIV)	29 - 30
Directives pour la coopération avec d'autres organisations internationales intergouvernementales	31
RAPPORT DU SECRETARIAT SUR LES RELATIONS ENTRE LA COMMISSION DU CODEX ALIMENTARIUS ET DES ORGANISATIONS INTERNATIONALES NON-GOUVERNEMENTALES	32 - 34
EXAMEN DES QUESTIONS DECOULANT DES CONFERENCES ET ORGANES DIRECTEURS DE LA FAO ET DE L'OMS	35 - 44
Questions découlant de la FAO	35 - 38
Questions découlant de l'OMS	39 - 41
Conférence de la FAO sur le commerce international des denrées alimentaires au-delà de l'an 2000: Décisions fondées sur des données scientifiques, harmonisation, équivalence et reconnaissance mutuelle	42 - 45
EXAMEN DU PROJET DE CADRE STRATEGIQUE, DE L' AVANT-PROJET DE PLAN A MOYEN TERME POUR 2003-2007 ET DU PLAN D' ACTION DU PRESIDENT	46 - 69
Projet de Cadre stratégique révisé/Vision stratégique – Objectifs	47 - 53
Plan d'action du Président	54 - 67
<i>Faciliter et accélérer les processus et la recherche d'un consensus au sein du Codex</i>	55 - 57
<i>Renforcement du soutien scientifique et de la prise de décision fondée sur des données scientifiques</i>	58 - 61
<i>Participation accrue des pays en développement</i>	63 - 64
<i>Fonds fiduciaire FAO/OMS</i>	65 - 66
<i>Soutien accru de l'OMS et de la FAO</i>	67
État d'avancement du Projet de Plan à moyen terme pour 2003-2007, du Projet de Cadre stratégique et du Plan d'action du Président	68 - 69
POLITIQUES DE LA COMMISSION DU CODEX ALIMENTARIUS EN MATIERE D' ANALYSE DES RISQUES	71 - 85
EXAMEN DES AMENDEMENTS QU'IL EST PROPOSE D' APPORTER AU MANUEL DE PROCEDURE DE LA COMMISSION DU CODEX ALIMENTARIUS	86 - 98

Amendements qu'il est proposé d'apporter au Règlement intérieur – Participation des organisations d'intégration économique régionale (Article VI.4 Dispositions relatives au vote)	86
Participation des organisations d'intégration économique régionale	87 – 88
Autres sections	
<i>Principes pour l'élaboration de méthodes d'analyse du Codex</i>	89 - 90
<i>Relations entre les Comités s'occupant de produits et les Comités s'occupant de questions générales</i>	91
<i>Mandat du Comité du Codex sur l'hygiène alimentaire</i>	92
<i>Déclaration de principes concernant le rôle de la science dans la prise de décision du Codex et la mesure dans laquelle d'autres facteurs sont pris en considération : Critères</i>	93 - 98
EXAMEN DES PROJETS DE NORMES ET DE TEXTES APPARENTES	99 - 207
Considérations générales	99
Projets de normes et textes apparentés l'étape 8 ou à l'étape 5 de la procédure accélérée, ou aux étapes 5/8 de la procédure normale	100 - 205
<i>Hygiène alimentaire</i>	100 - 101
<i>Sucres et miel</i>	102 - 105
<i>Lait et produits laitiers</i>	106 - 110
<i>Additifs alimentaires et contaminants</i>	111 - 140
<i>Résidus de médicaments vétérinaires dans les aliments</i>	141 - 142
<i>Systèmes d'inspection et de certification des importations et des exportations alimentaires</i>	143
<i>Résidus de pesticides</i>	144 - 148
<i>Étiquetage</i>	150 - 158
<i>Poissons et produits de la pêche</i>	159 - 164
<i>Nutrition et aliments diététiques ou de régime</i>	165
<i>Fruits et légumes transformés</i>	166 - 169
<i>Fruits et légumes frais</i>	170 - 172
<i>Eaux minérales naturelles et produits apparentés</i>	173 - 176
<i>Chocolat et produits cacaoés</i>	177 - 183
<i>Systèmes d'inspection et de certification des importations et des exportations alimentaires</i>	184 - 187
<i>Aliments vendus sur la voie publique</i>	189
<i>Potages et bouillons</i>	190
<i>Protéines végétales</i>	191 - 195
<i>Méthodes d'analyse et d'échantillonnage</i>	196 - 201
Textes proposés pour abrogation	206 - 207
QUESTIONS DECOULANT DES RAPPORTS DES COMITES ET GROUPES SPECIAUX DU CODEX	208 - 211
Groupe intergouvernemental spécial du Codex sur les aliments dérivés des biotechnologies	208 - 209
Groupe intergouvernemental spécial du Codex sur l'alimentation animale	210 - 211
DESIGNATION DES GOUVERNEMENTS HOTES DES COMITES ET DES GROUPES INTERGOUVERNEMENTAUX SPECIAUX DU CODEX	212 - 215
AUTRES QUESTIONS ET TRAVAUX FUTURS	216
Travaux futurs	216
AVE ATQUE VALE	217

ANNEXES

	Page
ANNEXE I	LISTE DES PARTICIPANTS 31
ANNEXE II	CADRE STRATEGIQUE 81
ANNEXE III	AMENDEMENTS AU MANUEL DE PROCEDURE..... 87
ANNEXE IV	LISTE DES NORMES ET TEXTES APPARENTES, ADOPTES PAR LA COMMISSION DU CODEX ALIMENTARIUS A SA VINGT-QUATRIEME SESSION 89
ANNEXE V	NOUVEAUX TRAVAUX APPROUVES..... 94
ANNEXE VI	CONFIRMATION DE LA PRESIDENCE DES COMITES ET GROUPES SPECIAUX DU CODEX 95
ANNEXE VII	ORDRE DU JOUR PROVISoire 96
ANNEXE VIII	LISTE DES DOCUMENTS 97
ANNEXE IX	MEMBRES DE LA COMMISSION DU CODEX ALIMENTARIUS 103

INTRODUCTION

1. La Commission du Codex Alimentarius a tenu sa vingt-quatrième session au Centre international de conférence à Genève du 2 au 7 juillet 2001. Les travaux ont été dirigés par M. Thomas J. Billy (États-Unis d'Amérique), Président de la Commission. Ont assisté à la session 366 représentants, suppléants et conseillers de 86 États Membres et d'un État non membre, et 112 représentants de 56 organisations gouvernementales et non gouvernementales internationales, y compris d'institutions du Système des Nations Unies. La liste des participants figure à l'Annexe I du présent rapport.

2. La session a été ouverte par Dr. Gro Harlem Brundtland, Directrice générale de l'OMS et par M. Hartwig de Haen, Sous-Directeur général, Département économique et social de la FAO, respectivement.

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR (Point 1 de l'ordre du jour)¹

3. La Commission a adopté l'ordre du jour provisoire comme ordre du jour de sa session sans amendement.

ÉLECTION DU BUREAU DE LA COMMISSION ET NOMINATION DES COORDONNATEURS RÉGIONAUX (Point 2 de l'ordre du jour)

4. La Commission a réélu M. Thomas Billy (États-Unis d'Amérique) aux fonctions de Président pour un mandat allant de la présente session à la fin de la vingt-cinquième session. La Commission a aussi réélu M. David B. Nhari (Zimbabwe), M. Stuart Slorach (Suède), et M. Gonzalo Ríos (Chile) aux fonctions de Vice-Présidents de la Commission pour la même période.

5. Conformément à l'Article II.4 (a) et (b) du Règlement intérieur de la Commission, les membres ci-après de la Commission ont été nommés coordonnateurs régionaux:

Afrique: Ouganda

Asie: Malaisie

Amérique latine et Caraïbes: République dominicaine

Europe: République slovaque

Proche-Orient: Égypte

Amérique du Nord et Pacifique Sud-Ouest: Canada

RAPPORT DU PRÉSIDENT SUR LES QUARANTE-SEPTIÈME ET QUARANTE-HUITIÈME SESSIONS DU COMITÉ EXÉCUTIF (Point 3 de l'ordre du jour)

6. La Commission était saisie des rapports des quarante-septième et quarante-huitième sessions du Comité exécutif, conformément à l'Article III.5 de son Règlement intérieur. La Commission a noté que nombre de questions avaient été résolues lors de ces deux sessions ou inscrites à l'ordre du jour de la présente session pour examen.

7. A sa quarante-septième session, le Comité exécutif s'était félicité de la décision prise par l'Assemblée mondiale de la santé concernant la participation et le soutien accrus de l'OMS aux travaux de la Commission du Codex Alimentarius et de ses comités. La Commission a été informée que nombre des recommandations de la *Conférence FAO sur le commerce international des denrées alimentaires au-delà de l'an 2000: Décisions, harmonisation, équivalence et reconnaissance mutuelle fondées sur des données scientifiques* avaient été intégrées dans le projet de Plan à moyen terme dont l'élaboration avait été confiée à un petit groupe, composé du président et des vice-présidents, réuni à la demande du Comité exécutif.

8. La Commission a noté qu'à sa quarante-huitième session, le Comité exécutif avait longuement examiné la Situation financière du Programme mixte FAO/OMS sur les normes alimentaires en 2000/01 et 2002/03. Elle a aussi noté que le Comité exécutif avait modifié le Projet de cadre stratégique en fonction des observations formulées et décidé de soumettre le Projet de cadre stratégique révisé² à la Commission pour adoption.

¹ ALINORM 01/1

² ALINORM 01/4, Annexe II

9. La Commission a entériné la reconstitution du Comité du Codex sur l'hygiène de la viande et est convenue que le mandat du Comité devait être élargi pour inclure la volaille. Elle a décidé de modifier en conséquence le mandat du Comité qui s'appellerait désormais "Comité du Codex sur l'hygiène de la viande et de la chair de volaille".

RAPPORT SUR LA SITUATION FINANCIÈRE DU PROGRAMME MIXTE FAO/OMS SUR LES NORMES ALIMENTAIRES POUR 2000/2001 ET 2002/2003³ (Point 4 de l'ordre du jour)

10. Conformément à l'Article XI.1 du Règlement intérieur de la Commission, le Secrétariat a soumis, au nom des Directeurs généraux, le rapport susmentionné. La Commission a aussi pris acte des débats du Comité exécutif sur cette question (ALINORM 01/4, par. 5-11).

11. Le Secrétariat a noté que le budget commun présentait, pour l'exercice 1998/99, une sous-utilisation des crédits de 75 000 dollars E.-U. (2%), qui a été reportée dans l'exercice en cours. Le budget de la "FAO seulement" présentait, pour le même exercice, un excédant de 56 000 dollars E.-U. qui avait été reversé à la FAO. Le Secrétariat a aussi noté la profonde restructuration du budget proposé pour 2002/03. Le budget "FAO seulement" avait été supprimé et la contribution supplémentaire de la FAO seulement couvrant les dépenses supplémentaires de documentation serait affectée directement au budget commun. En conséquence, le niveau du budget de la FAO seulement avait diminué et le financement des consultations d'expert et de l'appui direct aux pays avait été transféré du budget du Codex au Programme ordinaire de la FAO, qui avait lui-même considérablement augmenté. De même, les ressources du budget ordinaire du Programme de sécurité sanitaire des aliments de l'OMS affectées aux consultations d'experts et aux activités régionales avaient considérablement augmenté en 2000/01, augmentation qui se poursuivrait en 2002/2003. Le niveau général du budget affecté aux opérations du Secrétariat pour 2002-2003 restait inchangé par rapport à l'exercice en cours.

12. La Commission a noté le soutien extrabudgétaire fourni au Secrétariat grâce au Programme d'experts associés de la FAO et la contribution des Gouvernements du Japon, de la France et de la République de Corée au financement de fonctionnaires du cadre organique supplémentaires, par le biais du Programme de sécurité sanitaire des aliments de l'OMS.

13. Plusieurs délégations de pays membres non anglophones ont appelé l'attention sur les problèmes de traduction (qualité et ponctualité) des documents du Codex et ont estimé qu'à cause de ces problèmes nombreux étaient les pays qui ne pouvaient pas respecter les délais prescrits ni participer efficacement aux réunions du Codex. Il a été recommandé que des crédits spécifiques soient prévus dans le budget pour garantir la fourniture de documents de travail fiables en temps utile, dans les langues de la Commission, et que le Secrétariat soit responsable de la qualité des traductions assurées par les traducteurs des gouvernements hôtes.

14. Les délégations arabophones présentes à la session se sont félicitées de l'utilisation de la langue arabe par la Commission pour la première fois, mais ont demandé que la documentation en arabe soit mise à la disposition des membres dans les mêmes conditions que la documentation dans les autres langues officielles, notamment en ce qui concerne les Comités du Codex. La délégation chinoise a souhaité qu'un plus grand nombre de documents de la Commission soient désormais disponibles en chinois.

15. Plusieurs délégations, tout en appuyant les budgets actuel et proposé du Codex, ont noté la vulnérabilité du processus étant donné la charge de travail accrue que doit assumer le Secrétariat avec des effectifs limités et ont déclaré qu'une augmentation du nombre des fonctionnaires du cadre organique affectés à titre permanent au Codex était nécessaire. Il a aussi été noté que le Comité exécutif avait déjà demandé à la FAO et à l'OMS d'envisager d'accroître le nombre de fonctionnaires du cadre organique permanents afin que le Secrétariat puisse s'acquitter de ses fonctions⁴. Le caractère mixte du Programme a également été relevé et plusieurs délégations ont estimé que les contributions des organisations de tutelle devraient être plus équilibrées.

16. La FAO et l'OMS ont reconnu qu'il fallait continuer à appuyer le Secrétariat du Codex et les activités du Codex en général. Les contraintes budgétaires des organisations de tutelle ont été mentionnées et la nécessité de repenser le fonctionnement général du système du Codex et les moyens d'appuyer davantage le Secrétariat a été soulignée.

³ ALINORM 01/5

⁴ ALINORM 01/3, par. 16.

17. La Commission a fait sienne l'opinion du Comité exécutif selon laquelle il est possible d'accroître l'efficacité et la productivité du Codex et a approuvé la demande faite au Secrétariat de préparer un budget détaillé pour ses programmes en cours, de déterminer les incidences que le Cadre stratégique, le Projet de Plan à moyen terme et le Plan d'action du Président auraient sur les ressources et de prendre en compte cette programmation détaillée lors de la planification des futurs budgets.

18. La Commission a remercié la FAO et l'OMS des importants transferts de ressources opérés au sein de leurs budgets respectifs en faveur de la sécurité sanitaire des aliments et de la protection des consommateurs, en particulier de l'appui aux organes d'experts scientifiques qui fournissent des avis au Codex et du renforcement du Codex et des activités liées au contrôle des aliments dans les pays en développement. Elle a aussi remercié le Secrétariat du Codex du professionnalisme et du dévouement dont il fait preuve dans l'accomplissement de ses fonctions.

RAPPORT DU SECRÉTARIAT SUR LES RELATIONS ENTRE LA COMMISSION DU CODEX ALIMENTARIUS ET D'AUTRES ORGANISATIONS INTERNATIONALES INTER-GOUVERNEMENTALES (Point 5a de l'ordre du jour)⁵

Commission économique pour l'Europe (ONU) et Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE): Normes internationales pour les fruits et légumes frais

19. A sa quarante-septième session, le Comité exécutif a noté la proposition à l'étude au sein du Régime de l'OCDE visant à créer "un seul organe responsable de la fixation de normes internationales" concernant la qualité commerciale des fruits et légumes frais et a demandé à être tenu informé de tout élément nouveau dans ce domaine. Une réunion informelle des secrétariats du Codex, de l'OCDE et de la CEE(ONU) s'est tenue à Paris le 20 avril 2001⁶ et des suggestions visant à réduire le plus possible les chevauchements d'activités entre ces trois organisations ont été formulées. Les conclusions de cette réunion figurent dans le document de travail dont est saisie la Commission.

20. Le représentant du Secrétariat de la CEE(ONU) a souligné la nécessité d'éviter les chevauchements d'activités entre la Section spécialisée de la CEE(ONU) sur la normalisation des fruits et des légumes frais et le Comité du Codex sur les fruits et légumes frais. Il a appuyé la proposition de distribuer les normes CEE(ONU) pour observations à l'étape 3 de la procédure du Codex dans les cas où le Comité décidait d'élaborer une norme Codex alors qu'il existait déjà une norme CEE(ONU).

21. La délégation belge, s'exprimant au nom de la Communauté européenne, a fait observer que le mandat du Comité sur les fruits et légumes frais prévoyait clairement des mesures permettant d'éviter les chevauchements d'activités entre les deux organes concernés, mais que les faits survenus récemment au sein du Comité sur les fruits et légumes frais montraient que le Comité n'avait pas fait un bon usage de ces mesures. La délégation a demandé d'ouvrir un débat plus large sur ces questions, afin de s'acheminer vers une solution satisfaisante et concertée sur la base de la recommandation formulée par le Comité exécutif à sa quarante-huitième session, tendant à ce que l'expérience et les compétences des organes spécialisés travaillant dans ce domaine soient mises à profit et à ce que les pays les plus concernés par les normes en question participent pleinement à leur élaboration⁷. Ce point de vue a été appuyé par plusieurs autres délégations qui ont aussi mentionné la participation de pays hors de la région Europe aux travaux de la CEE(ONU) et souligné la nécessité de rationaliser les travaux en utilisant l'expérience et les compétences de la CEE(ONU).

22. La délégation malaysienne, appuyée par de nombreuses délégations⁸, s'est dite préoccupée par les conclusions de la réunion informelle, notamment en ce qui concerne la distribution directe des normes CEE(ONU) à l'étape 3 de la procédure et l'amendement à la note de bas de page 17 figurant dans le mandat du Comité. Il a été noté que les normes CEE(ONU) pouvaient servir de référence pour les normes Codex lorsque des produits semblables étaient examinés et suggéré que les normes pour des produits frais élaborées par d'autres organisations reconnues pourraient aussi servir de point de départ. Le Comité sur les fruits et légumes frais demeurerait toutefois l'organe chef de file

⁵ ALINORM 01/8-Partie I, CAC-LIM 2 (observations de la Communauté européenne)

⁶ ALINORM 01/8-Partie I par. 6

⁷ ALINORM 01/4 par. 14

⁸ Argentine, Australie, Bolivie, Brésil, Canada, Chili, Chine, Cuba, République dominicaine, Egypte, Inde, Japon, Mexique, Paraguay, Pérou, Philippines, Tanzanie, Thaïlande, Ouganda, Uruguay et Etats-Unis d'Amérique.

pour l'élaboration de normes mondiales de qualité commerciale. Nombre de ces délégations ont aussi contesté l'introduction de périodes d'essai pour les recommandations du Comité sur les fruits et légumes frais ou d'autres comités du Codex, estimant que la procédure du Codex permettait un examen exhaustif des normes et contenait les dispositions appropriées pour leur révision, le cas échéant. Il a aussi été indiqué qu'une telle pratique pouvait être source de confusion dans les échanges internationaux.

23. La Commission a pris acte qu'aucun consensus n'avait pu être dégagé sur les conclusions de la réunion informelle et qu'en conséquence, il ne serait pas apporté de modification au mandat du Comité sur les fruits et légumes frais. Elle est aussi convenu qu'il n'était pas nécessaire d'inscrire cette question à l'ordre du jour de la prochaine session du Comité, puisqu'elle avait déjà été longuement examinée par la Commission, à différentes sessions (y compris la présente session) et au sein du Comité sur les fruits et légumes frais. La Commission a fait sien le point de vue du Comité exécutif concernant le statut du Comité sur les fruits et légumes frais en tant qu'organe international chargé de l'élaboration de normes de qualité commerciale pour ces produits. Elle a aussi insisté sur la nécessité de mettre à profit et de renforcer l'expérience et les compétences des organes spécialisés travaillant dans ce domaine et de veiller à ce que les pays les plus concernés par certaines normes participent pleinement à leur élaboration. Elle a également noté qu'en dernière analyse, l'élaboration et l'adoption des normes pour ces produits étaient du ressort de la Commission elle-même.

Programme des Nations Unies pour l'environnement: Convention sur la diversité biologique – Protocole de Cartagène sur la biosécurité

24. A sa quarante-septième session, le Comité exécutif avait demandé au Secrétariat de le tenir informé de l'évolution de la situation en ce qui concernait le Protocole de Cartagène sur la biosécurité, adopté à Montréal en janvier 2000.⁹ Un certain nombre de délégations ont fait observer qu'il convenait d'établir une distinction claire entre le mandat de la Convention sur la diversité biologique et celui de la Commission du Codex Alimentarius. Le Protocole de Cartagène sur la biosécurité concernait les risques que pouvaient présenter les organismes vivants modifiés issus des biotechnologies modernes pour l'environnement, alors que les activités de la Commission du Codex Alimentarius portent principalement sur la sécurité sanitaire des aliments. D'autres délégations ont signalé que le Protocole de Cartagène traitait de questions affectant à la fois la santé humaine et l'environnement.

25. Tout en se félicitant des liens établis entre le Secrétariat de la Convention sur la diversité biologique, la Commission n'a pas fait sienne la recommandation du Comité exécutif tendant à ce que la cohérence entre le Codex et les textes découlant du Protocole de Cartagène dans des domaines comme la traçabilité, l'étiquetage et l'identification des organismes vivants modifiés utilisés comme aliments soit assurée.¹⁰

Institut international du froid (IIF)

26. La Commission a pris acte de la décision prise par le Comité exécutif, à sa quarante-septième session, de confier la préparation d'un Avant-projet de révision du *Code d'usages pour le traitement et la manutention des denrées surgelées* à l'IIF¹¹ dans l'optique d'une collaboration avec d'autres organisations intergouvernementales reconnues dans le domaine de la normalisation visant à améliorer et accélérer l'élaboration ou la révision de textes du Codex, la délégation thaïlandaise et plusieurs autres ont mis en cause le manque d'exhaustivité de la révision du texte, étant donné que les membres de l'IIF étaient moins nombreux que ceux de la Commission du Codex Alimentarius et se sont interrogées sur les procédures utilisées pour réviser le Code.

Office international des épizooties (OIE)

27. A l'invitation du Président de la Commission, le Directeur général de l'OIE (M. Bernard Vallat) a pris la parole. Il a informé la Commission que 158 pays faisaient actuellement partie de l'OIE. Dans le cadre des efforts déployés pour améliorer la santé animale, la prévention des zoonoses et la protection des consommateurs en général, des domaines d'intérêts communs entre l'OIE et le Codex Alimentarius avaient été identifiés. M. Vallat a déclaré que pour parvenir aux objectifs de l'Accord de l'OMC sur les mesures sanitaires et phytosanitaires (SPS), il fallait

⁹ ALINORM 01/3, par. 29

¹⁰ ALINORM 01/4 par. 17

¹¹ ALINORM 01/3, Annexe III

renforcer la coordination et l'intégration entre le Codex et l'OIE afin d'obtenir les meilleurs avis scientifiques et techniques disponibles et d'éviter le chevauchement inutile des activités.

28. M.Vallat a recommandé d'établir une comparaison entre les normes existantes du Codex et de l'OIE couvrant les mêmes sujets, afin d'analyser et d'harmoniser les normes actuelles et futures, notamment sur le plan de la cohérence de la terminologie et des principes, d'améliorer la transparence et de renforcer l'échange d'informations dans des domaines d'intérêt commun. Il a aussi fait observer que les accords en vigueur avec la FAO et l'OMS étaient antérieurs à la création de la Commission du Codex Alimentarius et qu'il serait utile d'envisager de nouveaux arrangements qui tiendraient compte des besoins actuels de coopération et de collaboration.

Office International du Vin et de la Vigne (OIV)

29. Le représentant de l'OIV a informé la Commission qu'un nouvel accord international avait été signé qui reformerait et restructurerait l'Organisation. L'un des objectifs de l'accord était de coopérer avec d'autres organisations intergouvernementales dans leurs activités de normalisation.

30. Certaines délégations, se référant à l'accord de 1948 entre la FAO et l'OIV mentionné par le représentant, ont signalé qu'il leur avait été impossible d'obtenir une copie authentique de l'accord et se sont étonnées que les dispositions relatives aux additifs alimentaires utilisés dans le vin et les produits apparentés soient exclues du mandat de la Commission et de son Comité sur les additifs alimentaires et les contaminants. La Commission a demandé des éclaircissements sur cette question et a confirmé que l'établissement de limites à l'utilisation d'additifs dans les denrées alimentaires, y compris dans les boissons, relevait de son propre mandat.

Directives pour la coopération avec d'autres organisations internationales intergouvernementales

31. Il a aussi été fait référence à l'Article I du Manuel de procédure qui fournit un cadre général à la coopération avec d'autres organisations internationales de normalisation et à l'étape 1 de la Procédure unique pour l'élaboration des normes qui prévoit de charger des organismes autres que les organes subsidiaires de certains travaux¹². On a attiré l'attention sur la nécessité de directives claires sur l'opportunité et la manière d'assigner des tâches aux organisations autres que les organes subsidiaires de la Commission. La Commission est convenue que des *Directives concernant la participation d'autres organisations internationales intergouvernementales à l'élaboration de normes et de textes apparentés du Codex* devraient être élaborées. La Commission a décidé de confier cette tâche au Comité du Codex sur les principes généraux.

RAPPORT DU SECRÉTARIAT SUR LES RELATIONS ENTRE LA COMMISSION DU CODEX ALIMENTARIUS ET DES ORGANISATIONS INTERNATIONALES NON GOUVERNEMENTALES (Point 5b de l'ordre du jour)¹³

32. Après l'adoption des *Principes concernant la participation des organisations internationales non gouvernementales aux travaux de la Commission du Codex Alimentarius Commission* (1999) et conformément à ces *Principes*, le Secrétariat a présenté un rapport sur les relations avec les organisations internationales non gouvernementales. Le rapport comprend une liste des organisations dotées du statut d'observateur avec indication des membres qu'elles représentent, ainsi que l'état d'avancement des demandes soumises à ce jour.¹⁴

33. La Commission s'est félicitée de la préparation d'un tel rapport qui contribuait à la transparence et à l'ouverture du processus et est convenue qu'il devrait être présenté régulièrement à la Commission on. Il a été noté qu'une liste complète des observateurs était disponible sur le site web du Codex. La Commission a accueilli avec satisfaction la proposition de fournir des informations complémentaires sur les organisations dotées du statut d'observateur, le Secrétariat recueillant ces informations au moyen d'une lettre circulaire.¹⁵

¹² Manuel de procédure, 11e édition, page 21.

¹³ ALINORM 01/8 Partie II et Addendum I

¹⁴ Un certain nombre de questions relatives à la participation des organisations de consommateurs ont été posées à ce stade du débat et les observations de Consumers International présentées dans le document CAC/LIM-1 ont été évoquées. La Commission a reporté le débat sur ces questions au point 11 de l'ordre du jour. Voir, toutefois, le paragraphe 216.

¹⁵ CL 2001/09

34. La Commission, rappelant sa décision antérieure que les réunions de la Commission et de ses organes subsidiaires se tiendraient en public, a noté qu'il importait de faciliter cette participation dans la pratique.

EXAMEN DE QUESTIONS DÉCOULANT DES CONFÉRENCES ET ORGANES DIRECTEURS DE LA FAO ET DE L'OMS (Point 6 de l'ordre du jour)¹⁶

Questions découlant de la FAO

35. Le représentant de la FAO a rappelé qu'à sa trentième session (1999), la Conférence de la FAO avait décidé de renforcer le Programme mixte FAO/OMS sur les normes alimentaires et d'accroître l'assistance technique de la FAO aux Etats membres afin de faciliter leur participation active aux travaux de la Commission du Codex Alimentarius. Il a indiqué que la FAO était consciente des difficultés rencontrées par les pays en développement pour acquérir les capacités leur permettant de participer efficacement aux travaux du Codex et que pour répondre à ces besoins, la FAO avait créé un mécanisme mondial sur la sécurité sanitaire et la qualité des produits alimentaires et agricoles à l'intention des pays les moins avancés. Ce mécanisme a pour objectif de renforcer les systèmes de réglementation alimentaire des pays en développement, leur compétitivité dans le commerce international des produits alimentaires et leur préparation à la participation au Codex. Il devrait leur permettre de créer le cadre et l'infrastructure nécessaires pour améliorer la sécurité sanitaire et la qualité de leurs produits alimentaires. L'intention de la FAO était que le Mécanisme fasse appel à d'autres partenaires intéressés parmi les institutions du Système des Nations Unies, ainsi qu'à l'OMC et à la Banque mondiale. Une réunion des parties intéressées était prévue pour novembre 2001.

36. La Commission a pris acte avec intérêt de la décision de la FAO de tenir une conférence paneuropéenne sur la sécurité sanitaire et la qualité des aliments en février 2002 à Budapest en coopération avec l'OMS. La conférence avait été proposée par la Conférence régionale de la FAO pour l'Europe tenue à Porto du 24 au 28 juillet 2000.

37. La Commission a également pris acte avec intérêt de la décision de la FAO et de l'OMS de convoquer un forum mondial des responsables de la sécurité sanitaire des aliments à Marrakech (Maroc), en octobre 2001, pour répondre à la demande du G-8 d'organiser ce type de réunion.

38. Les délégations australienne et canadienne ont mentionné la délibération du Conseil de la FAO notant qu'il serait souhaitable que l'OMS prenne à sa charge sa part relative des dépenses du Codex, soit 25 pour cent pour l'OMS et 75 pour cent pour la FAO, et ont demandé des éclaircissements sur les mesures prises par l'OMS à cet égard. D'autres délégations ont demandé à l'OMS d'accroître la participation financière, compte tenu de sa participation croissante.

Questions découlant de l'OMS

39. Le représentant de l'OMS a annoncé que l'Assemblée mondiale de la santé avait adopté en mai 2001 une Résolution sur la sécurité sanitaire. Cette résolution faisait de la sécurité sanitaire des aliments l'un des objectifs prioritaires de santé publique. Il a été noté que la Stratégie mondiale de l'OMS en matière de sécurité sanitaire des aliments, formulée conformément à la Résolution, préconisait une approche dite du "bond en avant", encourageant les pays en développement à appliquer tout au long de la chaîne alimentaire des méthodes préventives, fondées sur les risques et intégrées. L'approche holistique adoptée dans la Stratégie mondiale de l'OMS en matière de sécurité sanitaire des aliments a été accueillie avec satisfaction et l'OMS a été encouragée à poursuivre ses activités à l'appui des pays en développement en matière de sécurité sanitaire des aliments. Il a été noté que l'OMS contribuait de manière importante aux activités du Codex en fournissant compétences et ressources extrabudgétaires aux fins de l'évaluation des risques microbiologiques et des biotechnologies.

40. La Commission a remercié la FAO et l'OMS de leurs différentes activités à l'appui de la sécurité sanitaire et de la qualité des aliments et s'est félicitée de leur orientation vers des approches préventives.

41. Le représentant de l'OMS, répondant à une question posée par la Côte d'Ivoire sur la part relative des contributions, a indiqué que les contributions de l'OMS avaient été augmentées afin de renforcer ses arrangements au niveau régional en matière de sécurité sanitaire des aliments et ses engagements vis-à-vis des consultations mixtes FAO/OMS d'experts dans les domaines de l'évaluation des risques microbiologiques et des aliments dérivés des

¹⁶ ALINORM 01/7.

biotechnologies. Il a noté la nécessité d'obtenir de la part des pays en développement et des pays industrialisés des données plus nombreuses sur les maladies transmises par les aliments. Il a été noté qu'un fonds fiduciaire était en cours de création afin d'appuyer la participation des pays en développement aux travaux du Codex.

Conférence de la FAO sur le commerce international des denrées alimentaires au-delà de l'an 2000: Décisions fondées sur des données scientifiques, harmonisation, équivalence et reconnaissance mutuelle

42. Il a été noté que la Conférence de Melbourne avait adressé certaines recommandations à la Commission du Codex Alimentarius, à la FAO et à l'OMS ou encore aux Etats Membres.¹⁷ La Commission a fait siennes les recommandations suivantes de la Conférence de Melbourne et a demandé au Comité exécutif de suivre leur application et leur intégration dans le Plan à moyen terme, le cas échéant:

- Recommandation 12: permettre l'échange d'informations sur la présence de denrées alimentaires potentiellement dangereuses dans le commerce international;
- Recommandation 13: il est urgent que le Codex fixe des orientations en matière d'appréciation de l'équivalence ;
- Recommandation 14: tenir compte des besoins particuliers des pays en développement ;
- Recommandation 16: élaborer des normes relatives à la composition, aux qualités organoleptiques et à la sécurité sanitaire des aliments;
- Recommandation 17: les normes ne doivent pas être trop prescriptives ou plus rigoureuses que nécessaire;
- Recommandation 18: promouvoir et élargir l'application des Principes généraux d'hygiène alimentaire et du système HACCP tout au long de la chaîne alimentaire;
- Recommandation 21: utiliser efficacement les observations écrites.

43. Plusieurs délégations ont émis des réserves sur le paragraphe 19 du document ainsi libellé "le Comité exécutif a reconnu la nécessité de mettre au point des directives concernant la détermination de l'équivalence des systèmes de contrôle des denrées alimentaires couvrant non seulement la sécurité alimentaire des aliments, mais aussi la qualité et leur conformité aux normes". Elles ont estimé qu'il devrait s'agir uniquement des "facteurs essentiels de qualité" et non de la "qualité", le Codex devant éviter d'appliquer des approches trop prescriptives.

44. La Commission a noté qu'il importait "d'utiliser le plus largement possible l'information provenant des pays en développement dans l'évaluation des risques aux fins de l'établissement de normes internationales" comme énoncé dans la Résolution de l'Assemblée mondiale de la santé et dans les recommandations de la Conférence de Melbourne.

45. La délégation mexicaine a exprimé des réserves concernant la Recommandation 20 de la Conférence (tenue des sessions des Comités du Codex dans les pays en développement), estimant que lorsque ces sessions se tenaient dans différentes régions du monde, elles donnaient l'occasion à ces régions d'y participer plus activement et affectaient la participation des pays en développement d'autres régions. La délégation mexicaine, se référant à la Recommandation 21, a souligné l'importance des observations écrites et a déclaré que ces observations écrites n'étaient pas toujours suffisamment prises en considération par les Comités du Codex.

EXAMEN DU PROJET DE CADRE STRATÉGIQUE, DE L'AVANT-PROJET DE PLAN À MOYEN TERME POUR 2003-2007 ET DU PLAN D'ACTION DU PRÉSIDENT (Point 7 de l'ordre du jour)¹⁸

46. Entre ses quarante-septième et quarante-huitième sessions, le Comité exécutif avait élaboré un modèle structuré comprenant une vision stratégique – objectifs, un cadre stratégique définissant des objectifs et un plan à moyen terme détaillé décrivant des activités spécifiques. Le Comité exécutif avait été d'avis que le Projet de Vision stratégique – objectifs et le Projet de Cadre stratégique pouvait être transmis à la Commission pour adoption¹⁹. Le Plan à moyen terme détaillé pourrait ensuite être réexaminé et enrichi des contributions apportées par les Comités

¹⁷ Recommandations 1,2,3,5,7,9,10,13,15,19,20 de la Conférence de Melbourne.

¹⁸ ALINORM 01/6, ALINORM 01/6-Add. 1 et 3, Commission/LIM 1 et ALINORM 01/4

¹⁹ ALINORM 01/4 par. 20-34.

régionaux de coordination, d'autres comités du Codex, les gouvernements membres et les organisations internationales en temps voulu pour qu'il puisse être adopté par la Commission à sa session de 2003, comme prévu.

Projet de Cadre stratégique révisé /Vision stratégique - objectifs

47. La Commission a noté que le Projet de cadre stratégique révisé /Vision stratégique - objectifs avait été conçu pour définir une stratégie et une approche globales dans lesquelles s'inscrivait le Plan à moyen terme de la Commission. Elle a établi un groupe de rédaction sous la présidence des Philippines chargé d'insérer les suggestions formulées par les membres dans le texte du Comité exécutif, l'objectif 3 excepté.

48. En ce qui concerne la Vision stratégique, la délégation malaisienne, appuyée par l'Inde et par plusieurs autres délégations, a proposé de remplacer l'expression "offrant les niveaux de protection du consommateur, et notamment la sécurité sanitaire et la qualité des aliments, les plus élevés qui puissent être atteints" par "offrant un niveau de protection approprié incluant la sécurité sanitaire et les facteurs essentiels de qualité".

49. En ce qui concerne l'Objectif 3 – *Promouvoir des liens de coopération étroite entre le Codex et les autres organismes multilatéraux qui élaborent des instruments juridiques et des conventions*, plusieurs délégations ont été d'avis que, compte tenu des références spécifiques aux travaux de la Commission figurant dans l'Accord de l'OMC sur les mesures sanitaires et phytosanitaires (Accord SPS), la Commission devrait être encouragée à prendre dûment en considération les initiatives et réglementations internationales, mais ne devrait pas pour autant être contrainte à s'assurer que ses conclusions sont conformes aux conventions et aux accords internationaux applicables dans ce domaine. Il a été noté que le nombre élevé des membres de la Commission assurait l'examen le plus large possible des questions de qualité et de sécurité sanitaire des aliments aux fins d'établissement des normes alimentaires et, à cet égard, il a été proposé de supprimer les références spécifiques à d'autres organes internationaux au titre de l'objectif examiné.

50. D'autres délégations ont estimé que la compatibilité avec d'autres conventions et accords internationaux pertinents était importante et ont rappelé l'Article 1 des Statuts qui stipulait, entre autres, que la Commission était chargée de "*promouvoir la coordination de tous les travaux en matière de normes alimentaires entrepris par des organisations internationales gouvernementales et non gouvernementales*". Ces délégations ont noté que la compatibilité avec d'autres conventions et accords internationaux pertinents était nécessaire pour maintenir la crédibilité du système international en général.

51. La Commission est convenue que ses travaux devaient prendre dûment en considération les initiatives et réglementations internationales. Toutefois, pour les raisons susmentionnées, elle a supprimé la partie de l'Objectif 3 stipulant qu'elle devait "*s'assurer que ses conclusions étaient compatibles avec les conventions et les accords internationaux applicables dans ce domaine*". La Commission a aussi décidé, afin de ne pas limiter le nombre des organisations pertinentes avec lesquelles elle devrait coopérer, de supprimer la liste des organisations incluse dans l'Objectif 3. Le libellé de cet objectif a été modifié en conséquence.

52. La délégation uruguayenne, appuyée par d'autres délégations, a proposé d'indiquer expressément que dans l'Objectif 6 - *Promouvoir la plus vaste application possible des normes Codex* il appartenait aux gouvernements d'appliquer les normes Codex et par conséquent d'en promouvoir l'harmonisation.

53. Le Comité de rédaction a proposé quelques modifications mineures visant à mentionner les besoins particuliers des pays en développement, la communication sur les risques et la nécessité d'une participation accrue aux niveaux national et international. Il a également proposé des amendements visant à harmoniser le texte avec les Statuts de la Commission du Codex Alimentarius. Le texte ainsi révisé a été soumis à la Commission pour adoption (voir paragraphe 68 ci-après).

Plan d'action du Président

54. La Commission a pris acte du fait que le Plan d'action du Président, y compris les six résultats souhaités du Plan (voir ci-après), avait été élaboré pour faciliter la mise en œuvre du Plan à moyen terme. Il a été noté que le Plan d'action serait incorporé au Plan à moyen terme.

FACILITER ET ACCELERER LES PROCESSUS ET LA RECHERCHE D'UN CONSENSUS AU SEIN DU CODEX

55. De nombreuses délégations se sont déclarées favorables à des sessions annuelles de la Commission à compter de 2004. De nombreuses autres délégations, en revanche, ont déclaré que la tenue de sessions annuelles, en raison essentiellement de problèmes de coût et d'infrastructure, leur poserait de sérieux problèmes et compromettrait leur participation efficace au processus. Il a donc été **décidé** de reporter toute décision sur cette question et sur la question connexe de l'avenir du Comité exécutif à la vingt-cinquième session de la Commission qui se tiendrait en 2003. La Commission a reconnu qu'avant de prendre une décision à cet égard, elle tiendrait dûment compte des moyens disponibles pour supprimer l'obstacle à la participation des pays en développement et à l'aptitude du Secrétariat à organiser des sessions annuelles que représentait le manque de ressources. La délégation chilienne a également fait observer que l'avenir des Comités régionaux de coordination relevait de la même problématique.

56. En ce qui concerne la proposition tendant à transformer la plupart des comités s'occupant de produits en groupe spéciaux *ad hoc*, la Commission est convenue que les *Critères concernant la détermination de l'ordre de priorité des activités*, à condition d'être correctement appliqués, seraient suffisants pour prendre une décision concernant l'ajournement ou la suppression de comités du Codex et a noté que les Critères étaient favorables à la création de groupes spéciaux en cas de nouvelle activité.

57. En ce qui concerne le Groupe de consultation et de coordination du Président, chargé d'accélérer l'examen et la mise au point définitive des projets de normes, la Commission a noté que les présidents des comités et groupes spéciaux du Codex s'étaient réunis de manière informelle à l'occasion des sessions de certains comités. La Commission est convenue que le groupe continuerait à se réunir, en fonction des besoins, sur une base informelle afin de jouer un rôle de coordination mais sans être habilité à prendre de décisions ou à formuler de recommandations à l'intention de la Commission.

RENFORCEMENT DU SOUTIEN SCIENTIFIQUE ET DE LA PRISE DE DECISION FONDEE SUR DES DONNEES SCIENTIFIQUES

58. La Commission a noté que les changements récents avaient permis d'améliorer l'identification et la sélection d'experts et de conseillers temporaires auprès des groupes et consultations d'experts et que des informations détaillées concernant le processus de sélection étaient disponibles sur les sites web des deux organisations. Il a été noté que ces experts devaient remplir des déclarations détaillées à cet égard et fournir des preuves à leur appui afin d'éviter des conflits d'intérêt.

59. La Commission s'est félicitée de l'évolution de la situation et de la réunion prévue en novembre 2001, qui examinerait entre autres questions la coordination entre le JECFA, la JMPR et les autres groupes d'experts s'occupant de la contamination microbiologique et des biotechnologies sur des questions comme la sélection et la création d'un fichier d'experts pour ces organes, notamment la transparence accrue du processus.

60. Plusieurs délégations, dont celle des Pays-Bas s'exprimant en tant que membre chargé de désigner le Président du Comité du Codex sur les résidus de pesticides, et plusieurs observateurs se sont déclarés préoccupés de ce que les conditions de travail actuelles de certains organes d'experts mises au point plusieurs décennies auparavant ne correspondaient plus aux exigences de la Commission. Ils ont souligné que ces structures devraient être réexaminées de toute urgence afin de tenir compte des besoins et des attentes des Etats Membres de la Commission et du grand public.

61. La Commission a **demandé** à la FAO et à l'OMS de distribuer une lettre d'information sur les améliorations déjà apportées à ces processus. Elle a demandé à la FAO et à l'OMS de convoquer une consultation chargée d'examiner le statut et les procédures des organes d'experts et d'élaborer des recommandations sur d'autres moyens d'améliorer la qualité, la quantité et la ponctualité des avis scientifiques offerts à la Commission à soumettre aux Directeurs généraux respectifs de ces deux Organisations pour examen. Il a été recommandé qu'une telle consultation inclue les Présidents des Comités du Codex pertinents et des experts extérieurs compétents représentant la communauté scientifique et tous les groupes intéressés, notamment l'industrie et les consommateurs.

62. La délégation égyptienne a demandé à la FAO et à l'OMS de s'assurer que les experts et les conseillers temporaires étaient recrutés sur une large base géographique afin d'encourager les États Membres de toutes les régions à adopter des décisions prises sur une base scientifique.

PARTICIPATION ACCRUE DES PAYS EN DEVELOPPEMENT

63. Le Plan d'action proposait également que les gouvernements des pays hôtes offrent volontairement aux gouvernements des pays en développement la possibilité d'agir en qualité de pays hôte/partenaire et de désigner dans leur pays des personnalités qui pourraient être nommées aux fonctions de vice-président des comités du Codex. Davantage de possibilités devaient être offertes aux pays en développement d'organiser, à l'occasion, des réunions de comités sur leur sol.

64. Il a été noté que le concept de vice-présidence pour les pays en développement membres ne devait pas se traduire par une obligation, ni avoir pour résultat de reléguer de manière permanente ces pays aux fonctions de vice-président. Plusieurs pays en développement se sont inquiétés de ce que la proposition d'établir un système de vice-présidence créerait un statut de seconde classe pour les pays en développement, sans préciser les avantages que ceux-ci pourraient en tirer. Toutefois, la proposition d'organiser des sessions dans les pays en développement a été bien accueillie.

FONDS FIDUCIAIRE FAO/OMS

65. En ce qui concerne la recommandation du Président visant à établir un fonds fiduciaire FAO/OMS pour encourager la participation des pays en développement aux sessions de la Commission et de ses organes subsidiaires, la Commission est convenue **en principe** que la FAO et l'OMS devraient établir des règles et procédures précises en vue de la création d'un fonds fiduciaire garantissant sa totale transparence et l'absence de toute discrimination stipulant les modalités de fonctionnement, et indiquant les sources envisagées pour examen en première instance par le Comité exécutif en 2002 et par la Commission à sa vingt-cinquième session, en 2003. Cet examen devrait inclure des considérations sur les liens entre le fonds fiduciaire et le "Mécanisme pour la sécurité sanitaire des produits alimentaires et agricoles" annoncé par la FAO et appuyé par l'OMS.

66. Il a été suggéré que le Fonds fiduciaire FAO/OMS envisagé soit aussi utilisé pour financer la participation aux sessions du Codex d'organisations de consommateurs représentatives, notamment d'organisations de pays en développement et cette proposition a bénéficié d'un certain soutien. Plusieurs délégations ont noté avec préoccupation que la représentation des pays en développement était placée au même niveau que celle des organisations non gouvernementales internationales. Ils ont également exprimé le souhait que le fonds fiduciaire soit géré de manière impartiale, de façon à garantir l'absence de toute discrimination entre les pays en développement. Il a été convenu que le renforcement des capacités des pays en développement aux fins de leur participation effective aux travaux du Codex devrait bénéficier de la priorité absolue, en tenant compte des autres initiatives en ce sens prises dans le cadre du Mécanisme mondial FAO pour la sécurité sanitaire et la qualité des produits alimentaires et agricoles.

SOUTIEN ACCRU DE L'OMS ET DE LA FAO

67. La Commission a rappelé les débats tenus au titre du point 4 ci-dessus concernant le niveau de l'appui financier au programme du Codex.

État d'avancement du Projet de Plan à moyen terme pour 2003-2007, du Projet de Cadre stratégique et du Plan d'action du Président

68. La Commission a **adopté** le Projet de Cadre stratégique, y compris la Vision stratégique - objectifs (voir Annexe II).

69. La Commission a **décidé** que le Projet de plan à moyen terme devrait être révisé par le Secrétariat en fonction du Cadre stratégique, de ses débats en cours et des observations écrites reçues, et intégrer les éléments du Plan d'action du Président approuvés par la Commission. Elle est **convenue** que les activités envisagées dans le Plan à moyen terme devraient être accompagnées d'une estimation des coûts afin de déterminer si les objectifs peuvent être atteints compte tenu des ressources disponibles. Le projet de Plan à moyen terme révisé serait ensuite distribué pour contribution des comités de coordination du Codex, des autres comités du Codex, des Etats Membres et des organisations internationales, puis soumis à la Commission à sa vingt-cinquième session pour nouvel examen et mise au point définitive.

70. La délégation bolivienne et d'autres délégations ont déclaré que la priorité devrait être donnée à la mise en œuvre des points 2 et 4 du Plan d'action du Président.

POLITIQUES DE LA COMMISSION DU CODEX ALIMENTARIUS EN MATIÈRE D'ANALYSE DES RISQUES (Point 8 de l'ordre du jour)²⁰

71. Le Secrétariat a présenté un rapport d'activité sur l'analyse des risques dans les travaux du Codex et a rappelé que dans le Plan d'action adopté en 1997, il était demandé au Comité sur les principes généraux d'élaborer des principes à incorporer dans le Manuel de procédure. Toutefois, le Comité n'avait pas été en mesure de mettre définitivement au point les Principes de travail et avait demandé l'avis de la Commission sur deux questions: champ d'application et mesures à prendre lorsque les données scientifiques étaient insuffisantes.

72. La délégation indienne a rappelé que son document concernant l'application uniforme de l'analyse des risques dans l'élaboration de normes avait été examiné par le Comité sur les principes généraux et devrait faire l'objet d'un examen supplémentaire de la part de tous les comités du Codex dans le cadre des principes de travail²¹.

73. Plusieurs délégations ont proposé que le mandat initial qui chargeait le Comité d'élaborer des principes en matière d'analyse des risques au sein du Codex soit respecté, étant donné que l'extension de ses fonctions à la fourniture de conseils aux gouvernements avait posé quelques problèmes et entravé les progrès, notamment dans l'application du principe de précaution. Plusieurs autres délégations ont déclaré qu'en vertu de son mandat, la Commission devait fournir des conseils aux gouvernements sur l'analyse des risques et que cela revêtait une importance particulière pour les pays en développement.

74. On a évoqué le Plan à moyen terme 1998-2002, qui énonçait que "des directives spécifiques concernant l'application des principes régissant l'analyse des risques devraient être communiquées au Comités du Codex d'une part, et aux gouvernements membres, d'autre part, les premières étant incluses dans le Manuel de procédure et les secondes dans le Codex Alimentarius lui-même"²².

75. La Commission a **confirmé** son mandat initial au Comité sur les principes généraux, à savoir, mettre au point en priorité les principes de l'analyse des risques au sein du Codex, en vue de leur adoption en 2003. Elle est également convenue que le Comité devrait élaborer des directives à l'intention des gouvernements, par la suite ou en parallèle, selon les besoins, compte tenu de son programme de travail.

76. La Commission a **recommandé** qu'un groupe de travail soit mis en place par le pays hôte (France) longtemps avant la session, afin de faciliter la discussion d'un projet révisé de principes de travail à sa dix-septième session. Plusieurs délégations, dont celle de la Malaisie, ont estimé que le groupe de travail et la consultation électronique tenus avant la seizième session du Comité n'avaient pas été très fructueux. Elles ont également exprimé des réserves concernant la réunion d'un groupe de travail longtemps avant la session suivante du Comité, compte tenu de la difficulté qu'auraient les pays en développement à y assister. La délégation française a déclaré qu'elle souhaiterait recevoir l'assurance qu'un tel groupe de travail aurait la possibilité de faire progresser l'examen de la question.

77. La Commission s'est demandée si elle devrait élaborer des normes ou textes apparentés lorsqu'il y avait vraiment un risque pour la santé et que les données scientifiques étaient insuffisantes. A ce propos, la Commission a rappelé que la Conférence de la FAO sur le commerce international des denrées alimentaires au-delà de l'an 2000 (Melbourne, 1999) avait demandé à toutes les parties de reconnaître que le principe de précaution avait été et devrait rester un élément essentiel de l'analyse des risques dans la formulation des normes nationales et internationales, et était convenue que la Commission du Codex Alimentarius était la tribune convenant le mieux pour examiner cette question.

78. Plusieurs délégations ont estimé que le "principe de précaution" n'était pas un principe de droit international et qu'il ne devrait pas être mentionné en tant que tel dans le cadre du Codex.

79. D'autres délégations, se référant aux recommandations de la Conférence de Melbourne, se sont déclarées favorables à la prise en compte du principe de précaution dans le Codex afin de fournir aux gouvernements des directives et d'empêcher son utilisation comme obstacle injustifié au commerce international.

²⁰ ALINORM 01/9, CAC/LIM 1 (observations de Consumers International), CAC/LIM 11 (observations de l'Argentine)

²¹ CX/FAC 01/4; ALINORM 01/33A, par. 76-83.

²² ALINORM 99/37, Annexe II.

80. De l'avis de plusieurs délégations, la Commission ne devait pas élaborer de "normes et textes apparentés" lorsque les données étaient insuffisantes, du fait que les recommandations du Codex représentaient une référence au niveau international et devaient être fondées sur des preuves scientifiques appropriées. La situation était différente au niveau national, car les gouvernements avaient la possibilité de prendre des mesures provisoires pour protéger leur population, comme le reconnaissait l'accord SPS. Plusieurs autres délégations ont indiqué que le principe de précaution était déjà appliqué dans les travaux du Codex et que la Commission avait adopté des codes d'usages et d'autres recommandations lorsque les données scientifiques ne permettaient pas l'établissement d'une norme. De l'avis de ces délégations, le Codex devait donc faire tout son possible pour élaborer des recommandations en vue de protéger la santé des consommateurs, même lorsque les preuves scientifiques étaient insuffisantes.

81. Compte tenu de ce qui précède, le Président a proposé que la Commission adopte la position ci-après:

"Lorsqu'on a la preuve qu'un risque existe pour la santé humaine, mais que les données scientifiques sont insuffisantes ou incomplètes, la Commission ne devrait pas élaborer de norme, mais devrait envisager d'élaborer un texte apparenté, par exemple un code d'usages, à condition que ce texte s'appuie sur les preuves scientifiques disponibles".

82. De nombreuses délégations ont appuyé ce texte en tant que compromis reflétant la nécessité d'une base scientifique, tout en offrant une certaine souplesse pour l'élaboration de "textes apparentés". D'autres délégations ont estimé que cette position empêcherait le Codex de prendre des décisions efficaces si des risques se présentaient pour la santé humaine.

83. Le président a indiqué qu'il n'y avait pas de consensus, mais qu'une majorité de pays membres s'étaient exprimés en faveur de cette proposition. Sur cette base, la Commission **a adopté** la position ci-dessus, tout en prenant bonne note des réserves émises par les pays suivants: Allemagne, Autriche, Belgique, Croatie, Espagne, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Italie, Luxembourg, Malte, Pays-Bas, Portugal, Soudan, Suède et Suisse.

84. La délégation du Royaume-Uni a exprimé son désaccord avec la manière dont cette décision avait été prise car il était essentiel de prendre des décisions par consensus au niveau de la Commission.

85. La Commission a également recommandé que les comités du Codex compétents continuent à développer et à documenter l'application de l'analyse des risques dans leurs travaux. Il a été convenu que les dispositions prises par les Comités en matière d'analyse des risques seraient présentées dans un document unique à la prochaine session de la Commission.

EXAMEN DES AMENDEMENTS QU'IL EST PROPOSÉ D'APPORTER AU MANUEL DE PROCÉDURE DE LA COMMISSION DU CODEX ALIMENTARIUS (Point 9 de l'ordre du jour)²³

Amendements qu'il est proposé d'apporter au Règlement intérieur (Article VI.4 Dispositions relatives au vote)

86. Le quorum spécifié à l'Article IV.6 pour l'amendement du Règlement intérieur n'ayant pas été réuni, la Commission n'a pas pu adopter l'amendement proposé et est convenue qu'il serait examiné à nouveau à sa prochaine session.

Amendements qu'il est proposé d'apporter au Règlement intérieur – Participation des organisations d'intégration économique régionale

87. La Commission a rappelé que le Comité sur les principes généraux n'était pas parvenu à une décision sur les propositions de la Communauté européenne concernant l'amendement du Règlement intérieur visant à admettre les organisations d'intégration économique régionale à la qualité de membres de la Commission. Des propositions révisées ont par la suite été présentées, après consultations entre les conseillers juridiques de la FAO, de l'OMS et de la Commission européenne.

88. Le quorum n'ayant pas été réuni, la Commission **a décidé** de reporter le débat sur les propositions d'amendements à la prochaine session et de demander au Comité sur les principes généraux de les examiner attentivement afin d'identifier les questions pertinentes et de faciliter les débats à la prochaine session.

²³ ALINORM 01/10, ALINORM 01/10-Add. 1 (observations de la Suède), ALINORM 01/10-Add.2 (CAC/LIM 12-propositions supplémentaires concernant les membres de la CE), CAC/LIM 10 (Note d'information de la CE)

Autres sections

PRINCIPES POUR L'ELABORATION DE METHODES D'ANALYSE DU CODEX

89. La Commission est convenue d'ajouter un nouveau paragraphe sur les *Critères généraux régissant le choix des méthodes d'analyse fondé sur l'utilisation de critères*, tel que proposé par le Comité sur les méthodes d'analyse et d'échantillonnage.

90. La Commission a aussi examiné la proposition visant à ajouter une nouvelle section intitulée "*Lignes directrices et instructions concrètes visant à faciliter l'utilisation de l'approche fondée sur des critères*". La délégation suédoise, se référant à ses observations écrites, et appuyée par certaines délégations, a proposé de simplifier le texte afin qu'il puisse être inséré de manière satisfaisante dans le Manuel de procédure. D'autres délégations ont fait observer que, compte tenu du caractère très technique du document, il fallait plus de temps pour étudier les amendements proposés et que le Comité spécialisé devrait en poursuivre l'examen. La Commission est convenue de renvoyer le texte révisé au CCMAS pour examen complémentaire.

RELATIONS ENTRE LES COMITES S'OCCUPANT DE PRODUITS ET LES COMITES S'OCCUPANT DE QUESTIONS GENERALES

91. Le Commission est convenue d'amender la section intitulée "Pratique habituelle" afin de prendre en compte l'approche fondée sur des critères comme proposé.

MANDAT DU COMITE DU CODEX SUR L'HYGIENE ALIMENTAIRE

92. La Commission **a adopté** le mandat révisé tel qu'amendé par le Comité sur les principes généraux.

DECLARATION DE PRINCIPES CONCERNANT LE ROLE DE LA SCIENCE DANS LA PRISE DE DECISION DU CODEX ET LA MESURE DANS LAQUELLE D'AUTRES FACTEURS SONT PRIS EN CONSIDERATION: CRITERES

93. Un grand nombre de délégations et d'observateurs ont appuyé l'adoption de critères estimant que cela constituait un progrès important et menait à bien le mandat confié par la Commission au Comité sur les principes généraux en 1997 dans le but de préciser les *Déclarations de principe*.

94. La Commission a examiné s'il convenait ou non de maintenir le paragraphe 7 se référant aux recommandations d'autres organisations internationales. De nombreuses délégations et quelques observateurs ont proposé de supprimer cette référence et souligné que les travaux de la Commission devaient être effectués conformément à son mandat et à ses objectifs propres même si la coordination avec d'autres organisations était une nécessité, le Codex était la référence reconnue au sein de l'OMC en matière de sécurité sanitaire des aliments et ne devait pas être tributaire de décisions d'autres organisations, dont le mandat et les membres étaient parfois différents. On a fait observer que la cohérence entre les décisions prises dans différentes organisations internationales relevait de la compétence des pays membres grâce à la coordination au niveau national.

95. D'autres délégations et l'observateur de l'International Association of Consumer Food Organizations ont appuyé l'insertion de ce paragraphe, les textes du Codex devant être cohérents avec les accords d'autres organisations internationales, compte tenu notamment de leur statut de référence pour le commerce international; il s'agissait d'un point essentiel pour assurer la crédibilité des organisations internationales et la confiance des consommateurs.

96. Constatant l'absence de consensus sur l'inclusion d'une référence à d'autres organisations, la Commission **a décidé** de supprimer le paragraphe 7.

97. La Commission a examiné s'il était nécessaire de mentionner l'OMC et les Accords SPS et OTC de l'OMC dans le paragraphe 9 concernant les obstacles au commerce et **a décidé** que le texte en question devait être maintenu sous forme de note de bas de page.

98. La Commission **a adopté** les autres paragraphes sans modification et a noté que les Critères amendés seraient inclus dans l'Annexe au Manuel de procédure à la suite des *Déclarations de principes*.

EXAMEN DES PROJETS DE NORMES ET DE TEXTES APPARENTÉS (Point 10 de l'ordre du jour)

Considérations générales

99. La Commission a examiné un certain nombre de projets de normes et de textes apparentés élaborés par ses organes subsidiaires. Elle s'est penchée sur des normes et textes apparentés soumis à l'étape 8 de la procédure unique pour l'élaboration des normes Codex et de textes apparentés et sur des textes soumis à l'étape 5 de la procédure accélérée. Elle a aussi examiné des textes soumis à l'étape 5 pour lesquels, dans certains cas, l'organe subsidiaire avait recommandé d'omettre les étapes 6 et 7. Les résultats de l'examen par la Commission de ces normes et textes apparentés sont présentés sous forme de tableau à l'Annexe IV du présent rapport. Les paragraphes ci-après donnent des informations supplémentaires concernant les débats qui ont eu lieu sur certains points ou font état de décisions supplémentaires qui ont été prises par la Commission relativement à l'adoption de certains textes.

Projets de normes et textes apparentés à l'étape 8 ou à l'étape 5 de la procédure accélérée, ou aux étapes 5/8 de la procédure normale

HYGIENE ALIMENTAIRE

Projet de Code d'usages en matière d'hygiène pour les eaux en bouteille/conditionnées (autres que les eaux minérales naturelles)²⁴

100. La Commission a **adopté** le projet de Code à l'étape 8.

Projet de Code d'usages en matière d'hygiène pour le transport des produits alimentaires en vrac et des produits alimentaires semi-emballés²⁵

101. La Commission a modifié la dernière phrase de l'introduction afin de préciser que le Code n'avait aucune incidence et ne prévalait pas sur d'autres codes du Codex concernant des produits spécifiques déjà en vigueur pour des produits en vrac, comme le Code d'usages international recommandé pour l'entreposage et le transport des huiles et graisses comestibles en vrac (CAC/RCP 36-1987 Rév.1-1999). La Commission a également supprimé une référence aux produits alimentaires transportés directement de la ferme au marché (section 2.1) et a demandé au Comité sur l'hygiène alimentaire d'examiner les incidences de ces dispositions sur les denrées alimentaires faisant l'objet d'un commerce international en vue d'amender le Code si nécessaire. La Commission a adopté le projet de Code à l'étape 8 tel qu'amendé.

SUCRES ET MIEL

Projet de norme révisée pour le miel²⁶

102. La Commission a amendé le projet de norme révisée en étendant les dispositions de cette norme relatives au Champ d'application, à la description et à l'étiquetage à toutes les abeilles productrices de miel, et non pas seulement aux *Apis mellifera*. Elle a demandé au Comité de poursuivre son travail sur la norme afin de permettre l'identification des miels selon les espèces d'abeilles, l'origine florale et topographique et le pays d'origine, ainsi que leur teneur en eau. La Commission a **adopté** le Projet de norme révisée à l'étape 8 avec ces amendements. Les délégations grecque, italienne et espagnole ont exprimé leurs réserves quant à l'élargissement du champ d'application à toutes les espèces d'abeilles productrices de miel.

²⁴ ALINORM 01/13, Annexe II; LIM 3 (Observations des Etats-Unis).

²⁵ ALINORM 01/13, Annexe III; ALINORM 01/21, Partie 1- Add. 2 (Observations de l'Inde, de la Malaisie); LIM 3 (Observations des Etats-Unis).

²⁶ ALINORM 01/25, Annexe II; ALINORM 01/21, Partie 16 Add.2 (Observations de l'Italie, de la Pologne, de l'Espagne), LIM 4 (Observations de l'Ouganda); LIM 9 (Observations de l'Inde), LIM 11 (Observations de APIMONDIA), CRD 1 (Observations de la Suisse)

Avant-projet d'amendement à la norme pour les sucres²⁷

103. La Commission a noté que la référence à ICUMSA GS 2/3-5 pour la détermination de la teneur en sucre inverti des sucres mous et du sucre brun n'était pas correcte et devrait être remplacée par ICUMSA GS 1/3/7-3. Elle a également décidé de supprimer de la Norme pour les sucres les méthodes pour la détermination de l'arsenic et du plomb, puisqu'il n'existait pas de dispositions pour ces contaminants.

104. La Commission **a adopté** les Avant-projets d'amendements aux étapes 5 et 8 avec omission des étapes 6 et 7 tels que proposés. La Commission a demandé au Comité sur les sucres d'examiner si le changement dans la méthode d'analyse pour la détermination de la couleur nécessiterait un changement dans la spécification de la couleur, en particulier dans le sucre de plantation ou d'usine.

105. La délégation indienne, appuyée par plusieurs autres délégations, a estimé que la révision des spécifications relatives à la couleur n'était pas nécessaire. La délégation mexicaine a demandé qu'il soit consigné que ses observations écrites n'avaient pas été prises en compte par le Comité.

LAIT ET PRODUITS LAITIERS***Projet de norme de groupe pour les fromages non affinés, y compris le fromage frais***²⁸

106. La Commission a noté l'inquiétude suscitée par l'utilisation de la pimarinine, prévue dans la norme. Le représentant du JECFA a précisé qu'à sa dernière réunion, l'évaluation de cet additif avait donné lieu aux mêmes recommandations.

107. La Commission **a adopté** le Projet de norme de groupe, avec confirmation provisoire pour la pimarinine utilisée en surface ou sur la croûte. Les délégations suisse, espagnole, allemande et égyptienne ont contesté le maintien de la pimarinine dans la norme.

Avant-projet de norme révisée pour les produits à base de caséine comestible²⁹

108. La Commission **a supprimé** le projet de teneur maximale en plomb conformément à ses décisions précédentes concernant les concentrations de plomb dans le lait et les produits laitiers (voir par. 120 et 121 ci-après) et a adopté le Projet de norme révisée aux étapes 5 et 8.

Avant-projet d'amendement à la norme générale Codex pour le fromage (Description)³⁰

109. La Commission **a adopté** le projet d'amendement aux étapes 5 et 8 et a été informée que la teneur minimale en protéines ferait l'objet d'un nouvel examen à la prochaine session du Comité sur le lait et les produits laitiers.

Avant-projet d'amendement à la norme de groupe Codex pour les fromages en saumure (Echantillonnage)³¹

110. La Commission **a adopté** le Projet de norme révisée aux étapes 5 et 8.

ADDITIFS ALIMENTAIRES ET CONTAMINANTS***Norme générale Codex pour les additifs alimentaires: Projet de directives pour l'élaboration de limites maximales pour l'utilisation des additifs à dose journalière acceptable numérique (Annexe A)***³²

111. La Commission **a adopté** le texte tel que proposé.

²⁷ ALINORM 01/25, Annexe III, ALINORM 01/21, Partie 1-Add.2 (observations de la République tchèque, de la Pologne, du Comité Européen des Fabricants du Sucre (CEFS); LIM 13 (observations de la Communauté européenne).

²⁸ ALINORM 01/11, Annexe II; ALINORM 01/21, Partie I-Add.2 (observations de Cuba)

²⁹ ALINORM 01/11, Annexe III

³⁰ ALINORM 01/11, Annexe IV

³¹ ALINORM 01/11, Annexe V

³² ALINORM 01/12, Annexe II; ALINORM 01/21, Partie I-Add.3 (observations du Canada)

*Norme générale Codex pour les additifs alimentaires: Avant-projet et Projet de dispositions concernant le Tableau I*³³

112. Compte tenu de la recommandation du JECFA, à sa cinquante-septième session, d'établir une DJA temporaire pour les Extraits de Quillaia, la Commission a renvoyé les dispositions concernant l'utilisation de cet additif à l'étape 7 pour nouvel examen par le Comité sur les additifs alimentaires et les contaminants. L'utilisation du chlorure stanneux dans la catégorie 14.1.2.1 (Jus de fruits en conserve ou en bouteille (pasteurisés)) a été renvoyée à l'étape 7, l'additif n'étant pas utilisé actuellement dans la fabrication des jus de fruits.

113. La Commission a **adopté** les dispositions concernant l'utilisation des EDTA dans la catégorie 14.2 (boissons alcoolisées, et produits comparables à teneur faible ou nulle en alcool). Elle a pris acte du point de vue des pays qui avaient recommandé la suppression de ces dispositions afin d'harmoniser la norme avec les normes de l'OIV pour le vin, mais a noté que l'emploi des EDTA reposait sur une évaluation approfondie de la sécurité sanitaire et était courant dans d'autres pays notamment de l'OIV. La Commission a proposé que le Comité sur les additifs et contaminants examine à nouveau ces dispositions.

114. La Commission a noté que l'utilisation de la pimarinine dans la catégorie 1.6 (Fromages) à une concentration de 40 mg/kg était réservée aux traitements de surface et correspondait à une application de 2 mg/dm² à une profondeur maximale de 5 mm. Toutefois, comme les dispositions relatives à l'utilisation de la pimarinine dans les produits en tranches, en morceaux ou râpés de la Norme de groupe pour les fromages non affinés, y compris le fromage frais, n'avaient été confirmées qu'à titre temporaire par le Comité sur les additifs alimentaires et les contaminants en attendant une réévaluation par le JECFA, la Commission **est convenue** que la disposition de la Norme générale Codex pour les additifs alimentaires resterait confirmée à titre provisoire.

115. La Commission a **adopté** les autres dispositions telles que proposées à l'étape 8, en omettant les étapes 6 et 7 pour certaines des propositions, comme recommandé par le Comité.

*Projet de limite maximale pour la patuline dans le jus de pomme et les ingrédients à base de jus de pomme dans d'autres boissons*³⁴

116. La délégation belge, s'exprimant au nom de la Communauté européenne, a noté que, selon différentes évaluations réalisées récemment, bien que l'exposition moyenne au cours d'une vie soit inférieure à la DJTMP, l'exposition des enfants à la patuline due à la consommation de jus de pomme atteignait, voire dépassait la DJTMP pendant une longue période de l'enfance. Compte tenu de cette préoccupation, la Communauté européenne avait entamé une étude afin d'évaluer l'apport de patuline par le régime alimentaire. Les résultats de cette étude devant être disponibles au début de 2002, il a été suggéré de reporter l'adoption du projet de limite maximale. De nombreuses autres délégations ont approuvé cette suggestion et ont noté également qu'il était facile de réduire la présence de patuline dans le jus de pomme en appliquant les bonnes pratiques de fabrication recommandées, c'est-à-dire, en supprimant ou en préparant les pommes affectées.

117. De nombreuses autres délégations ont appuyé l'adoption du projet de limite maximale, dans la mesure où le JECFA avait déterminé que cette limite assurait une protection efficace tant des adultes que des enfants et parce qu'il était important de fixer des limites pour un contaminant présentant de graves risques pour la santé. Ces délégations ont appuyé la recommandation du Président du Comité sur les additifs alimentaires et les contaminants tendant à ce qu'une fois adoptée, la limite soit réexaminée par le JECFA et par le Comité sur les additifs alimentaires et les contaminants à la lumière des nouvelles données qui seraient disponibles, avant d'être réexaminées par la Commission à sa prochaine session. On a noté également que le Comité sur les additifs alimentaires et les contaminants était en train d'élaborer un Code d'usages pour la prévention de la contamination par la patuline qui contribuerait à réduire la contamination du jus de pomme grâce à des mesures préventives à prendre au stade de la production.

³³ ALINORM 01/11, Annexe V et ALINORM 01/12A, Annexe II; ALINORM 01/21, Partie I-Add.3 (observations de l'Espagne), LIM-3 (observations de la Communauté européenne), LIM-4 (observations du Brésil), LIM-11 (observations de l'Indonésie)

³⁴ ALINORM 01/12, Annexe X, ALINORM 01/21, Partie I-Add.2 (observations de la Communauté européenne), Partie I-Add.2 (observations de la CE), Partie I-Add.3 (observations du Canada et France), LIM-1 (observations de Consumers International (CI)).

118. En l'absence de consensus, la Commission a renvoyé le projet de limite maximale à l'étape 6 pour examen complémentaire par le Comité sur les additifs alimentaires et les contaminants. Les délégations du Mexique et des Etats-Unis ont contesté cette décision, faisant observer que la limite proposée répondait aux besoins en matière de santé publique.

Projets de limites maximales pour le plomb³⁵

119. Plusieurs délégations ont été d'avis que la réduction de la concentration de plomb dans le beurre de cacao de 0,5 mg/kg à 0,1 mg/kg n'était pas justifiée de manière adéquate et créerait des obstacles au commerce, sans pour autant réduire de manière significative les risques pour la santé. D'autres délégations ont estimé que des concentrations inférieures étaient facilement réalisables par l'application des bonnes pratiques agricoles. En l'absence de consensus, la Commission a **adopté** la limite de 0,1 mg/kg pour le plomb dans les huiles végétales, à l'exclusion du beurre de cacao, étant entendu que la limite ne s'appliquait pas au plomb présent dans le beurre de cacao. La Commission est convenue qu'il faudrait obtenir des données scientifiques fiables de la part des gouvernements et d'autres organisations intéressées pour justifier toute limite inférieure à 0,5 mg/kg dans le beurre de cacao. La délégation de Singapour a déclaré que la charge de la preuve pour justifier la modification d'une norme existante incombait aux parties demandant le changement.

120. La Commission a **adopté** les autres limites pour le plomb à l'étape 8 comme proposé par le Comité.

121. Plusieurs délégations ont estimé que la limite de 0,02 mg/kg pour le plomb dans le lait était trop basse, et que la note de bas de page indiquant que "pour les produits laitiers, il convient d'appliquer un facteur de concentration approprié" n'appuyait pas l'établissement d'une limite de 0,1 pour les matières grasses du lait. D'autres délégations ont été d'avis que des concentrations inférieures étaient nécessaires pour assurer la protection des personnes vulnérables, notamment des enfants, contre un contaminant ayant de graves répercussions sur la santé publique. La Commission a **adopté** les limites pour le plomb dans le lait (0,02 mg/kg) et dans les matières grasses du lait (0,1 mg/kg) telles que proposées, et a demandé au Comité sur les additifs alimentaires et les contaminants de réévaluer ces limites.

122. La délégation indienne a exprimé des réserves quant à la fixation de telles limites pour les raisons suivantes: a) il n'existait pas d'évaluation du JECFA et b) il n'existait pas de norme FIL censée servir de fondement à la limite recommandée. De même, la délégation a déclaré que la limite pour le plomb adoptée pour les fruits était plus stricte que la limite jugée suffisante par le JECFA et que cette limite n'était pas fondée sur des données mondiales.

123. Le représentant de l'OIV a demandé que les limites pour le plomb présent dans les vins stockés pendant une longue période fassent l'objet d'un examen particulier.

124. La Commission est convenue que le Comité sur les additifs alimentaires et les contaminants devrait élaborer un code d'usages sur la prévention et la réduction de la contamination des aliments par le plomb et a estimé que les directives de la FAO sur les boîtes de conserve scellées au plomb pourraient être utiles à cet égard³⁶.

125. La Commission a pris acte de la demande adressée par la Thaïlande au Comité sur les additifs alimentaires et les contaminants tendant à ce que ce Comité accorde la priorité à l'élaboration de principes pour l'évaluation de l'exposition aux contaminants et aux toxines de façon à fournir des avis au JECFA.

Avant-projet d'amendements au Système international de numérotation des additifs alimentaires³⁷

126. La Commission a **adopté** les amendements tels que proposés.

³⁵ ALINORM 01/12, Annexe XI; ALINORM 01/21, Partie I-Add. 2 (observations de l'Australie), Partie I-Add.3 (observations du Canada et de la Malaisie), LIM-11 (commentaires de l'Inde et de l'Indonésie).

³⁶ *Directives à l'intention des fabricants de boîtes de conserve et de l'industrie des conserves alimentaires*: FAO Food and Nutrition Paper No. 36, FAO, Rome, 1986.

³⁷ ALINORM 01/12A, Annexe IX

Projet de limite maximale pour l'aflatoxine M₁ dans le lait³⁸

127. La délégation belge, s'exprimant au nom de la Communauté européenne, a contesté la limite de 0,5 µg/kg, estimant que dans le cas des carcinogènes génotoxiques, l'exposition à tout niveau était un facteur de risque pour la santé des consommateurs, notamment des enfants, et que la limite devrait être fixée au niveau le plus bas possible. D'autres délégations ont appuyé la limite de 0,5 µg/kg proposée dans la mesure notamment où le JECFA avait conclu que, dans le pire des cas, les risques supplémentaires de cancer du foie lié à l'utilisation de la limite maximale envisagée pour l'aflatoxine M₁ de 0,05 et 0,5 µg/kg étaient extrêmement réduits³⁹. La délégation bolivienne a déclaré que si la limite la plus basse était adoptée, elle créerait un obstacle injustifié au commerce international, sans pour autant réduire les risques pour la santé des consommateurs.

128. La Commission n'est pas parvenue à un consensus sur cette question.

129. Toutefois, étant donné qu'il importe d'établir une limite pour la protection de la santé des consommateurs et que le Comité sur les additifs alimentaires et les contaminants avait conclu que la limite supérieure fournissait une protection adéquate, la Commission **a adopté** la limite maximale de 0,5 µg/kg dans le lait. Elle est convenue que les données à l'appui de la limite inférieure, en cas de disponibilité, pourraient être examinées par le Comité sur les additifs alimentaires et les contaminants lors d'une prochaine réunion, le cas échéant. Les Etats Membres de l'UE, ainsi que les délégations de Chypre, de l'Estonie, du Ghana, de la Hongrie, du Nigéria, de la Norvège, de la Pologne, de l'Afrique du Sud, de la Suisse et du Swaziland ont émis des réserves concernant cette décision. Le représentant de Consumers International a également fait part de l'inquiétude de son organisation sur la décision prise.

Projet de code d'usages en matière de mesures prises à la source pour réduire la contamination des denrées alimentaires par des substances chimiques⁴⁰

130. La Commission **a adopté** le Projet de Code avec un amendement au paragraphe 3 de l'Introduction concernant le fait que la Commission doit informer les autres organisations internationales des problèmes effectifs ou potentiels de contamination des aliments.

131. Les délégations de la Malaisie, de la Thaïlande, du Pérou et des Philippines ont fait objection au libellé de la fin du paragraphe 4 stipulant que "Lorsque des eaux de pêche ou des terres agricoles ont été fortement polluées par des émissions locales, il peut être nécessaire de condamner les zones concernées ...". La Commission a fait observer que cette recommandation était sous le contrôle des autorités locales ou nationales uniquement et a conservé le libellé tel que proposé.

Projets de limite maximale pour le plomb dans les jus de fruits⁴¹

132. La Commission **a adopté** le projet de limite maximale, tel que proposé.

Projet de limite indicative pour le cadmium dans les céréales, les légumineuses et les légumes secs⁴²

133. La Commission **a adopté** la limite proposée comme limite maximale.

Projet de révision de la Norme Codex pour le sel de qualité alimentaire : emballage, transport et entreposage⁴³

134. La Commission **a adopté** le projet de révision tel que proposé.

³⁸ ALINORM 01/12, Annexe X, ALINORM 01/21-Partie I-Add.2 (observations de la Communauté européenne), Partie I-Add.3 (observations de la Malaisie), LIM-1 (observations du Consumers International), LIM-4 (observations du Brésil et l'Ouganda), LIM-9 (observations de l'ICGMA), LIM-11 (observations de l'Indonésie)

³⁹ Rapport de la cinquante-sixième réunion du Comité mixte d'experts FAO/OMS sur les additifs alimentaires, février 2001, rapport technique de l'OMS, OMS, Genève (sous presse).

⁴⁰ ALINORM 01/12A, Annexe XIII, LIM-4 (observations du Brésil).

⁴¹ ALINORM 91/12A, Annexe XIV

⁴² ALINORM 01/12A, Annexe XV, LIM-3 (observations de l'Australie)

⁴³ ALINORM 01/12A, Annexe XVII

Avant-projet d'amendements à la Norme générale Codex pour les additifs alimentaires: Annexe au tableau 3 (Catégories d'aliments ou aliments exclus des conditions générales du tableau 3)⁴⁴

135. La Commission a noté que l'Annexe au tableau 3 figurait déjà dans le Volume 1A du Codex Alimentarius (Dispositions générales), et qu'à sa trente-troisième session, le Comité du Codex sur les additifs alimentaires et les contaminants avait seulement présenté des amendements à l'annexe existante. Toutefois, en examinant les amendements proposés, la Commission a noté que l'élaboration de l'appendice au tableau 3 et celle des dispositions pertinentes des tableaux 1 et 2 devraient être coordonnées et simultanées. Elle a noté également que les catégories d'aliments 6.4.1 (pâtes alimentaires fraîches et produits similaires - nouilles) et 6.4.2 (pâtes et nouilles précuites ou sèches et produits similaires - produits secs seulement) et d'autres catégories d'aliments faisaient l'objet d'un nouvel examen par le CCFAC. La Commission **a adopté** toutes les révisions proposées à l'appendice au tableau 3 **à l'étape 5 uniquement**.

136. La Commission a rappelé que le Comité sur les additifs alimentaires et les contaminants devrait poursuivre activement ses travaux commencés lors de sa trente-troisième session (mars 2001) sur les liens entre la Norme générale pour les additifs alimentaires et les normes de produits du Codex, notamment l'adaptation du système de classement des aliments utilisé dans la Norme générale.

Avant-projet de normes consultatives d'identité et de pureté des additifs alimentaires⁴⁵

137. La Commission **a adopté** l'avant-projet de normes consultatives aux étapes 5 et 8, avec omission des étapes 6 et 7.

Avant-projet de plan d'échantillonnage révisé concernant les arachides destinées à une transformation ultérieure⁴⁶

138. La Commission **a adopté** l'avant-projet de plan d'échantillonnage révisé tel que proposé, étant entendu que le paragraphe 1 de l'Introduction serait révisé pour indiquer que la concentration maximale était de 15 µg/kg pour les aflatoxines totales.

Avant-projet d'amendements au Système international de numérotation des additifs alimentaires⁴⁷

139. La Commission **a adopté** le projet d'amendements au Système international de numérotation tel que proposé, à l'étape 5 de la procédure accélérée.

Norme générale Codex pour les additifs alimentaires: Avant-projets d'amendements au tableau 3 (Additifs à dose journalière admissible « non spécifiée »)⁴⁸

140. La Commission **a adopté** l'avant-projet d'amendement tels que proposé à l'étape 5 de la procédure accélérée.

RESIDUS DE MEDICAMENTS VETERINAIRES DANS LES ALIMENTS

Projets de limites maximales pour les résidus de médicaments vétérinaires⁴⁹

141. La Commission **a adopté** les projets de limites maximales pour la danofloxacin, la gentamicine, l'imidocarbe et la sarafloxacin tels que proposés. Devant les inquiétudes exprimées concernant la résistance aux antimicrobiens induite par la danofloxacin et la sarafloxacin dont l'utilisation était approuvée, la Commission a été informée que cette question et l'utilisation d'antibiotiques dans la production animale étaient à l'étude au Comité.

⁴⁴ ALINORM 01/12A, Annexe VI, CAC/LIM-4 (observations du Japon) ; CAC/LIM-11 (observations de l'Indonésie)

⁴⁵ ALINORM 01/12, Annexe IX et ALINORM 01/12A, Annexe VIII; ALINORM 01/21, Partie I-Add.3 (observations du Canada)

⁴⁶ ALINORM 01/12A, Annexe XI; LIM-11 (observations de l'Inde)

⁴⁷ ALINORM 01/12, Annexe VII

⁴⁸ ALINORM 01/12A, Annexe V

⁴⁹ ALINORM 01/31, Annexe II

Avant-projet de limites maximales et avant-projet de limites maximales révisées pour les résidus de médicaments vétérinaires⁵⁰

142. La Commission a **adopté** l'avant-projet de limites maximales et les avant-projets de limites maximales révisées pour les résidus aux étapes 5 et 8 avec omission des étapes 6 et 7.

SYSTEMES D'INSPECTION ET DE CERTIFICATION DES IMPORTATIONS ET DES EXPORTATIONS ALIMENTAIRES

Projet de directives pour une présentation générique des certificats et l'établissement et la délivrance des certificats⁵¹

143. La Commission a **adopté** le projet de directives tel que proposé.

RESIDUS DE PESTICIDES

Projet de limites maximales de résidus et Projet de limites maximales révisées pour les résidus de pesticides⁵²

144. La Commission a adopté le projet de LMR et le Projet de LMR révisées à l'étape 8, prenant acte des réserves émises par les délégations des Etats-Unis et de l'Allemagne et des préoccupations des observateurs de Consumers International relatives aux LMR pour l'éthéphon, et plus particulièrement à la dose de référence aiguë, chez les enfants, notamment.

LMRE pour le DDT

Limite maximale de résidus d'origine étrangère pour le DDT

145. La Commission n'a pu parvenir à un consensus sur les propositions tendant à fixer la limite maximale de résidus d'origine étrangère (LMRE) pour le DDT dans la viande à 3 mg/kg ou bien à 5 mg/kg comme proposé par le Comité sur les résidus de pesticides. La majorité des membres de la Commission ayant exprimé une opinion se sont déclarés favorables à une LMRE de 1 mg/kg, c'est-à-dire encore inférieure. Toutefois, étant donné qu'une telle limite représentait un amendement important⁵³ aux propositions du Comité sur les résidus de pesticides, la Commission a décidé de retenir provisoirement la LMRE actuelle de 5 mg/kg et est convenue que la proposition d'abaisser cette LMRE à 1 mg/kg serait renvoyée au Comité pour examen complémentaire.

Avant-projets de limites de résidus et avant-projets de limites de résidus révisées pour les pesticides⁵⁴

146. La Commission a **adopté** la LMR pour l'éthéphon dans les raisins secs **à l'étape 5 uniquement**. Elle a amendé la LMR pour les agrumes à 0,5 mg/kg pour le pyroxyfen (200) après la décision du Comité et a **adopté** les autres projets de LMR et projets de LMR révisées aux étapes 5 et 8, avec omission des étapes 6 et 7.

Avant-projet d'amendements à la Classification Codex des aliments destinés à l'alimentation humaine et animale⁵⁵

147. La Commission a **adopté** l'Avant-Projet d'amendements à l'étape 5 de la procédure accélérée tel que présenté.

⁵⁰ ALINORM 01/31, Annexe III; ALINORM 01/21, Partie I-Add. 2 (observations de la Thaïlande).

⁵¹ ALINORM 01/30A, Annexe II

⁵² ALINORM 01/24, Annexes II; ALINORM 01/24A, Annexes II; LIM 1 (Observations de Consumers International)

⁵³ *Guide concernant l'examen des normes à l'étape 8 de la procédure d'élaboration des normes Codex y compris l'examen des déclarations éventuelles sur les incidences économiques* – Manuel de procédure de la Commission du Codex Alimentarius, onzième édition 1999, FAO/OMS, Rome, pages 26-27.

⁵⁴ ALINORM 01/24, Annexe III, ALINORM 01/24A, Annexe III; ALINORM 01/21, Partie I-Add.3 (observations de l'Allemagne); LIM 1 (observations de Consumers International).

⁵⁵ ALINORM 01/24A, Annexe IV, LIM 13 (observations de l'Argentine).

Autres questions

148. La Commission a pris acte des informations figurant dans le document “*Tobacco Company Strategies to Undermine Tobacco Control Activities of the World Health Organization, Report of the Committee of Experts on Tobacco Industry Documents*” qui avait été commandé par le Directeur général de l’OMS. Ce rapport indiquait que l’industrie du tabac, par l’intermédiaire d’un conseiller temporaire de l’OMS qui était payé à l’époque par le secteur du tabac, avait tenté d’influencer indûment les conclusions de la JMPR de 1993 sur l’évaluation toxicologique des EBDC et des ETU. La Commission a pris acte de l’examen approfondi de cette affaire par la JMPR de 2000 et par le Comité sur les résidus de pesticides à sa trente-troisième session (avril 2001). La JMPR de 2000 avait conclu que les évaluations de 1993 demeuraient valides. À sa trente-troisième session, le Comité a été informé qu’un examen indépendant effectué depuis avait confirmé la conclusion de la JMPR de 1993 et a décidé qu’il n’y avait pas lieu de prendre de mesures supplémentaires concernant les limites maximales de résidus pour les dithiocarbamates, **adoptés** par la Commission à sa vingt-troisième session (juillet 1999). Toutefois, de nouvelles données sur ces substances seraient évaluées à mesure qu’elles deviendraient disponibles.

149. La Commission a également noté que la JMPR de 2000 avait recommandé un certain nombre de mesures visant à renforcer la transparence que l’OMS avait commencé à appliquer et que l’Organisation avait déjà introduit des procédures révisées de déclaration d’intérêt.

ÉTIQUETAGE⁵⁶

Projet de directives concernant la production, la transformation, l’étiquetage et la commercialisation des aliments issus de l’agriculture biologique : 1) production animale et produits animaux et 2) apiculture et additifs

150. La Commission a **adopté** le Projet de directives tel que proposé par le Comité.

151. La délégation chinoise a fait observer que la section sur les médicaments vétérinaires pour les animaux d’élevage devrait indiquer les substances dont l’emploi était autorisé en agriculture biologique et définir des limites pertinentes. La Commission a noté que cette question pourrait être traitée dans le cadre de l’examen régulier des directives.

Projet d’amendement à la Norme générale pour l’étiquetage des denrées alimentaires préemballées: Section 4.2.2 Etiquetage des aliments obtenus à l’aide de certaines techniques de modification génétique/génie génétique (Déclaration des allergènes)

152. La Commission a **adopté** l’amendement tel que proposé par le Comité.

Projet d’amendement à la Norme générale pour l’étiquetage des denrées alimentaires préemballées/projet de recommandations pour l’étiquetage des aliments obtenus à l’aide de certaines techniques de modification génétique/génie génétique: Définitions

153. Le président du Comité a rappelé qu’il y avait eu un long débat sur l’emploi des termes “biotechnologies modernes” et “génétiquement modifié/issu du génie génétique” et que le Comité était convenu d’inclure les deux définitions à titre de compromis, étant entendu que cela ne préjugait pas de la décision qui pourrait être prise sur les dispositions d’étiquetage. Plusieurs délégations, dont celle du Japon, ont appuyé les recommandations du Comité.

154. Un certain nombre de délégations et d’observateurs ont estimé que la référence aux “biotechnologies modernes” devrait être supprimée car elle n’était pas acceptée par les consommateurs. Plusieurs délégations et l’observateur de Consumers International ont précisé que, bien que ne soutenant pas son emploi à des fins d’étiquetage, ils pourraient accepter son inclusion dans les définitions, le Comité étant parvenu à un compromis.

155. L’observateur de Biotechnology Industry Association a proposé de ne pas utiliser l’expression “organisme génétiquement modifié/issu du génie génétique” qui n’était pas fondée sur des bases scientifiques, et de conserver uniquement l’expression “biotechnologies modernes” qui était conforme au Protocole de Cartagène et les définitions examinées par le Groupe intergouvernemental spécial sur les aliments dérivés des biotechnologies.

156. Plusieurs délégations ont fait observer que les définitions ne devraient pas être avancées à une étape ultérieure du fait que les recommandations concernant l’étiquetage étaient encore à l’étape 3 et que certaines des questions

⁵⁶ ALINORM 01/22, Annexe II; ALINORM 01/22A, Annexe II; CAC/LIM 1 (observations de Consumers International); CAC/LIM 6 (observations de la Chine et des Etats-Unis), CAC/LIM 9 (ICGMA)

controversées n'avaient pas encore été résolues. Il a également été noté que la définition des aliments génétiquement modifiés utilisée actuellement dans les *Directives concernant la production, la transformation, l'étiquetage et la commercialisation des aliments issus de l'agriculture biologique* était différente.

157. La Commission **est convenue** de renvoyer le projet d'amendement à l'étape 6 pour observations complémentaires et examen par le Comité sur l'étiquetage des denrées alimentaires.

Avant-projet d'amendement aux Directives concernant la production, la transformation, l'étiquetage et la commercialisation des aliments issus de l'agriculture biologique (Tableau 1: Substances destinées à la fertilisation et à l'amélioration du sol)

158. La Commission **a adopté** l'Avant-Projet d'amendement à l'étape 5 de la procédure accélérée.

POISSONS ET PRODUITS DE LA PÊCHE ⁵⁷

Projet de norme pour les croquettes de poisson de mer et d'eau douce, de crustacés et de mollusques

159. De l'avis de la délégation espagnole, les croquettes de poisson ne devraient pas être présentées comme des produits génériques et les espèces de poisson utilisées devraient être mentionnées dans le nom de l'aliment et la liste des ingrédients, afin de fournir des renseignements suffisants aux consommateurs. Le président du Comité sur les poissons et les produits de la pêche a rappelé que le Comité était convenu que même si les croquettes visées par la norme n'étaient pas des produits constitués d'un seul ingrédient; étant donné que plusieurs espèces de poisson pouvaient être utilisées dans leur préparation, le terme "croquette de poisson" correspondait à leur composition et n'induisait pas en erreur le consommateur.

160. La Commission **a adopté** le Projet de norme tel que proposé par le Comité.

Avant-projet d'amendement à la Norme pour les sardines et produits du type sardines en conserve

161. La délégation norvégienne, en tant que membre chargé de désigner le président du Comité, a rappelé qu'à sa vingt et unième session, la Commission avait demandé que la procédure accélérée soit généralement appliquée pour l'inclusion d'espèces supplémentaires, et en particulier celle de *Clupea bentincki*, comme l'avait proposé le Chili. Conformément à sa procédure spécifique, le Comité sur les poissons et les produits de la pêche avait désigné trois laboratoires indépendants et invité les pays intéressés à fournir des échantillons. Sur la base des résultats, le Comité était convenu de proposer l'inclusion de cette espèce dans la norme. La Commission n'ayant pas obtenu de consensus à sa vingt-troisième session, le Comité s'était de nouveau penché sur cette question à sa vingt-quatrième session et avait confirmé sa conclusion antérieure, estimant qu'il n'y avait pas de nouveaux facteurs. La Commission a également noté que le Comité avait entamé un examen de sa procédure actuelle.

162. La délégation chilienne a souligné que la procédure pour l'inclusion d'espèces supplémentaires avait été appliquée et que ses résultats devraient être respectés qu'aucun nouvel élément n'avait été apporté lors de la dernière session du Comité sur les poissons et les produits de la pêche et qu'un nouveau renvoi de l'adoption de l'amendement jusqu'à ce qu'une nouvelle procédure soit mise en place n'était pas justifié. La délégation a fait observer que *Clupea bentincki* était généralement reconnue comme un produit du type sardine, y compris dans la classification FAO, et que les objections soulevées contre son inclusion n'étaient pas fondées sur des données scientifiques et constituaient des obstacles injustifiés au commerce international liés à des intérêts économiques. La crédibilité des objectifs de la Commission et de ses procédures pour la fixation de normes s'en trouvait renforcée.

163. La délégation marocaine s'est opposée à l'amendement, alléguant que la procédure n'avait pas été entièrement respectée puisqu'aucun échantillon en provenance du Maroc n'avait été examiné, et que seule *Sardina pilchardus* devrait être présentée comme sardine sur le marché. Le nom des produits ne devrait pas être déterminé par leur présentation, comme c'était le cas pour la plupart des espèces du type sardine incluses dans la norme, et le Comité devrait examiner la procédure actuelle avant d'inclure toute nouvelle espèce. La délégation a souligné que la concurrence déloyale exercée par ces produits avait gravement lésé les intérêts économiques du Maroc en tant que pays exportateur et qu'il ne pouvait pas accepter l'inclusion d'une espèce supplémentaire dans la norme.

164. Faute de temps, la Commission a ajourné le débat sur cette question et n'est parvenue à aucune conclusion.

⁵⁷ ALINORM 01/18, ALINORM 01/21 Partie I-Add.2 (observations de l'Espagne)

NUTRITION ET ALIMENTS DIÉTÉTIQUES OU DE RÉGIME

Directives pour l'usage des allégations relatives à la nutrition: Projet de tableau des conditions applicables à la teneur en éléments nutritifs (Partie B)⁵⁸

165. La Commission **a adopté** le Projet de tableau à l'étape 8 tel que présenté.

FRUITS ET LEGUMES TRANSFORMÉS⁵⁹

Projet de norme Codex révisée pour la purée de pomme en conserve⁶⁰

166. La Commission **a adopté** le Projet de norme Codex révisée pour la purée de pomme en conserve à l'étape 8 tel qu'amendé par le Comité du Codex sur l'étiquetage des denrées alimentaires à sa vingt-neuvième session⁶¹. La Commission a noté que la traduction espagnole correcte de purée de pomme était "puré de manzana" et est donc convenue d'utiliser le terme "puree (puré)" dans tout le texte espagnol.

Projet de norme Codex pour les poires en conserve⁶²

167. La Commission **a adopté** le Projet de norme Codex pour les poires en conserve à l'étape 8 tel qu'amendé par le Comité du Codex sur l'étiquetage des denrées alimentaires à sa vingt-neuvième session⁶³. Un certain nombre de délégations⁶⁴ ont manifesté leur inquiétude concernant l'utilisation de colorants artificiels dans ce produit étant donné que leur législation nationale en interdisait l'emploi. Il a été souligné que l'addition de colorants pouvait présenter un risque pour la santé et tromper le consommateur car leur emploi pouvait masquer la qualité médiocre du produit.

168. La Commission a noté que l'usage de colorants n'était autorisé que dans les poires en conserve présentées dans des emballages spéciaux pour fête et que les dispositions d'étiquetage de la norme tenaient dûment compte de ce cas particulier. En outre, ces additifs avaient été jugés sains et donc utilisables dans les aliments par le Comité mixte d'experts FAO/OMS sur les additifs alimentaires et avaient été approuvés par le Comité du Codex sur les additifs alimentaires et les contaminants à sa trente-troisième session⁶⁵. On a également fait observer qu'une norme internationale devrait être assez souple pour refléter les procédés de fabrication suivis dans les diverses régions du monde.

Projet de norme Codex pour le kimchi⁶⁶

169. La Commission **a adopté** le Projet de norme Codex pour le kimchi à l'étape 8 tel que proposé.

⁵⁸ ALINORM 01/26, Annexe II; ALINORM 01/21, Partie 1 et Add.2 (Observations de la Nouvelle-Zélande).

⁵⁹ CAC-LIM 13 (observations de l'Argentine).

⁶⁰ ALINORM 01/27 Annexe II

⁶¹ ALINORM 01-22A par. 14-16

⁶² ALINORM 01/27 Annexe III

⁶³ ALINORM 01/22A par. 17 et 18

⁶⁴ Égypte, Nigeria, Grèce, Arabie saoudite, Singapour et Soudan.

⁶⁵ ALINORM 01/12A par. 42

⁶⁶ ALINORM 01/27, Annexe IV

FRUITS ET LEGUMES FRAIS ⁶⁷

*Projet de norme Codex pour les choux caraïbes*⁶⁸

*Projet de norme Codex révisée pour les papayes*⁶⁹

*Projet de norme pour les physalis*⁷⁰

170. La Commission **a adopté** les Projets de norme Codex pour les choux caraïbes, les papayes et les physalis à l'étape 8 tels que proposés.

*Projet de norme Codex pour les asperges*⁷¹

171. La Commission **a adopté** le Projet de norme Codex pour les asperges à l'étape 8 avec les amendements ci-après:

- Section 2 – Caractéristiques minimales, a été amendée comme suit “*exemptes de dommages causés par un lavage ou un trempage inappropriés*”, étant donné que le trempage excessif des asperges pourrait entraîner une augmentation frauduleuse du poids et une perte de qualité due à l'absorption d'une quantité excessive d'eau.
- Section 3.2 – Calibrage d'après le diamètre, a été amendée afin d'indiquer un seul point de mesure pour le diamètre des asperges, comme suit: “*Le diamètre des turions sera mesuré à 2,5 cm de la section pratiquée à la base*”. Le maintien de deux manières différentes de mesurer le diamètre des asperges pouvait être une source de confusion dans le commerce international.

*Projet de disposition concernant la teneur minimale en jus - Norme Codex pour les limes*⁷²

172. La Commission **a adopté** le projet de disposition concernant la teneur minimale en jus - Norme Codex pour les limes, à l'étape 8 tel que proposé.

EAUX MINÉRALES NATURELLES ET PRODUITS APPARENTÉS

*Amendement à la Norme Codex pour les eaux minérales naturelles (CODEX STAN 108-1981, Rév. 1- 1997)- limites fixées pour certaines substances pour des raisons sanitaires*⁷³

173. La délégation chinoise a informé la Commission que de nombreuses eaux minérales présentes dans plusieurs régions de Chine étaient naturellement riches en sélénium, les concentrations allant de 0,01 mg/l à 0,05 mg/l et que le sélénium était un élément nutritif indispensable à la vie humaine, avec une limite maximale de 0,4 mg/l par jour pour un adulte. Tout en reconnaissant la validité des directives de l'OMS concernant la qualité des eaux de boisson, la délégation chinoise a émis une réserve sur la limite de 0,01 mg/l proposée pour le sélénium dans le projet de norme.

174. Notant l'inquiétude manifestée par la Chine, la Commission **a adopté** l'amendement à l'étape 8.

*Avant-projet de Norme générale pour les eaux potables en bouteilles/conditionnées (autres que les eaux minérales naturelles)*⁷⁴

175. La délégation indienne s'est dite préoccupée par le manque de clarté de plusieurs sections à caractère technique (définitions, les traitements autorisés, et les adjonctions de sels minéraux aux eaux potables en bouteilles/conditionnées). Elle s'est aussi interrogée sur la comestibilité du projet de norme avec les définitions

⁶⁷ CAC-LIM 3 (observations de la Communauté européenne); CAC-LIM 11 (observations de la Thaïlande) et CAC-LIM 13 (observations de l'Argentine).

⁶⁸ ALINORM 01/35 Annexe II

⁶⁹ ALINORM 01/35 Annexe III

⁷⁰ ALINORM 01/35 Annexe V

⁷¹ ALINORM 01/35 Annexe IV

⁷² ALINORM 01/35 Annexe VI

⁷³ ALINORM 01/20, Annexe III ; observations de la Chine en réponse à la lettre circulaire CL 2000/45-NMW (CAC/LIM 6)

⁷⁴ ALINORM 01/20, Annexe II; observations de l'Inde en réponse à la lettre circulaire CL 2000/45-NMW (CAC/LIM 11)

contenues dans le Projet de code d'usages en matière d'hygiène pour les eaux potables en bouteilles/conditionnées (autres que les eaux minérales naturelles).

176. La Commission **a adopté** le projet de norme aux étapes 5 et 8, avec omission des étapes 6 et 7. La délégation indienne a émis une réserve au sujet de cette décision.

CHOCOLAT ET PRODUITS CACAOTÉS

Avant-projet de norme révisée pour le beurre de cacao⁷⁵

177. La Commission est convenue d'exclure l'emploi de l'hexane comme auxiliaire technologique dans le beurre de cacao de pression, cet emploi n'étant pas conforme à la pratique normale. Notant sa décision précédente concernant la présence de plomb dans le beurre de cacao (voir par. 119-120), la Commission **a adopté** le projet de norme à l'étape 8 tel qu'amendé.

Projet de norme Codex révisée pour le cacao en pâte (liqueur de cacao/chocolat) et le tourteau de cacao⁷⁶

178. La Commission est convenue d'amender la Section 3.2 en fixant la limite pour les coques et germes de cacao à "moins de 4,5% calculé sur une base exempte d'alcali", sur la base des observations présentées par le Président du Comité. La Commission a également amendé la Section 8.3 en alignant la méthode de détermination du plomb sur la méthode recommandée dans d'autres normes Codex pour les produits cacaotés, c'est-à-dire "Selon la méthode AOAC 934.07".

179. Par souci de cohérence avec la décision prise sur la présence du plomb dans le beurre de cacao (voir par. 119 et 120), la Commission est convenue que les gouvernements et les autres organisations intéressées devaient fournir des données scientifiques fiables pour justifier la fixation d'une limite inférieure à 2 mg/kg.

180. La Commission **a adopté** le projet de norme à l'étape 8 tel qu'amendé.

Projet de norme révisée pour les cacaos en poudre et les mélanges secs de cacao et de sucre⁷⁷

181. L'observateur de l'IOCCC a souligné la nécessité de préciser les concentrations des additifs en fonction de la nature du produit fini. La Commission a rappelé que le Comité sur les produits cacaotés et le chocolat tentait d'établir une distinction entre les produits destinés à une transformation ultérieure et ceux vendus directement aux consommateurs. La Commission est convenue d'insérer une référence supplémentaire aux "produits finis à base de cacao" de façon que les dispositions relatives à l'emploi d'additifs s'appliquent à tous les produits faisant l'objet d'un commerce international.

182. Par souci de cohérence avec la décision prise sur la présence de plomb dans le beurre de cacao (voir par. 119 et 120), la Commission est convenue qu'il était également nécessaire que les gouvernements et les autres organisations internationales intéressées fournissent des données scientifiques fiables pour justifier la fixation d'une limite inférieure à 2 mg/kg dans le cacao en poudre et dans les mélanges secs de cacao et de sucres.

183. La Commission **a adopté** le projet de norme à l'étape 8 tel qu'amendé.

⁷⁵ ALINORM 01/14, Annexe II; observations soumises en réponse à la lettre circulaire CL 2000/46-CPC par le Brésil, la Malaisie, la Pologne, le Portugal, l'Espagne, les Etats-Unis (ALINORM 01/21 Partie I Add. 2), la Malaisie et CAOBISCO (ALINORM 01/21 Partie I Add. 3), l'Inde (CAC/LIM-9) et l'Association européenne des producteurs de cacao (CAC/LIM-11)

⁷⁶ ALINORM 01/14, Annexe III; observations soumises en réponse à la lettre circulaire CL 2000/46-CPC par le Brésil, la Malaisie, la Pologne, le Portugal, l'Espagne, les Etats-Unis, CAOBISCO (ALINORM 01/21 Partie I Add. 3) et l'Association européenne des producteurs de cacao (CAC/LIM-9)

⁷⁷ ALINORM 01/14, Annexe IV; observations soumises en réponse à la lettre circulaire CL 2000/46-CPC par le Brésil, la Malaisie, la Pologne, le Portugal, l'Espagne, les Etats-Unis, CAOBISCO (ALINORM 01/21 Partie I Add. 3) et l'Association européenne des producteurs de cacao (CAC/LIM-9)

SYSTÈMES D'INSPECTION ET DE CERTIFICATION DES IMPORTATIONS ET DES EXPORTATIONS ALIMENTAIRES

Projet de directives pour une présentation générique des certificats et l'établissement et la délivrance des certificats⁷⁸

184. La Commission a **adopté** le projet de directives tel que proposé.

Avant-projet de directives sur l'appréciation de l'équivalence de mesures sanitaires associées à des systèmes d'inspection et de certification des denrées alimentaires⁷⁹

185. La Commission a noté que les directives avaient pour but d'aider les pays, et en particulier les pays en développement, à appliquer les dispositions relatives à l'équivalence de l'Accord SPS de l'OMC, lorsque celles-ci portaient sur les systèmes d'inspection et de certification des importations et des exportations alimentaires. Le Comité exécutif avait attribué un rang de priorité élevé à ces travaux. La délégation argentine a ouvert le débat en exprimant des réserves concernant la procédure suivie pour avancer les directives, ainsi que la teneur actuelle du texte, car des corrections détaillées le concernant figuraient dans les observations fournies dans le document CAC/LIM-13. La délégation a déclaré que pour ces raisons, l'Argentine s'opposait à l'adoption des directives à l'étape 8. Le représentant de l'OMC a noté que l'une des préoccupations exprimées par les pays en développement au sein du Comité SPS tenait au fait qu'il leur était difficile d'obtenir la reconnaissance de l'équivalence de leurs produits exportés sur le plan de la protection de la santé. Ces pays avaient souligné la nécessité d'obtenir des directives claires dans ce domaine. On a noté l'urgence d'établir de telles directives afin de faciliter l'expansion des marchés d'exportation des pays en développement.

186. Plusieurs délégations ont estimé qu'un délai supplémentaire était nécessaire pour examiner le document en détail à l'occasion de consultations avec les gouvernements et d'autres parties intéressées et ont donc suggéré que les Directives soient adoptées à l'étape 5 seulement. Il a également été proposé que le document soit examiné parallèlement aux Directives du CCFICS sur l'appréciation de l'équivalence des règlements techniques associés aux systèmes d'inspection et de certification des denrées alimentaires. Il a été noté que la section Champ d'application ainsi que la définition de l'équivalence des mesures sanitaires méritaient un examen plus approfondi. Des divergences ont également été relevées entre les versions anglaise, espagnole et française.

187. Etant donné ce qui précède, la Commission a **adopté** les Directives **à l'étape 5 uniquement**, afin de permettre au CCFICS de les examiner de manière plus approfondie.

188. L'observateur de Consumers International a recommandé qu'afin de faciliter l'émergence d'un consensus concernant ces directives, le Comité sur les systèmes d'inspection et de certification des importations et des exportations de denrées alimentaires tiende un atelier chargé de déterminer quel type d'information était nécessaire pour apprécier l'équivalence des systèmes.

ALIMENTS VENDUS SUR LA VOIE PUBLIQUE⁸⁰

Projet de Code d'usages régional révisé en matière d'hygiène pour la préparation et la vente des aliments sur la voie publique⁸¹

189. La Commission a **adopté** le Projet de code d'usages révisé en matière d'hygiène pour la préparation et la vente des aliments sur la voie publique à l'étape 8 tel que proposé par le Comité régional de coordination FAO/OMS pour l'Amérique latine et les Caraïbes.

⁷⁸ ALINORM 01/30A, Annexe II

⁷⁹ ALINORM 01/30A, Annexe III.

⁸⁰ ALINORM 01/21 Partie I-Add. 3 (observations de Cuba).

⁸¹ ALINORM 01/36 Annexe II

POTAGES ET BOUILLONS⁸²

Projet de norme Codex révisée pour les bouillons et consommés⁸³

190. La Commission a **adopté** le projet de norme Codex révisée pour les bouillons et consommés à l'étape 8 tel que proposé. La délégation mexicaine a émis une réserve, déclarant que plusieurs de ses observations écrites n'avaient pas été prises en compte.

PROTÉINES VÉGÉTALES

Projet de norme Codex pour les produits à base de protéines de blé, dont le gluten du blé⁸⁴

191. La délégation canadienne a rappelé que, comme il avait été proposé initialement par l'observateur de l'Association des amidonneries de céréales de la CEE (AAC) et avec l'approbation de la Commission, la norme avait été révisée par correspondance sur la base des observations reçues.

192. La Commission a examiné la section 8.2 *Instructions d'emploi* qui n'autorise pas l'emploi de gluten de blé pour des raisons technologiques dans les aliments naturellement sans gluten. Plusieurs délégations et l'observateur de l'AAC ont fait remarquer que l'effet allergisant et l'intolérance étaient dûment pris en compte dans les dispositions de la Norme générale amendée pour l'étiquetage des denrées alimentaires préemballées, mais que cette interdiction n'était pas justifiée dans une norme visant un produit particulier. Il a été observé que les questions liées à la présence d'allergènes pourraient éventuellement faire l'objet d'un examen complémentaire dans une perspective générale.

193. Plusieurs délégations et observateurs, notamment l'observateur de l'AOECS, ont fait observer que dans de telles circonstances l'étiquetage n'était pas un instrument satisfaisant et se sont prononcés en faveur de l'inclusion de cette disposition, compte tenu du petit nombre d'aliments sans gluten dont disposaient les malades de l'intestin, qui serait encore réduit par l'utilisation du gluten comme auxiliaire technologique. L'observateur de l'AOECS s'est déclaré préoccupé par l'utilisation de produits à base de gluten de blé ou de protéines de blé, dans la mesure où elle limitait le choix d'aliments exempts de gluten pour les personnes souffrant de maladies cœliaques. L'observateur a notamment demandé de ne pas ajouter de gluten aux aliments exempts de gluten par nature.

194. La Commission est convenue que le gluten de blé et les produits à base de protéines de blé ne devraient pas être utilisés lorsqu'il n'était pas possible d'informer le consommateur de leur présence par un étiquetage adéquat; toutefois, ceci ne devrait pas empêcher l'utilisation de ces produits en tant qu'ingrédients dans des denrées alimentaires composites préemballées, lorsqu'ils pouvaient être déclarés sur l'étiquette. La Commission est convenue de transférer la troisième phrase des *Instructions d'emploi* dans la section *Champ d'application*, avec une note de bas de page libellée comme suit: "Ceci n'exclut pas l'emploi de ces produits en tant qu'ingrédients dans des aliments composites préemballés, à condition qu'ils figurent sur l'étiquette dans la liste des ingrédients".

195. La Commission a pris bonne note des réserves émises par les délégations des Etats-Unis et de l'Ouganda concernant cette section et a **adopté** la norme à l'étape 8.

MÉTHODES D'ANALYSE ET D'ÉCHANTILLONNAGE⁸⁵

Directives harmonisées de l'UICPA concernant l'utilisation des taux de récupération dans les mesures analytiques

196. La Commission a **adopté** les directives de l'UICPA aux fins du Codex.

⁸² ALINORM 01/21 Partie I-Add. 3 (observations de la Pologne et de la Thaïlande) et CAC-LIM 13 (observations de l'Argentine).

⁸³ ALINORM 01/29A Annexe I

⁸⁴ ALINORM 01/37A, Annexe I; ALINORM 01/21 Partie I-Add.3; LIM-3

⁸⁵ ALINORM 01/23, CAC/LIM 6 (observations du Groupe consultatif international sur l'irradiation des aliments), CAC/LIM 7 (bibliographie)

Méthodes générales Codex pour la détection des aliments irradiés

197. La délégation hongroise a rappelé que le Comité avait examiné cinq méthodes proposées par la CE relatives aux dispositions de la Norme générale pour l'étiquetage des denrées alimentaires préemballées concernant les aliments irradiés.

198. Le Comité a noté les observations écrites du Président du Groupe consultatif international sur l'irradiation des aliments qui a fait part de son inquiétude au sujet de la procédure suivie pour l'approbation de ces méthodes, du manque de validation internationale et des obstacles au commerce international qu'elles pourraient créer pour les pays en développement. Le Secrétariat a confirmé qu'en vertu de son mandat, le Comité pouvait examiner les méthodes d'analyse générales sans en faire-part aux autres comités du Codex et a rappelé que l'adoption de ces méthodes dans le Codex avait été appuyée par le représentant de la FAO/AIEA au sein du Comité du Codex sur les méthodes d'analyse et d'échantillonnage (CCMAS).

199. La délégation brésilienne s'est inquiétée de ce que les méthodes proposées ne seraient pas faciles à appliquer dans les pays en développement et pourraient donc créer des problèmes commerciaux. L'observateur de la CE a fait valoir que les cinq méthodes CEN avaient été validées au niveau international, comme il ressortait de la bibliographie complète figurant dans le document CAC/LIM 7. La Commission a également noté que la Division mixte FAO/AIEA des techniques nucléaires dans l'alimentation et l'agriculture avait participé à l'élaboration initiale de ces méthodes.

200. La Commission **a adopté** les cinq méthodes proposées en tant que méthodes générales Codex et a encouragé le CCMAS à poursuivre l'examen des méthodes validées qui pourraient être utilisées dans les pays en développement.

Méthodes générales Codex pour les contaminants

201. La Commission **a adopté** les méthodes générales.

GRAISSES ET HUILES ⁸⁶

Avant-projet d'amendements à la Norme pour les huiles végétales portant un nom spécifique

202. La Commission **a adopté** l'Avant-Projet d'amendements tel que proposé par le Comité.

Avant-projet d'amendements au Code d'usages pour le transport des huiles et graisses comestibles en vrac (Liste des cargaisons précédentes acceptables et Liste des cargaisons précédentes directes interdites)

203. De l'avis de la délégation des Etats-Unis, appuyée par une autre délégation, la liste des cargaisons acceptables ne devrait pas être adoptée à l'étape 8 du fait qu'elle n'avait pas été élaborée sur la base de critères clairement définis ni solidement documentée. Le Comité devrait donc définir des critères et procédures pour l'évaluation des substances à inclure comme cargaisons précédentes acceptables. La Commission a également noté qu'un certain nombre d'observations avaient été présentées par écrit proposant des amendements.

204. La Commission **a adopté** l'Avant-Projet de liste de cargaisons précédentes acceptables **à l'étape 5 uniquement**, de façon à recueillir des observations complémentaires à l'étape 6 et à permettre l'examen des questions soulevées.

205. L'Avant-Projet de liste de cargaisons précédentes directes interdites ayant fait l'objet d'un consensus, la Commission l'**a adopté** à l'étape 8, avec omission des étapes 6 et 7, comme proposé par le Comité.

Textes dont l'abrogation était proposée

Limites maximales pour les résidus de pesticides ⁸⁷

206. La Commission **a abrogé** les LMR obsolètes telles que proposées.

⁸⁶ ALINORM 01/17 ALINORM 01/21/Partie 1– Add 2 (observations du Canada et de la Pologne) et Add. 3 (Malaisie), CAC/LIM 4 (observations du Brésil), CAC/LIM 9 (ICGMA)

⁸⁷ ALINORM 01/24, Annexe VI; ALINORM 01/24A, Annexe VI; CAC/LIM 13 (observations de l'Argentine).

Vinaigre

207. La Commission a **abrogé** la Norme européenne pour le vinaigre conformément à l'avis du Comité de coordination pour l'Europe.⁸⁸

QUESTIONS DÉCOULANT DES RAPPORTS DES COMITÉS ET GROUPES SPÉCIAUX DU CODEX (Point 11 de l'ordre du jour)

Groupe intergouvernemental spécial du Codex sur les aliments dérivés des biotechnologies

Rapport préliminaire du Groupe spécial intergouvernemental sur les aliments dérivés des biotechnologies⁸⁹

208. Le Président du Groupe intergouvernemental spécial (M. Hiroshi Yoshikura, Japon) a présenté le rapport préliminaire du Groupe, conformément au calendrier fixé dans le mandat du Groupe. Il a demandé à la Commission d'envisager d'adopter l'"Avant-Projet de principes pour l'analyse des risques liés aux aliments dérivés des biotechnologies modernes" et l'"Avant-Projet de directives régissant la conduite de l'évaluation de la sécurité sanitaire des aliments dérivés des plantes à ADN recombiné", à l'étape 5, et d'approuver de nouvelles activités concernant l'élaboration de l'"Avant-Projet de directives régissant la conduite de l'évaluation de la sécurité sanitaire des micro-organismes à ADN recombiné".

209. La Commission s'est félicitée des travaux du Groupe. Elle a pris acte du rapport préliminaire et a **adopté** les deux projets de texte à l'étape 5 et les a avancés à l'étape 6. La Commission a approuvé la nouvelle activité concernant les micro-organismes.

Groupe intergouvernemental spécial du Codex sur l'alimentation animale⁹⁰

210. La délégation danoise a présenté le rapport provisoire du Groupe, conformément au mandat de ce dernier, au nom de son Président, M. Mogens Larsen. La Commission a été informée qu'un projet de Code définitif serait proposé pour adoption à sa prochaine session. La Commission a pris acte des résultats des travaux entrepris par le Groupe intergouvernemental spécial sur l'alimentation animale pour mettre au point un projet de Code d'usages sur la bonne alimentation animale.

211. La Commission a remercié la délégation danoise et a approuvé le rapport provisoire. La Commission a également décidé de distribuer ce rapport aux États Membres et aux observateurs.

DÉSIGNATION DES GOUVERNEMENTS HÔTES DES COMITÉS ET DES GROUPES INTERGOUVERNEMENTAUX SPÉCIAUX DU CODEX (Point 12A de l'ordre du jour)⁹¹

212. Conformément à l'Article IX.10 de son Règlement intérieur, la Commission a confirmé la présidence des Comités et groupes intergouvernementaux spéciaux du Codex accueillis par les gouvernements membres comme indiqué à l'Annexe VI.

213. La Commission est convenue de supprimer le Comité sur les bouillons et consommés comme suggéré par la Suisse, gouvernement hôte.

214. La Commission est également convenue d'ajourner *sine die* le Comité du Codex sur les eaux minérales naturelles comme suggéré par la Suisse, gouvernement hôte, reconnaissant que tout autre problème pourrait à l'avenir être traité par correspondance si cela était jugé nécessaire.

215. La Commission a décidé de renouveler le mandat du Comité du Codex sur l'hygiène de la viande et de changer son nom en Comité du Codex sur l'hygiène de la viande et de la volaille, comme convenu lors d'un débat précédent (voir paragraphe 9 ci-dessus). La Commission a confirmé que la Nouvelle-Zélande serait le gouvernement hôte de ce Comité.

⁸⁸ CODEX STAN 162-1987; ALINORM 01/19, par. 44

⁸⁹ ALINORM 01/34A, Annexe V

⁹⁰ ALINORM 01/38; ALINORM 01/38A; CAC/LIM 14

⁹¹ ALINORM 01/16 Partie I

AUTRES QUESTIONS ET TRAVAUX FUTURS (Point 13 de l'ordre du jour)**Travaux futurs**

216. La Commission n'a pas réussi à achever son examen des Avant-Projets de normes qui lui avaient été soumis pour examen à l'étape 5, des questions qui lui avaient été soumises par le Comité du Codex et des propositions d'élaboration de nouvelles normes et de nouveaux textes apparentés. Elle a demandé aux Directeurs généraux de convoquer une session extraordinaire du Comité exécutif à une date rapprochée, pour qu'il examine les questions à sa place, de façon à ne pas retarder les travaux des Comités.

AVE ATQUE VALE

217. La Commission a pris acte du départ à la retraite de M. John Race (Norvège), ancien Vice-Président de la Commission et ancien Président du Comité du Codex sur le poisson et les produits de la pêche, après 30 ans de contribution aux travaux du Codex Alimentarius. La Commission a remercié M. Race de son travail et de son dévouement aux objectifs du Codex Alimentarius et lui a souhaité une bonne santé et une longue vie.

**LIST OF PARTICIPANTS
LISTE DES PARTICIPANTS
LISTA DE PARTICIPANTES**

Chairman: Mr Thomas J. Billy
Président: Administrator
Presidente: Food Safety and Inspection Service
 U.S. Department of Agriculture
 1400 Independence Avenue S.W.
 Room 311-E Jamie Lee Whitten Building
 Washington, DC 20250-3700
 Tel: 202-720-7025
 Fax: 202-690-0550

Heads of Delegation are listed first, followed by alternates and advisors listed in alphabetical order.
 Les chefs de délégation figurent en tête et les suppléants et conseillers sont énumérés en ordre
 alphabétique.
 Figuran en primar lugar los Jefes de las delegaciones, los suplentes y asesores aparecen par orden
 alfabético.

Algeria
Algérie
Argelia

Mme Ouahiba Ghalem
 Chargée d'études et de Synthèse
 Ministère de l'Agriculture
 12 Bd Colonel Amirouche
 Alger
 Tel: 213-21-746407
 Fax: 213-21-745129
 E-mail: oghalem2002@yahoo.fr

Angola

Dr Antonia Dolores Rosario Mendes
 Directrice du gabinet de contrôle de la qualité du
 Ministère du Commerce
 Ministère du Commerce
 Luanda
 Tel: 00244-2-311744
 Fax: 00244-2-311744

Argentina
Argentine

Sr Alberto Dumont
 Minister
 Mission of Argentina
 10, Route de l'Aéroport
 Geneva
 Tel: 41-22-929-8600
 41-22-798-5995
 E-mail: mission.argentina@ties.itu.int

Sr Gabriel Taboada
 First Secretary
 Mission of Argentina
 10 Route de l'Aéroport
 Geneva
 Tel: 41-22-929-8600
 Fax: 41-22-798-5995
 E-mail: mission.argentina@ties.itu.int

Ing. Gabriela Catalani
 Dirección Nacional e Mercados Agroalimentarios
 Secretaria de Agricultura, Ganaderia, Pesca y
 Alimentación Paseo Colón 922 – Pl baja Of. 28-32
 1063 Cap. Fed.
 Tel: 54-11-4349-2728
 Fax: 54-11-4349-2244
 E-mail: gcatal@sagyp.mecon.gov.ar

Dra Andrea Calzetta Resio
 Supervisor Técnico
 Coordinación de Aprobación de Productos
 Alimenticios
 Servicio Nacional de Sanidad y Calidad
 Agroalimentaria
 (SENASA)
 Paseo Colón 367 3º Frente
 1063 Buenos Aires
 Tel: 54-11-4345-4110/2 Ext 1305
 Fax: 54-11-4345-4110/2 Ext.1305
 E-mail: eesjaita@movi.com.ar

Dr Alfredo Jorge Nader
 Relaciones Internacionales (Codex) SENASA
 Servicio Nacional de Sanidad y Calidad
 Agroalimentaria
 Paseo Colón 367 – 5o Piso
 Buenos Aires
 Tel: 54-11-4345-4110/2 Ext.1304
 Fax: 54-11-4349-2041 Ext 1304
 E-mail: relim@inet.com.ar
alfredo.nader@hotmail.com

Australia

Australie

Mr Gardner Murray
 Australian Chief Veterinary Officer and Executive
 Manager
 Product Integrity, Animal and Plant Health
 Agriculture, Fisheries and Forestry – Australia
 G.P.O. Box 858
 Canberra ACT 2601
 Australia
 Tel: 61-2-6272-5848
 Fax: 61-2-6272-5697
 E-mail: gardner.murray@affa.gov.au

Mrs Ann Backhouse
 Acting Manager
 Codex Australia
 Residues and Standards, Product Integrity, Animal
 and Plant Health
 Agriculture, Fisheries and Forestry – Australia
 GPO Box 858
 Canberra ACT 2601
 Tel: 61-2-6272-5692
 Fax: 61-2-6272-3103
 E-mail: ann.backhouse@affa.gov.au

Mr Frank Breglec
 Executive Officer
 Project Analysis and Coordination
 Market Access and Biosecurity
 Agriculture, Fisheries & Forestry-Australia
 GPO Box 858
 Canberra Act 2601
 Tel: 61-2-272-5221
 Fax: 61-2-272-3678
 E-mail: frank.breglec@affa.gov.au

Ms Mary McCarter
 Counsellor
 Australian Mission to the WTO
 2 Chemin des Fins
 Geneva
 Switzerland
 Tel: 41-22-799-9120
 E-mail: mary.carter@dfat.gov.au

Ms Peggy Douglass
 Senior Advisor
 Australian Quarantine & Inspection Service
 Agriculture, Fisheries & Forestry-Australia
 P.O. Box 858
 Canberra ACT 2601
 Tel: 61-2-627-2586
 E-mail: peggy.douglass@agis.gov.au

Mr Digby Gascoine
 Consultant
 GPO Box 858
 Canberra ACT
 Australia
 Tel: 61-2-438-317919
 Fax: 61-2-623-317863
 E-mail: digby_gascoine@bigpond.com.au

Mr Peter Lihne
 General Manager Standards
 Australia New Zealand Food Authority
 PO Box 7186
 Canberra MC ACT 2610
 Tel: 61-2-6271-2246
 Fax: 61-2-6271-2204
 E-mail: peter.lihne@anzfa.gov.au

Dr Melanie O'Flynn
 Director, Residues and Standards
 Product Integrity, Animal
 and Plant Health
 Agriculture, Fisheries and Forestry – Australia
 GPO Box 858
 Canberra ACT 2601
 Tel: 61-2-6272-4549
 Fax: 61-2-6272-4023
 E-mail: melanie.oflynn@affa.gov.au

Mr Paul Ross
 Permanent Representative to FAO
 Australian Embassy
 Via Alessandria 215
 00198 Rome
 Italy
 Tel: 39-06-85272376
 Fax: 39-06-85272230
 E-mail: paul.ross@fat.gov.au

Ms Mary McCarter
 Counsellor
 Australian Mission to the WTO
 Chemins des Fins 2
 Case Postal 172
 Geneva 1211
 Switzerland
 Tel: 41 22 799 9100
 Fax: 41 22 799 9189
 E-mail: mary.mccarter@dfat.gov.au

Austria
Autriche

Dr Ernst Bobek
 Director-General
 Federal Ministry for Social Security and
 Generations
 General Directorate IX
 Radetzystrasse 2A
 1031 Vienna
 Tel: 43-1-71100
 Fax: 43-1-713-7952
 E-mail: christa.oser@bmsg.gv.at

Dr Arnulf Sattler
 Head of Austrian Permanent CAC Committee
 Federal Ministry for Social Security and
 Generations
 General Directorate IX
 Radetzystrasse 2A
 1031 Vienna
 Tel: 43-1-71100-4805
 Fax: 43-1-71100-4681
 E-mail: arnulf.sattler@bmsg.gov.at

Mrs Hedwig Wögerbauer
 Director, Division of FAO, OECD
 and Codex Alimentarius Affairs
 Federal Ministry of Agriculture and Forestry,
 Environment and Water Management
 Stubenring 12
 A-1010 Vienna
 Tel: 43-1-71100-2812
 Fax: 43-1-71100-2959
 E-mail: hedwig.wogerbauer@bmcf.a.gv.at

Belgium
Belgique
Bélgica

M. Charles Crémer
 Directeur
 Inspection générale des denrées alimentaires
 Ministère de la Santé publique
 C.A.E.
 Esplanade 11
 1010 Bruxelles
 Tel: 32-2-210-6388
 Fax: 32-2-210-4816
 E-mail: charles.cremer@health.fgov.be

M. Théo Biebaut
 Directeur
 Ministère des Affaires économiques
 Rue Général Leman, 60
 1040 Bruxelles
 Tel: 32-2-206-5882
 Fax: 32-2-230-9565
 E-mail: theo.biebaut@mineco.fgov.be

M. Johan Hallaert
 Adviser
 Fédération belge des industries alimentaires
 (FEVIA)
 Avenue de Cortenbergh, 172
 1000 Bruxelles
 Tel: 32-2-743-0820
 Fax: 32-2-733-9426
 E-mail: jh@fevia.be

M. Guido Kayaert
 Manager des Affaires Réglementaires Européennes
 Nestlé Coordination Center
 Avenue de Birmingham, 221
 1070 Bruxelles
 Tel: 32-2-529-5330
 Fax: 32-2-529-5667
 E-mail: guido.kayaert@be.nestle.com

Mme. Martine Vandendriessche
 Ingénieur Agronome
 Ministère de l'Agriculture
 Avenue Simon Bolivar, 30
 1000 Bruxelles
 Tel: 32-2-208-4985
 Fax: 32-2-208-5006
 E-mail: martine.vandendriessche@cmlag.fgov.be

Jana Zikmundova
 Conseiller
 Représentation permanente de la Belgique auprès de
 l'Office des Nations Unies et auprès des institutions
 spécialisées
 58 Rue de Moillebeau
 1209 Genève 19
 Tel: 41-22-730-40-00
 Fax: 41-22-730-50-79
 E-mail: mission.belgium@itu.ch

Simon Pettman
 Executive Director
 International Alliance of Dietary
 Food Supplement Associations
 50, Rue de l' Association
 B-1000 Brussels – Belgium
 Tel: 32-(0)2 209 11 55
 Fax: 32 (0)2 223 30 64
 E-mail: iadsa@eas.be

Bolivia
Bolivie

Lic. Julio G. Alvarado
 Ministro Consejero
 Misión Permanente de Bolivia ante la Oficina de las
 Naciones Unidas y los Organismos internacionales
 con Sede a Ginebra
 139 Rue de Lausanne
 Geneva
 Tel: 908-07-17
 Fax: 908-07-22
 E-mail: mission.bolivia@ties.itu.int

Botswana

Mr Abdulrahmani A Napinda
 Director of Standards
 Botswana Bureau of Standards
 P/Bag BO 48, Gaborone
 Tel: 267-564044
 Fax: 267-564042
 E-Mail: a-napinda@bobstandards.bw

Mr Gobe Pitso
 Second Secretary
 Permanent Mission of Botswana
 80 rue de Lausanne
 1202 Geneva
 Switzerland
 Tel: 022/906 10 60
 Fax: 022/906 10 61
 E-mail: gpitso@hotmail.com

Brazil
Brésil
Brasil

Ms Maria Aparecida Martinelli
 Coordinator of Brazilian Codex Committee
 Officer of INMETRO
 Ministry of Development, Industry and Trade
 SEPN 511, Ed. BITTAR III, Bloco "B", 4º Andar
 Brasilia – DF
 CEP 70 750 – 527
 Tel: 55-61-340-2211
 Fax: 55-61-347-3284
 E-mail: mamartinelli@montreal.com.br

Mr Francisco Bezerra da Silva
 Coordenador Geral do PNCR/SDA
 Ministerio da Agricultura e do Abastecimento
 Esplanada dos Ministerios
 Brasilia D.F.
 Tel: 55-61-226-9771
 Fax: 55-61-218-2316
 E-mail: fsilva@agricultura.gov.br

Mrs Léa Contier de Freitas
 Head, International affairs
 National Institute of Metrology, Standardization
 and Industrial Quality
 INMETRO
 Rua Santa Alexandrina 416
 Rio de Janeiro RJ
 Tel: 55-563-2815
 Fax: 55-502-6542
 E-mail: cainto@inmetro.gov.fr

Ms Maria Thereza Gomes Pio
 Fiscal Federal Agropecuario
 Ministerio da Agricultura e do Abastecimento
 Esplanada dos Ministérios
 Anexo A Sala 5/n
 Brasilia D.F.
 Tel: 55-61-218-2339
 Fax: 55-61-218-2672
 E-mail: mtgpio@agricultura.com.br

Mrs Marta Palma de Freitas Severo
 Fiscal Fédéral Agropecuario
 Ministerio da Agricultura e do Abastecimento
 Estrada da Ponta Grossa No. 3036
 Belém Novo
 Porto Alegre/Rio Grande do Sul
 CEP 90000
 Tel: 55-51-3248-2133
 Fax: 55-51-3248-1926
 E-mail: lara-rs@agricultura.gob.br

Ms Maria Teresa Rodrigues Rezende
 Executive Secretary of Brazilian Codex Committee
 Officer of INMETRO
 Ministry of Development, Industry and Trade
 SEPN 511, Ed. BITTAR III, Bloco "B", 4º Andar
 Brasilia – DF
 CEP 70 750 – 527
 Tel: 55-61-340-2211
 Fax: 55-61-347-3284
 E-mail: seart@montreal.com.br

Mr Hoeck Souza Miranda
 Technical Officer - National Health Surveillance
 Agency
 Ministry of Health
 SEPN 515, Bloco "B"
 Ed. Ômega, 3º Andar
 CEP 70 770 – 502
 Brasilia – DF
 Tel: 55-61-448-1085
 Fax: 55-61-448-1080
 E-mail: hoeck.miranda@anvisa.gov.br

Mr Ricardo Rodolfo Tafani
 Economist
 Ministry of Agriculture and Food Supply
 CEPLAC-Via S1, Campus do INMET,
 Cruzeiro, DF.
 Tel: 55-61-342-1870/77
 Fax: 55-61-343-1505
 E-mail: tafani@ceplacdf.gov.br

Ms Andrea Watson
 Brazilian Embassy
 Geneva
 Switzerland

Bulgaria
Bulgarie

Mr Petko Draganov
 Ambassador
 Permanent Representative to the UN and other
 international organizations at Geneva
 16 Ch. Des Crets de Pregny
 1218 Grand Saconnex
 Geneva
 Tel: 41-22-798-0300
 Fax: 41-22-798-0302

Ms Borislava Djoneva
 Attaché
 Permanent Mission of Bulgaria
 16 Ch. Des Crets de Pregny
 1218 Grand Saconnex
 Geneva
 Tel: 41-22-798-0300
 Fax: 41-22-798-0302

Cameroon
Cameroun
Camerún

Ing. André Aggée Ntonga
 Direction de la Santé Communautaire
 Ministère de la Santé Publique du Cameroun
 B.P. 1274 Yaoundé
 Tel: 237-23-93-50
 Fax: 237-22-44-19
 E-mail: aggeentongafr@yahoo.fr

Canada

Mr Ron Burke
 Director
 Bureau of Food Regulatory, International and
 Interagency Affairs
 Food Directorate, Health
 Products and Food Branch
 Health Canada
 Room 2395, HPB Building (0702C1)
 Tunney's Pasture
 Ottawa, Ontario K1A 0L2
 Tel: 613-957-1748
 Fax: 613-941-3537
 E-mail: ronald_burke@hc-sc.gc.ca

Mr G. Orriss
 Director
 Bureau of Food Safety and Consumer Protection
 Canadian Food Inspection Agency
 59 Camelot Drive
 Nepean, Ontario K1A 0Y9
 Tel: 613-225-2342 Ext. 3795
 Fax: 613-228-6611
 E-mail: orrissgr@em.agr.ca

Dr Dale Armstrong
 Member, Policy Secretariat
 Alberta Agriculture, Food and Rural Development
 301, 7000-113 Street
 Edmonton, Alberta T6H 5T6
 Tel: 780-422-7807
 Fax: 780-422-6540
 E-mail: dale.armstrong@gov.ab.ca

Dr Réjean Bouchard
 Assistant Director
 Policy and Dairy Production
 Dairy Farmers of Canada
 75 Albert Street, Suite 1101
 Ottawa, Ontario K1P 5E7
 Tel: 613-236-9997
 Fax: 613-236-0905
 E-mail: rejeanb@dfc-plc.ca

Ms Caroline Émond
Assistant Director
International Trade
Dairy Farmers of Canada
75 Albert Street, Suite 1101
Ottawa, Ontario K1P 5E7
Tel: 613-236-9997
Fax: 613-236-0905
E-mail: Cemond@dfc-plc.ca

Mr W.A. Hewett
Director
Policy, International Affairs
Canadian Food Inspection Agency
59 Camelot Drive
Nepean, Ontario K1A 0Y9
Tel: 613-225-2342 Ext 4193
Fax: 613-228-6634
E-mail: hewettb@em.agr.ca

Ms. Isabelle Laberge
International Liaison Officer
Programs, International Coordination
Canadian Food Inspection Agency
59 Camelot Drive
Nepean, Ontario K1A 0Y9
Tel.: 613-225-2342 Ext 4611
Fax: 613-228-6633
E-mail: ilaberge@em.agr.ca

Dr Anne MacKenzie
Associate Vice President
Science Evaluation
Canadian Food Inspection Agency
59 Camelot Drive
Nepean, Ontario K1A 0Y9
Tel: 613-225-2342 Ext 4188
Fax: 613-228-6638
E-mail: amackenzie@em.agr.ca

Mr Allan McCarville
Senior Advisor, Codex
Bureau of Food Regulatory,
International and Interagency Affairs
Food Directorate, Health Products and Food Branch
Health Canada
Room 2394, HPB Building, (0702C1)
Tunney's Pasture
Ottawa, Ontario K1A 0L2
Tel: 613-957-0189
Fax: 613-941-3537
E-mail: allan_mccarville@hc-sc.gc.ca

Mr Chris Palmer
Associate Director
International Program
Bureau of Food Regulatory, International and
Interagency Affairs
Food Directorate, Health Products and Food Branch
Health Canada
Room 2387 HPB Building (0702C1)
Tunney's Pasture
Ottawa, Ontario K1A 0L2
Tel: 613-941-4616
Fax: 613-941-3537
E-mail: chris_palmer@hc-sc.gc.ca

Mr Don Raymond
National Manager
International Affairs and Retail
Canadian Food Inspection Agency
59 Camelot Drive
Ontario ON K1A 0Y9
Tel: 613-225-2342
Fax: 613-228-6636
E-mail: draymond@em.agr.ca

Mrs Santina Scalzo
Manager, Codex Program Services
Bureau of Food Regulatory, International and
Interagency Affairs
Food Directorate, Health Products and Food Branch
Health Canada
Room 2392, HPB Building (0702C1)
Tunney's Pasture
Ottawa, Ontario K1A 0L2
Tel: 613-957-1749
Fax: 613-941-3537
E-mail: santina_scalzo@hc-sc-gc.ca

Chile
Chili

Dr Angel Sarzoni
Embajador de Chile ante FAO
Via Po. 22 – 00198
Roma
Tel: 06 8417450
Fax: 06 85833855
E-mail: embajadorchile.fao@tin.it

Dr Gonzalo Rios
Encargado de Negociaciones internacionales,
Codex y Medidas Sanitarias y Fitosanitarias
Servicio Agrícola y Ganadero
Ministerio de Agricultura
Avenida Bulnes No. 140
Santiago
Tel: 56-2-688-3811
Fax: 56-2-671-7419
E-mail: grios@sag.gob.ch

Sr Humberto Molina
Dirección Política Multilateral
Ministerio de Relaciones Exteriores
Dirección de Política Multilateral
Catedral N° 1153
Santiago
Tel: 679-4352
E-mail: molinareyes01@hotmail.com

Sr Angel Sartori
Embajador de Chile ante FAO en Roma
Vía Pó N° 22
Roma
Italia
Tel: 0039068417450
E-mail: mchilefao@tin.it

China
Chine

Mr Tonggang Zhao
Director-General
Dept. of Health Legislation and Inspection
Ministry of Health
No. 1 Xizhimenwai Nanhu
Beijing
Tel: 86-10-6879-2383
Fax: 86-10-6879-2387
E-mail: tgz2@chsi.moh.gov.cn

Mr Fazhong Jin
Director
Department of Market and Economic Information
Ministry of Agriculture
No. 11 Nong Zhan Guan Nanli
Beijing 103026
Tel: 86-10-6419-3156
Fax: 86-10-6419-3315
E-mail: jindongsong@agri.gov.cn

Mr Zhixian Fan
Professor
Jilin Agricultural University
Changchun
130118 Beijing
Tel: 86-431-4517904
Fax: 86-431-4510955
E-mail: ndcszx@public.cc.jl.cn

Dr Yuk-yin Ho
Consultant
Food and Environmental Hygiene Department
Room 4309, 43/f Queensway Government Offices
66 Queensway
Hong Kong
Tel: 852-286-75600
Fax: 852-2526-8279
E-mail: yyho@fehd.gov.hk

Dr Xuegui Kan
Counsel
Dept. of Health Legislation and Inspection
Ministry of Health
No. 1 Xizhimenwai Nanlu
Beijing 100044
Tel: 86-10-687-92384
Fax: 86-10-687-92387
E-mail: xgk2@chsi.moh.gov.cn

Mr Chaowei Li
Deputy Director-General
State General Administration for Quality
Supervision and Inspection and Quarantine (SIQ)
No. A10 Chaowai Street
Chaoyang District
Beijing 100020
Tel: 86-10-6599-3886
Fax: 86-10-6599-4577
E-mail: Licw@ciq.gov.cn

Mr Cong Li
Director
Zhejiang Entry-Exit Inspection and Quarantine
2 Wensan Road
Hangzhou
Zhejiang
Tel: 86-571-88381589
Fax: 86-571-88-381807
E-mail: lc@ziq.gov.cn

Mr Peiwu Li
 Professor
 Oil Crops Research Institute, CAAS
 Xu Dong 2nd Road
 Wuchang Wuhan
 430062 Hubei Province
 China
 Tel: 86-27-868-12943
 Fax: 86-27-868-16451
 E-mail: peiwuli@public.wh.hb.cn

Dr Huiguang Tian
 211 Maching Road
 Hexi District
 Tianjin
 Tel: 86-22-232-50788
 Fax: 86-22-232-50770
 E-mail: Tiang@public.tijuc.com

Mr Yongzhong Qian
 Chief
 Comprehensive Management Division
 Science and Technology Managements Department
 Chinese Academy of Agricultural Sciences
 Beijing 100081
 Tel: 86-10-6891-9422
 Fax: 86-10-6897-5104
 E-mail: zonghe@mail.cass.net.cn

Mr Weixing Yan
 Vice Director
 Institute of Food Safty Control and Inspection
 Chinese Academy of Preventive Medicine
 No. 7 Pan Jia Yuan Na Li
 Beijing
 Tel: 86-10-67791253
 Fax: 86-10-67711813

Mr Yibing Zhang
 Deputy Director
 State General Administration Inspection and for
 Quality Supervision and Quarantine (ASIQ)
 Beijing
 Tel: 86-10-6599-4240
 Fax: 86-10-6599-4577
 E-mail: zhangyb@ciq.gov.cn

Colombia

Colombie

Dr Ramón Correa
 Director de Desarrollo Tecnológico y Protección
 Sanitaria
 Ministerio de Agricultura y Desarrollo Rural
 Bogotá
 Tel: 243-7919
 Fax: 282-8173
 E-mail: destecno@minagricultura.gov.co

Costa Rica

Ing. Sergio Abarca
 Director General de Salud Animal y Sanidad
 Vegetal
 Dirección de Salud Animal y Vegetal
 Ministerio de Agricultura y Ganadería
 Barreal Heredia
 San José
 Tel: 506-260-61-29
 Fax: 506-260-83-01
 E-mail: sabarca@protecnet.go.cr

Côte d'Ivoire

M. Claude D. Beke
 Ambassadeur/Representant permanent
 Mission permanente de Côte d' Ivoire
 149H Route de Ferney
 1218 Saconnex
 Geneva
 Tel: 41-22-177-0250
 Fax: 41-22-0260/68

Mme Mina Balde-Laurent
 Conseiller Chargée des organisations internationales
 Amb. à Londres
 149 H. Route de Ferney
 1218 Grand Saconnex
 Geneva
 Tel: 41-22-717-0290
 Fax: 41-22-717-0260/68

Mme Oumou Barry
 Docteur vétérinaire
 Sous-Directrice de l'Alimentation,
 Dir. Alimentation et Qualité
 B.P. V 84 Abidjan
 Tel: 225-20-21-90-85
 Fax: 225-20-21-90-71
 E-mail: afriqual@yahoo.fr

M. Pierre Da
 Conseiller
 Mission permanente de Côte d' Ivoire
 149H Route de Ferney
 1218 Saconnex
 Geneva
 Tel: 41-22-177-0250
 Fax: 41-22-0260/08

M Adrien Kouadio
 Conseiller
 Mission permanente de Côte d' Ivoire
 149H Route de Ferney
 1218 Saconnex
 Geneva
 Tel: 41-22-177-0250
 Fax: 41-22-0260/08

M. K. Jérôme Weya
 Premier Conseiller
 Mission permanente de Côte d' Ivoire
 149H Route de Ferney
 1218 Saconnex
 Geneva
 Tel: 41-22-177-0250
 Fax: 41-22-0260/08

Croatia
Croatie
Croacia

Dr Antoinette Kaic-Rak
 Croatian Institute of Public Health
 Rockefellerova 7
 10 000 Zagreb
 Tel: 385-1-468-3001/6
 Fax: 385-1-468-3007
 E-mail: hzzjz-fp@zg.tel.hr

Cuba

Lic. Lionel Enríquez Rodríguez
 Presidente NC - Cuba
 C No. 261 Esq. 13 Vedado
 Habana
 Tel: 30-0879
 Fax: 33-8048
 E-mail: ncnorma@cenial.inf.cu

Ing. Gabriel Lahens Espinosa
 Funcionario del Ministerio del Comercio Exterior
 Infanta Esquina 23
 Vedado
 Ciudad La Habana
 Tel: 537-542139
 Fax: 537-333389
 E-mail: MINCEX@INFOCEX.cu

Ing. Doris Hernández Torres
 Directora de Aseguramiento de la Calidad
 Ministerio de la Industria Pesquera
 5ta Avenida y 246 Santa Fé Playa
 La Habana
 Tel: 537-29-72-94
 Fax: 537-29-72-94
 E-mail: doris@fishnavy.inf.cu

Manuel Santos Rodríguez
 Director
 Dirección de Protección al Consumidor
 Ministerio del Comercio Interior
 Obispo No. 302
 8o Piso Aguiar
 La Habana Vieja
 Tel: 62-3450
 Fax: 62-3450
 E-mail: pc@cedipad..com.cu

Mrs Juana Vallín Plous
 Directora del Centro Nacional de Inspección de la
 Calidad
 Ministerio de la Industria Alimenticia
 La Habana
 Tel: 577-166
 Fax: 577-166
 E-mail: juana@cnica.cu

Cyprus
Chypre
Chipre

Dr Phrosso Hadjilucas
 Food Standards Officer
 Cyprus Standards Organization
 Ministry of Commerce and Industry
 1421 Nicosia
 Tel: 357-2-867173
 Fax: 357-2-375120
 E-mail: [ALVC@cytanet.com. cy](mailto:ALVC@cytanet.com.cy)

Ms Helena Mina
 Second Secretary
 Permanent Mission of Cyprus
 1218 Geneve
 Tel: 41-22-798-2150
 Fax: 41-22-791-0084
 E-mail: gencyp@iprolink-ch

Mr Andreas Marangos
 Director of Cyprus Industry Organization
 6 Amfipoleos
 P.O. Box 22418
 1521 Nicosia
 Tel: 357-2-748000
 Fax: 357-2-748261
 E-mail: cmio@cytanet.com.cy

Mr. Athos Pittas
 Pittas Dairy Industries Limited
 P.O. Box 12755
 2252 Nicosia
 Cyprus
 Tel: 00357-2-664200
 Fax: 00357-2-661247
 E-mail: athosp@cytanet.com.cy

Czech Republic
République tchèque
Republica checa

Mr Jiří Šír
 Officer
 Food Production Department
 Ministry of Agriculture of the Czech Republic
 Těšnov 17
 117 05 Prague
 Tel: 42-02-2181-2042
 Fax: 42-02-2231-4117
 E-mail: sir@mze.cz

Denmark
Danemark
Dinamara

Mr Knud Østergaard
 Adviser, International Affairs
 Danish Veterinary and Food Administration
 Mørkhøj Bygade 19
 DK-2860 Søborg
 Tel: 45-339-56120
 Fax: 45-339-56299
 E-mail: koe@fdir.dk

Mr Jørgen Hald Christensen
 Head of Division
 Danish Dairy Board
 Frederiks Allé 22
 DK-Aarhus C
 Tel: 45-8731-2186
 Fax: 45-8731-2001
 E-mail: jhc@mejeri.dk

Ms Linda Jensen
 Head of Food Legislation Section
 Danish Bacon and Meat Council
 Axeltorv 3
 DK-1609 Copenhagen V
 Tel: 45-33-732-568
 Fax: 45-33-936-650
 E-mail: lmj@danskeslagterier.dk

Ms Jytte Kjærgaard
 Consultant
 Danish Veterinary and Food Administration
 Mørkhøj Bygade 19
 DK-2860 Søborg
 Tel: 45-339-56233
 Fax: 45-339-56299
 E-mail: jk@fdir.dk

Mr Mogens Nagel
 Director
 Danish Plant Directorate
 Skovbrynet 20
 DK-2800 Kgs. Lyngby
 Tel: 45-452-63600
 Fax: 45-452-63610
 E-mail: mnl@pdir.dk

Ms Annette Toft
 Head of Department Research and Food
 The Agricultural Council of Denmark
 Axeltorv 3
 DK-1609 Copenhagen V
 Tel: 45-331-45672
 Fax: 45-331-49574
 E-mail: at@landbrug.dk

Dominican Republic
République dominicaine
República dominicana

Dr Joaquín Rodríguez
 Vice Ministro de Salud
 Secretaría de Estado de Salud Pública y Asistencia
 Social (SESPAS)
 Coordinador del Comité Coordinador del Codex
 para América Latina y el Caribe
 Presidente del Comité Nacional del Codex
 Alimentarius, CONCA
 Santo Domingo
 Tel: 809-541-0382 Ext 2381/2384
 Fax: 809-541-0382
 E-mail: rodriguezcodex@hotmail.com

Dr Magaly Bello de Kemper
 Consejero
 Misión República Dominicana
 63 Rue de Lausanne
 Geneva
 Switzerland
 Tel: 41-22-715-3910
 Fax: 41-22-741-0590

Dr Rosa Cespedes Garrido
 Directora Nacional Proyecto Fortalecimiento Codex
 Asistente del Coordinador Regional Codex
 Departamento de Nutrición de la Secretaría de
 Estado de Salud Pública y Asistencia Social
 Calle San Cristobal esq. Tiradentes
 Sto. 860
 Santo Domingo
 Tel: 809-565-6344
 Fax: 809-541-0382
 E-mail: rosa_cespedes@yahoo.com

Dra Persia Alvarez Rodríguez
 Asesora en el Area de Alimentos
 Secretaría de Estado de Salud Pública, SESPAS
 Ave. Villanueva esq. John F. Kennedy
 Pto. Ptda
 Fax: 809-970-1450
 E-mail: palvors@crystal.internet.net.do

Egypt

Egypte

Egipto

Prof. Mohamed Fahmi Saddik
 Prof. of Food Hygiene
 Nutrition Institute
 16 Kasr El-Aini Street
 Cairo

Tel: 202-364-3522
 Fax: 202-364-7476

Dr Zeinab Abdel-Aziez
 Director of Food Safety and Control
 Ministry of Health and Population
 Magless El-Shaab Street
 Cairo

Tel: 202-794-8152
 Fax: 202-792-1077

Dr Salah Abou-Raiia
 Faculty of Agriculture
 Cairo University
 34 Taba St
 Mohandseen
 Cairo

Tel: 202-749-3795
 Fax: 202-337-5003
 E-mail: saburaya@hotmail.com

Dr Salwa Dogheim
 Director of Central Laboratory of Residue
 Analysis of Pesticides and Heavy Metals in Food
 Ministry of Agriculture
 7 Nadi El Saied St
 Dokki
 Cairo
 Tel: 202-760-1395
 Fax: 202-761-1106
 E-mail: qcap@intouch.com

Dr Gehan Mohamed El-Moghazy
 Central Laboratory for Food and Feed
 Agricultural Research Center
 9 El-Gamaa St
 Cairo
 Tel: 202-573-2280
 Fax: 202-573-2280
 E-mail: ciff@inbuch.com

Dr Ahmed Abdel-Aziz Gaballa
 Scientific and Regulatory Affairs Manager
 Atlantic Industries
 Free Zone
 Nasr City
 Cairo
 Tel: 202-271-8820
 Fax: 202-287-7620
 E-mail: agaballa@mena.ko.com

Dr Mohamed Khalifa
 Agricultural Counsellor
 Embassy of Egypt
 Via Salaria 267
 00199 Rome
 Italy

Eng. Khadiga Mahmoud Khalil
 General Manager
 Quality Control
 Alexandria for Oil and Soap Co.
 76 Canal El-Mahmoudia
 Alexandria
 Tel: 202-4922-220

Dr Ola Sharaf
 National Research Center
 34 Taiba St
 Mohandseen
 Cairo
 Tel: 202-749-3795
 Fax: 202-337-5003

Dr Aref Marwan
 Head
 Food Control and Inspection Center
 Tel: 480-9134/9156
 Fax: 480-9134

Ing. Ahlam Hassan Beiti El Mal
Biotechnology Research Center
Tel: 21-3690960
Fax: 21-3616443

Mr Ehmed Ali Said
Quality Control Food
Tel: 480-7255/56
Fax: 489 134

El Salvador

Mme Sandra de Dujé
Counsellor of Mission
65 Rue de Lausanne
1202 Geneva
Switzerland
Tel: 41-22-232-7036
Fax: 41-22-748-4744

Estonia

Estonie

Mr Ruve Schank
Counsellor
28A Chemin de Petit Saconnex
Geneva 1219
Tel: 41-22-919-1980
Fax: 41-22-919-1981
E-mail: Ruve.schank@estmission.ch

Finland

Finlande

Finlandia

Ms Anna-Liisa Koskinen
Commercial Counsellor
Ministry of Trade and Industry
P.O. Box 32
00023 Government
Tel: 358-9-1603716
Fax: 358-9-1602670
E-mail: annaliisa.koskinen@ktm.vn.fi

Ms Anne Haikonen
Senior Adviser
Ministry of Trade and Industry
P.O.Box 32
00023 Government
Tel: 358-9-1603654
Fax: 358-9-1602670
E-mail: anne.haikonen@ktm.vn.fi

Ms Kaija Hasunen
Chief Counsellor
Ministry of Social Affairs and Health
P.O.Box 33
00023 Government
Tel: 358-9-1604035
Fax: 358-9-1604492
E-mail: kaija.hasunen@stm.vn.fi

Mr Jorma Hirn
Director General
National Food Agency
P.O.Box 28
000581 Helsinki
Tel: 358-9-3931510
Fax: 358-9-3868400
E-mail: jorma.hirn@elintarvikevirasto.fi

Ms Marjatta Rahkio
Senior Veterinary Officer
Ministry of Agriculture and Forestry
P.O.Box 30
00023 Government
Tel: 358-9-1602298
Fax: 358-9-1603338
E-mail: marjatta.rahkio@mmm.fi

France

Francia

Mme Roseline Lecourt
Chargée de mission
Direction Générale de la Concurrence, de la
Consommation et de la Répression des Fraudes
Teledoc 051
59 Boulevard Vincent Auriol
75703 Paris Cedex 13
Tel: 33-1-44-97-3470
Fax: 33-1-44-97-3037
E-mail: roseline.lecourt@dgccrf.finances.gouv.fr

Mme. Dominique Burel
Responsable Reglementation
ONIEL France
42 Rue de Chateaudun
75009 Paris
Tel: 33-1-4970-7118
Fax: 33-1-4280-6345
E-mail: dburel-alf@cniel.com

Dr Carol Buy
 Chargée mission Codex
 DGAL MAP
 251 Rue de Vaugirard
 75732 Paris Cedex 15
 Tel: 33-1-49-55-58-63
 Fax: 33-1-49-55-59-48
 E-mail: carol.buy@agriculture.gouv.fr

M. Olivier Degenmann
 Ministère de l'Economie, des Finances et de
 l'Industrie
 132 Rue de Bercy
 75572 Paris Cedex 12
 Tel: 33-1-53-18-82-64
 Fax: 33-1-53-18-96-08
 E-mail: olivier.degenmann@dree.org

M. Thierry Geslain
 Affaires réglementaires
 ANA
 155 Bd Haussmann
 75008 Paris
 Tel: 33-1-538-38600
 Fax: 33-1-456-15797
 E-mail: tgeslain@ania.net

Ms. Maryvonne Lassalle de Salins
 ESC.T.
 20 Boulevard Lascrosses
 31000 Toulouse
 Tel: 561.294865
 E-mail: lassalledesalins@hotmail.com

Dr Barbara Röstel
 Relations internationales
 Agence française de sécurité sanitaire des aliments
 AFSSA-ANMV
 BP 90203
 Tel: 32-2-99-947887
 Fax: 33-2-99-947899
 E-mail: b.rostel@anmv.afssa.fr

Mlle. Andrée Santot
 Chargée de mission
 Bureau des Ressources Génétiques
 16 Rue Claude Bernard
 75231 Paris Cedex 05
 Tel: 33-1-4408-7270
 Fax: 33-1-4408-7263
 E-mail: Andree.santot@inapg.inra.fr

Mme Catherine Vigreux
 Affaires Réglementaires
 ANIA-Roquette
 62136 Lestrem
 Tel: 33-321-633763
 Fax: 33-321-633850
 E-mail: catherine.vigreux@roquettes.com

Mr Vincent Ducasse
 Directeur réglementation et développement
 scientifiques
 Groupe Danone
 7 rue de Téhéran
 75008 Paris
 Tel: 0144352624
 Fax: 0144352427
 E-mail: vducasse@groupe.danone.com

Dr Paul Mennecier
 Chef de la mission de Coordination sanitaire
 internationale , DGAL/MAP
 251 Rue de Vaugirard
 75732 Paris Cedex 15
 Tel: 33-1-4955-8120
 Fax: 33-1-5955-5591
 E-mail: paul.mennecier@agriculture.gouv.fr

Gildas Le Bozec
 DGAL/MAP
 251 Rue de Vaugirard
 75732 Paris Cedex 15
 Tel: 33-1-4955-5872
 Fax: 33-1-4955-5978
 E-mail: gildas.le-bozec@agriculture.gouv.fr

Gabon

M Adrien N' Koghe-Essingone
 Directeur général des caisses de stabilisation et de
 perequation
 BP 768 Libreville
 Tel: 241-72-53-60
 Fax: 241-76-45-11

M. Jean Frédéric Ndong-ondo
 Directeur de la caisse cacao café
 Direction générale des caisses de stabilisation et
 perequation
 B.P. 768 Libreville
 Tel: 241-7645-45
 Fax: 241-764-111
 E-mail: ndongondo@yahoo.fr

M. Apollinaire Obame-Angoué
 Chef de Service des Charges Communes et Gestion
 du Patrimoine
 DGCSP (Direction Générale des Caisses de
 Stabilisation
 et de Préréquation
 BP 768 Libreville
 Tel: 241-72-45-39
 Fax: 241-76-45-11

Germany
Allemagne
Alemania

Dr Wolf Hölzel
 Ministerialdirigent
 Bundesministerium für Verbraucherschutz,
 Ernährung und Landwirtschaft
 Rochustrasse 1
 D-53123 Bonn
 Tel: 49-228-529-4640
 Fax: 49-228-941-4941
 E-mail: wolf.hoelzel@bmvel.bund.de

Mr Hermann Brei
 Bundesministerium für Verbraucherschutz,
 Ernährung und Landwirtschaft
 Rochustrasse 1
 D-53123 Bonn
 Tel: 49-228-529-4655
 Fax: 49-228-941-4842
 E-mail: Hermann.Brei@bmvel.bund.de

Mr Klaus Botzet
 Counsellor
 German Mission Geneva
 28C Ch. Du Petit Saconnex
 Geneva
 Switzerland
 Tel: 41-22-730-1248
 Fax: 41-22-730-1285

Dr Arno Dopychai
 Verband deutscher Mineralbrunnen e.V.
 Kennedyallee 28
 53175 Bonn
 Tel: 49-228-959900
 Fax: 49-228-9599023
 E-mail: dopychai@vdm-bonn-de

Dr Rolf Grossklaus
 Director
 Bundesinstitut für gesundheitlichen
 Verbraucherschutz und Veterinärmedizin (BGVV)
 Thielallee 88-92
 D-14195 Berlin
 Tel: 49-1888-412-3230
 Fax: 49-1888-412-3715
 E-mail: r.grossklaus@bgvv.de
 Mr Thomas König
 Executive Director
 Aktionsgruppe Babynahrung (AGB)
 D-37073 Göttingen
 Tel: 49-551-531-034
 Fax: 49-551-531-035

Mrs Angelika Mrohs
 Managing Director
 Bund für Lebensmittelrecht und
 Lebensmittelkunde e.V.
 Godesberger Allee 142-148
 D-53175 Bonn
 Tel: 49-228-819-9333
 Fax: 49-228-375069
 E-mail: amrohs@BLL-online.de

Dr Michael Packert
 Südzucker AG Mannticim/Ochsenfurt
 Forcheimer Strasse 2
 90425 Nuremberg
 Tel: 49-911-9344-461
 Fax: 49-911-9344-560

Ghana

Mr T.C. Corquaye
 Chief Executive
 Food and Drugs Board of Ghana
 P.O. Box CT 2783
 Cantonments
 Accra
 Tel: 233-21-661-248
 Fax: 233-21-660-389
 E-mail: fdb@ghana.com

Mr Kwamina Van-Ess
 Principal Enforcement Officer
 Food and Drugs Board of Ghana
 P.O. Box CT 2783
 Cantonments
 Accra
 Tel: 233-21-661-248
 Fax: 233-21-660-389
 E-mail: fdb@ghana.com

Greece**Grèce****Grecia**

Mr Dimitris Gerakopoulos
 Head of Marketing Division
 Directorate of Food Processing,
 Standardization and Quality Control
 Ministry of Agriculture
 2 Acharnon Str.
 10176 Athens
 Tel: 1-212-4319
 Fax: 1-523-8337

Mrs Vassili Gounari
 Secretary of Embassy
 Greek Mission in Geneva
 1 Place St. Gervais
 Geneva
 Switzerland

Tel: 41-22-732-3356
 Fax: 41-22-732-2150
 E-mail: mission.greece@ties.itu.int

Mr Andreas Mizios
 Expert
 Greek Mission in Geneva
 1 Place St. Gervais
 Geneva
 Switzerland
 Tel: 41-22-732-3356
 Fax: 41-22-732-2150
 E-mail: mission.greece@ties.itu.int

Guatemala

Mme Lucy Martinez-Mont
 Ambassadeur du Guatemala auprès de
 l'Organisation mondiale du commerce
 17A Route de Ferney
 Geneve
 Switzerland
 Tel: 41-22-730-1333
 Fax: 41-22-730-1345
 E-mail: lucy.martinez-mont@ties.itu.int

Mrs Isabel Mazzei
 Minister Counsellor to the WTO Mission of
 Guatemala to the WTO
 17 "A" Route de Ferney
 Geneva, Switzerland
 Tel: 41-22-730-1333
 Fax: 41-22-730-1345
 E-mail: isabel.morales@ties.ito.int

Haiti

M. Chenet St-Vil
 Premier Secrétaire à la Mission Permanente
 d'Haiti à Genève
 64 rue de Monthoux
 Genève 1201
 Tel: 732-7629
 Fax: 732-7629
 E-mail: Chenvil@yahoo.fr

Hungary**Hongrie****Hungría**

Dr Endre Rácz
 Head of Department
 Ministry of Agriculture and Regional Development
 Kossuth L.t. 11
 H-1860 Budapest
 Tel: 36-1-301-4383
 Fax: 36-1-301-4808
 E-mail: endre.racz@fvm.hu

India**Inde**

Mr Deepak Gupta
 Joint Secretary
 Ministry of Health & F.W
 Nirman Bhavan
 Maulana Azad Road
 New Delhi.-110011
 Tel: 91-301-8842
 Fax: 91-301-8842
 E-mail: jsd@nb.nic.in

Mr S. Dave
 General Manager
 Agricultural and Processed Food Products
 Export Development Authority
 Dept. of Commerce
 3rd Floor, NCUI Building
 3 Siri Institutional Area
 August Karanti Marg
 New Delhi-110016
 Tel: 91-11-653-4175
 Fax: 91-11-653-4175
 E-mail: gmffv@apeda.com

Mr Venkataramani Gopala
 Director
 Department of Food Processing Industries
 Ministry of Agriculture
 Panchsheel Bhavan
 August Kranti Marg
 New Delhi.-110049
 Tel: 91-11-649-3224
 Fax: 91-11-649-3228
 E-mail: Venkataramani@hotmail.com

Mr Machindra Bhaurao Londe
 Scientist
 Vasantdada Sugar Institute
 Tal-Haveli
 Dist-Pune
 Tel: 91-20-699-3994
 Fax: 91-20-699-2735
 E-mail: vsilib@giaspn01.vsnl.net.in

Mr Shivajirao G. Patil
 Chairman
 Indian Sugar Exim Corp. Ltd.
 Block C, 2nd Floor
 Ansal plaza, 'C' Block (2nd floor)
 August Kranti Marg
 New Delhi – 110049
 Tel: 91-11-626-61709
 Fax: 91-11-626-1338
 E-mail: ISIEC@Yahoo.com

Mr K.K. Sharma
 Executive Director
 (Sugar), Ramgarh Chini Mills
 (12th floor, Hansalaya
 15, Barakhamba Road
 New Delhi-110 001
 Tel: 91-11-331-0121
 Fax: 91-11-331-3303
 E-mail: kksharma@dalmiacament.com

Mr R.P.Singhal
 Chief Director (Sugar)
 Ministry of Food & Consumer Affairs
 Department of Sugar & Edible Oils
 Directorate of Sugar
 Krishi Bhavan
 New Delhi – 110058
 Tel: 91-11-338-3760
 Fax: 91-11-338-2373

Mr Deepak Tikku
 Managing Director
 National Dairy Development Board
 B.P. 40
 Anand Gujarat 388 001
 Tel: 91-11-68806
 Fax: 91-2692-60156
 E-mail: tikku@anand.nddb.ernet.in

Indonesia

Indonesie

Prof. Dedi Fardiaz
 Deputy for Food Safety and Hazardous
 Substances Control
 National Agency for Food and Drug Control
 Percetakan Negara No. 23
 Jakarta 10560
 Tel: 62-21-425-3857
 Fax: 62-21-425-3856
 E-mail: d_fardiaz@hotmail.com

Dr Elizabeth Jonosewojo
 Manager
 The Indonesia Food and Beverages Association
 Dutamas Fatmawati Blok D-1-No. 30
 Jl. R.S. Fatmawati –Jakarta
 Tel: 62-21-766-1612
 Fax: 62-21-751-0380
 E-mail: elisabet@ho.otsuka.co.jd

Mr Ade Petranto
 First Secretary
 Mission of Indonesia to the UN and other
 International Organizations
 16 Rue de Saint Jean
 Geneva 1203
 Switzerland
 Tel: 41-22-338-3350
 Fax: 41-22-345-5733
 E-mail: ade.petranto@ties.itu.int

Mr Thomas Parmawan Tjokronegoro
 Director
 Indonesia Food and Beverages Association
 Dutamas Fatmawati Blok D-1-No. 30
 Jl. R.S. Fatmawati –Jakarta
 Tel: 62-21-723-0391
 Fax: 62-21-723-0090
 E-mail: gapmmi@indosat.net.id

Ms Endang Sunaryo
 Jl Ancol I/4-5
 Jakarta 14430
 Tel: 62-21-6909-432 Ext. 337
 Fax: 62-21-6909-433
 E-mail: lisyusuf@link.net.id

Professor Florentinus Winarno
Bogor Agricultural University
Bogor
Tel: 62-251-621-031
Fax: 62-251-621-031
E-mail: Mbrio@bogor.wasantara.net.id

Iran (Islamic Republic)
Iran (République islamique)
Irán (República islámica)

Mrs Samireh Sabah
Expert in Food Additives
Ministry of Health and Medical Education No. 3
Enghelab Ave.
Fakhre Razi Street
Tehran
Tel: 21-646-7494
Fax: 21-646-7265

Mr Reza Astaneparast
Ambassador
Mission of Iran in Geneva
Geneva
Switzerland
Tel: 41-22-332-2100

Iraq

Mr. Raad Mahmoud
Second Secretary to the Permanent Mission of the
Republic of Iraq
Permanent Mission of the Republic of Iraq to the
UN Office in Geneva
Geneva
Switzerland
Tel: 41-22-918-0980
Fax: 41-22-733-0326

Ireland
Irlande
Irlanda

Mr Richard Howell
Agriculture Inspector
Department of Agriculture
Food and Rural Development
Agriculture House, Kildare Street
Dublin 2
Tel: 3531-607-2572
Fax: 3531-661-6273
E-mail: michael.howell@doff.irlgov.ie

Ms Joan Regan
Assistant Principal
Department of Health and Children
Hawkins House
Poolbeg Street
Dublin 2

Italy
Italie
Italia

Dr Brunella Lo Turco
Secrétaire Général du Comité National du Codex
Ministero Politiche Agricole
Via Sallustiana 10
Roma
Tel: 39-06-466-56509
Fax: 39-06-488-0273
E-mail: blturco@tiscalinet.it

Dr Giuseppe de Giovanni
Director d' Unité
Ministero Attivita Produttive
Via Molise 2
00187 Roma
Tel: 39-06-478-87729
Fax: 39-06-478-87797

Mrs Albina de Marco
Ministero Politiche Agricole
Via Sallustiana 10
Roma
Tel: 39-06-466-56520
Fax: 39-06-488-0273

Mr Ciro Impagnatiello
Ministero delle Politiche Agricole e Forestali
Via XX Settembre 20
00187 Roma
Tel: 39-06-466-56511
Fax: 39-06-488-0273
E-mail: ciroimpa@tiscalinet.it

Dra Paola Picotto
Dirigente veterinario
Direzione Generale della Sanita Pubblica
Veterinaria
Piazza Marconi 25
00144 Roma
Tel: 39-06-599-43752
Fax: 39-06-599-43676
E-mail: p.picotto@sanita.it

Japan**Japon**

Mr Koichi Ishii
 Director, Standards Division
 Department of Food Sanitation, Pharmaceutical
 and Medical Safety Bureau
 Ministry of Health, Labour and Welfare
 Kasumigaseki 1-2-2
 Chiyoda-ku
 Tokyo
 Tel: 81-3-5253-1111
 Fax: 81-3-3501-4868
 E-mail: ishii-koichi@mhlw.go.jp

Mr Jun Koda
 Director for International Standardization Office
 Standards and Labelling Division Office
 General Food Policy Bureau
 Ministry of Agriculture, Forestry and Fisheries
 Kasumigaseki 1-2-1, Chiyoda-ku
 Tokyo 100-8950
 Tel: 81-3-5512-1571
 Fax: 81-3-3501-0580
 E-mail: zyun_kohda@nm.maff.go.jp

Dr Yasuhisa Nakamura
 Deputy Director
 Standards Division
 Department of Food Sanitation, Pharmaceutical
 and Medical Safety Bureau
 Ministry of Health, Labour and Welfare
 Kasumigaseki 1-2-2
 Chiyoda-ku
 Tokyo
 Tel: 81-3-3595-2341
 Fax: 81-3-3501-4868
 E-mail: nakamura-yasuhisa@mhlw.go.jp

Mr Kenji Ohara
 Deputy Director
 Milk and Dairy Products Division
 Agricultural Production Bureau
 Ministry of Agriculture, Forestry and Fisheries
 Kasumigaseki 1-2-1, Chiyoda-ku
 Tokyo 100-8950
 Tel: 81-3-3502-8111
 Fax: 81-3-3506-9578
 E-mail: kenji_ohara@nm.maff.go.jp

Dr Makoto Oosone
 Section Chief
 Standards Division
 Department of Food Sanitation, Pharmaceutical
 and Medical Safety Bureau
 Ministry of Health, Labour and Welfare
 Kasumigaseki 1-2-2
 Chiyoda-ku
 Tokyo
 Tel: 81-3-5253-1111
 Fax: 81-3-3501-4868
 E-mail: oosone-makoto@mhlw.go.jp

Mr Makoto Takeuchi
 Assistant Director
 Processed Food Division Food Agency
 Ministry of Agriculture, Forestry and Fisheries
 Kasumigaseki 1-2-1, Chiyoda-ku
 Tokyo 100-8950
 Tel: 81-3-3502-8111
 Fax: 81-3-3506-1692
 E-mail: makoto_takeuchi@syokuryo.maff.go.jp

Dr Mitsuhiro Ushio
 Director for International Food Safety Planning
 Department of Food Sanitation, Pharmaceutical
 and Medical Safety Bureau
 Ministry of Health, Labour and Welfare
 Kasumigaseki 1-2-2
 Chiyoda-ku
 Tokyo
 Tel: 81-3-3595-2326
 Fax: 81-3-3503-7965
 E-mail: ushio-mitsuhiro@mhlw.go.jp

Dr Yukiko Yamada
 Counsellor for Research and Development,
 Agriculture, Forestry and Fisheries Research
 Council
 Ministry of Agriculture, Forestry and Fisheries
 and Director for International Affairs (Food
 Research)
 National Food Research Institute
 2-1-12 Kannondai
 Tsukuba 305-8642
 Tel: 81-298-38-8017
 Fax: 81-298-38-8005
 E-mail: yamadayk@nfri.affrc.go.jp

Dr Hiroshi Yoshikura
Inspection and Safety Division
Pharmaceutical and Medical Safety Bureau
Ministry of Health, Labour and Welfare
Kasumigaseki 1-2-2
Chiyoda-ku
Tokyo
Tel: 81-3-3595-2337
Fax: 81-3-3503-7964
E-mail: codexj@mhlw.go.jp

Mr Koichiro Hosai
Technical Adviser
Japan Food Industry Center
Sankaido Building, 7th Floor
Akasaka 1-9-13
Minatu-ku
Tokyo 107-0052
Tel: 81-3-3270-7305
Fax: 81-3-3270-7306
E-mail: fvb8260@mb.infoweb.ne.jp

Dr Shuji Iwata
Technical Adviser
Japan Food Industry Center
Sankaido Building, 7th Floor
Akasaka 1-9-13
Minatu-ku
Tokyo 107-0052
Tel: 81-3-3270-7305
Fax: 81-3-3270-7306

Mr Shinji Kawagoe
Technical Adviser
Japan Food Industry Center
Sankaido Building, 7th Floor
Akasaka 1-9-13
Minatu-ku
Tokyo 107-0052
Tel: 81-3-3270-7305
Fax: 81-3-3270-7306
E-mail: fvb8260@mb.infoweb.ne.jp

Dr Shoji Miyagawa
Deputy Director
Inspection and Safety Division
Ministry of Health, Labour and Welfare
Kasumigaseki 1-2-2
Chiyoda-ku
Tokyo
Tel: 81-3-3595-2337
Fax: 81-3-3503-7964
E-mail: miyagawa-shoji@mhlw.go.jp

Dr Kazuaki Miyagishima
Technical Adviser
Associate Professor
Graduate School of Medicine
Kyoto University
Yoshida- konoé-cho
Sakyo-ku
Kyoto 606-8501
Tel: 81-75-753-4464
Fax: 81-75-753-4466
E-mail: miyagishima@pbh.med.kyoto-u.ac.jp

Mr Yasuyuki Nagara
Technical Adviser
Japan Food Industry Center
Sankaido Building
7th Fl., Akasaka 1-9-13, Minato-ku
Tokyo 107-0052
Tel: 81-3-3224-2381
Fax: 81-3-3224-2397

Mr Yoshihisa Onishi
Technical Adviser
Japan Food Industry Center
Sankaido Building
7th Fl., Akasaka 1-9-13, Minato-ku
Tokyo 107-0052
Tel: 81-3-3224-2375
Fax: 81-3-3224-2397
E-mail: onishiyoshi@shokusan.or.jp

Kenya

Mr E.L. Songole
General Manager, Standards Development
Kenya Bureau of Standards
P.O. Box 54974 Nairobi
Tel: 254-2-502211
Fax: 254-2-503-293
E-mail: kebs@africaonline.co.ke

Dr J.P. Nthuli
Deputy Director of Veterinary Services
Veterinary Research Laboratories
Private Bag
P.O. Kabete
Nairobi
Tel: 254-2-631-289
Fax: 254-2-631-273

Kuwait***Koweit***

Mr Yousef Shehab Al-Bahar
 Assistant Undersecretary
 Deputy Director-General
 Standard and Industrial Services Affairs
 Public Authority for Industry
 P.O. Box 4690
 Safat
 Tel: 965-418-840
 E-mail: pai@ncc.moc.kw

Mrs Zakeya J. Al-Shammari
 Head of Standards Section
 Standardization and Metrology
 Public Authority for Industry
 P.O. Box 4690 Safat
 Code 13047
 Tel: 431-6858
 Fax: 431-6704
 E-mail: zshamri@pai.gov.kw

Lebanon***Liban******Libano***

Mr Johnny Ibrahim
 First Secretary
 Permanent Mission of Lebanon to the UN
 28 Parc des Mayens
 1218 Grand Saconnex
 Geneva
 Tel: 41-22-791-8585
 Fax: 41-22-791-8580
 E-mail: johnny@diplomats.com

Lesotho

Mrs Ines Ranooe
 First Secretary
 Embassy of the Kingdom of Lesotho
 Via Serchio 8
 00198 Rome
 Italy
 Tel: 39-06-854-2496
 Fax: 39-06-854-2527
 E-mail: Les.Rome@flashnet.it

Luxemburg***Luxembourg******Luxemburgo***

Mme Christiane Distefano
 Conseiller
 Représentant permanent adjoint
 ONC, WIPO
 Mission du Luxembourg
 13 Chemin de la Rochette
 Geneva
 Switzerland
 Tel: 41-22-919-1929
 Fax: 41-22-919-1920
 E-mail: christiane.daleuden@ties.itu.int

Libyan Arab Jamahiriya***Jamahiriya arabe libyenne******Jamahiriya Árabe Libia***

Dr Aref Marwan
 Head
 Food Control and Inspection Center
 Tel: 480-9134/9156
 Fax: 480-9134
 Ing. Ahlam Hassan Beiti El Mal
 Biotechnology Research Center
 Tel: 21-3690960
 Fax: 21-3616443
 Mr Ehmed Ali Said
 Quality Control Food
 Tel: 480-7255/56
 Fax: 480-8316/19

Malaysia***Malaisie******Malasia***

Dr E. Siong Tee
 Division of Human Nutrition
 Institute of Medical Research
 Jalang Pahang
 50588 Kuala Lumpur
 Tel: 603-269-86704
 Fax: 603-269-43575
 E-mail: tees@imr.gov.my

Mr Mohd. Jaaffar Ahmad
 Regional Manager
 MPOB Europe
 Ministry of Primary Industries
 Brickendonburg, Hertford
 Hertfordshire, -SG 138NL
 England
 Tel: 44-1992-554347
 Fax: 44-1992-500564
 E-mail: mpob@powernet.co.uk

Mr Ahmad Bin Loman
Principal Assistant Secretary
Ministry of Primary Industries
6-8th Floor, Menara Dayabumi
Jalan Sultan Hishamuddin
50624 Kuala Lumpur
Tel: 603-2274-7511
Fax: 603-2274-5014
E-mail: ahmadl@kpu.gov.my

Ms Noraini Dato' Mohd Othman
Principal Assistant Director
Food Quality Control Division
Department of Public Health
Ministry of Health Malaysia
4th Floor, Block E
Offices Complex
Jalan Dungun, Bukit Damansara
50490 Kuala Lumpur
Tel: 603-2555-943
Fax: 603-2537-804
E-mail: aini@dph.gov.my

Dr Mohd Musa Md Jamil
Director General
Malaysian Cocoa Board
Bag 211
Wiswa Sedco
88300 Kota Kinabalu
Tel: 6088-252572
Fax: 6088-253037
E-mail: musa@koko.gov.my

Ms Noraini Sudin
Malaysian Palm Oil Board
(Ministry of Primary Industries)
P.O. Box 10620
Kuala Lumpur 50720
Tel: 603-8925-9432
Fax: 603-8925-9446

Malta

Mr Clive Aguis
Counsellor
26 Parc Chateau Banquet
CH-1202 Geneva
Switzerland
Tel: 41-22-901-0580
Fax: 41-22-738-1120
E-mail: mission.malta-gva@ties.itu.int

Ms Annabelle Mifsud
First Secretary
26 Parc Chateau Banquet
CH-1202 Geneva
Switzerland
Tel: 41-22-901-0580
Fax: 41-22-738-1120
E-mail: annabelle.mifsud@ties.itu.int

Mexico

Mexique

Sr Carlos Berzunza
Director de asuntos internacionales
Puente de Tecamachalco 6
Lomas de Tecamachalco
Naucalpan
Mexico, D.F.
E-mail: **cberzunz@economia.gob.mx**

Sr Eduardo Cervantes
Director Asuntos Cientificos
para América Latina – SIAAGSA
Ruben Dario No. 115
Chapultepec
Mexico D.F. 11580
Tel: 52-5262-2124
Fax: 52-5262-2005
E-mail: **jcervantes@la.ko.com**

Sra Elvira Espinosa
Sanitary Standards Director
Donceles 39
Centro CP 06010
Mexico D.F.
Tel: 55-10-1075
Fax: 55-18-3696
E-mail: **eepinosa@mail.ssa.gob.mx**

Dr Carlos Miguel Garcia Bojalil
Director de Fomento Bovino
Ovino y Caprino
Recreo 14 – 7^o Piso
Col. Actipan del Valle
03230 Mexico D.F.
Tel: 52-5524-3456
Fax: 52-5534-8995
E-mail: **cgarbo@sagar.gob.mx**

Mrs Renata Zarate
Jefa del Departamento de Apoyo Técnico
Perefrico Sur 4209
Tel: 52-6-28-07-45
Fax: 52-6-28-07-39
E-mail: **rflores@semarnat.gob.mx**

Morocco**Maroc****Marruecos**

Mme. Zakia Driouich
 Chef de Division du Contrôle technique
 Ministère des Pêches Maritimes
 B.P. 476
 Haut Agdal
 Rabat
 Tel: 212 37-688-272
 Fax: 212 37-688-294
 E-mail: driouich@mp3m.gov.mo

M. Abdelkrim Berrada
 Chef de Service
 Ministère des Pêches Maritimes
 B.P. 476 Rabat
 Tel: 212-37-688-272
 Fax: 212-37-688-294
 E-mail: berrada@mp3m.gov.ma

M. El-Maati Benazzouz
 Chef de la Division Recherche Développement
 Laboratoire Officiel d'Analyses et de Recherches
 Chimiques
 25 Rue Nichakra Rahal
 Casablanca
 Tel: 212-2230-2196/98
 Fax: 212-2230-1972
 E-mail: loarc@casanet.net.ma

Dr. Abdellatif Dahmani
 Chef de service de la réglementation et du
 Contentieux
 27 Avenue Alaouites-Hassan
 B.P. 4348 Rabat
 Tel: 212-3769-8642
 Fax: 212-3729-8150
 M. Saïd Kabbaj
 Union National des Industries de Conserve de
 Poisson
 Rue No. 7 Longchamp
 Casablanca

Namibia

Mr John Anthony Faul
 Agricultural Economist
 Directorate of Planning
 Ministry of Agriculture
 Private Bag 13184
 Windhoek
 Tel: 264-61-2087710
 Fax: 264-61-2087767
 E-mail: faula@mawrd.gov.na

Netherlands**Pays Bas****Países Bajos**

Dr W.H. van Eck
 Deputy Director, Public Health
 Ministry of Health, Welfare and Sport
 P.O. Box 20350
 2500 EJ The Hague
 Tel: 31-70-340-6966
 Fax: 31-70-340-5554
 E-mail: wh.v.eck@minvws.nl

Dr L.F Hagedoorn
 Deputy Head, Foodstuffs Unit
 Ministry of Agriculture, Nature Management and
 Fisheries
 P.O. Box 20401
 2500 EK The Hague
 Tel: 31-70-378-5788
 Fax: 31-70-378-6141
 E-mail: l.f.hagedoorn@vvm.agro.nl

Ir. E.E.F. Hecker
 Chairman CCFAC
 Account Manager
 Ministry of Agriculture, Nature Management
 and Fisheries
 P.O. Box 20401
 2500 EK The Hague
 Tel: 31-70-378-5686
 Fax: 31-70-378-6141
 E-mail: E.F.F.Hecker@vvm.agro.nl

Miss Sandra Heumer
 Codex communication consultant
 Ministry of Agriculture, Nature Management and
 Fisheries
 P.O. Box 20401
 2500 EK The Hague
 Tel: 31-70-378-4045
 Fax: 31-70-378-6141
 E-mail: s.heumer@vvm.agro.nl

Ms M. Jansen
 Wemos Foundation
 Ellermanstraat 15
 P.O. Box 1693
 1000 BR Amsterdam
 The Netherlands
 Tel: 31-20-468-8388
 Fax: 31-20-4686-008
 E-mail: mary.jansen@wemos.nl

Ir. O.C. Knottnerus
Main Board for Arable Products
P.O. Box 29739
2502 LS The Hague
Tel: 31-70-370-8343
Fax: 31-70-370-8400
E-mail: o.c.knotterus@hpa.agro.nl

Ms M. Matthee
Legal Consultant
T.M.C. Asser Institute
P.O. Box 30461
2500 GL The Hague
Tel: 31-70-342-0380
Fax: 31-70-342-0346
E-mail: M.Matthee@asser.nl

New Zealand

Nouvelle Zélande

Nueva Zelandia

Mr S. Rajasekar
Manager WTO/SPS & Codex Coordinator
and Contact Point for New Zealand
MAF Policy
PO Box 2526
Wellington
Tel: 64-4-474-4216
Fax: 64-4-473-0118
E-mail: RAJ@maf.govt.nz

Dr Steve Hathaway
Director (Programme Management)
Food Assurance Authority
Ministry of Agriculture and Forestry
PO Box 646
Gisborne
Tel: 64-6-867-1144
Fax: 64-6-868-5207
E-mail: Hathaways@maf.govt.nz

Ms Debra Tuifao
Policy Analyst
Ministry of Agriculture and Forestry
PO Box 2526
Wellington
Tel: 64-4-498-9935
Fax: 64-4-474-4265
E-mail: Tuifaod@maf.govt.nz

Nigeria

Dr Nkem Dora Akunyili
Director-General
National Agency for Food and Drug Administration
and Control (NAFDAC)
Ikeja Crescent, Off Oyo. Str.
Garki Area II
Abuja
Tel: 09-234-6383

Mr D.U. Agbanelo
Assistant Director/Head, Quality Assurance
Standards Organization of Nigeria Fed. Sec.
Complex, Phase I
Ikoyi, Lagos
Tel: 09-5239187, 01-2696177, 01-2696178
E-mail: Sonnis-ng@yahoo.com

Mr George Baptist
Wonderfoods Nigeria Ltd.
23 Wharf Road
Apapa
Lagos
Tel: 234-1-487-1449
Fax: 234-1-264-5210
E-mail: gobap@hotmail.com

Prof. G. Lombin
Permanent Representative of Nigeria to UN
Agencies
Office of the Permanent Representative of Nigeria
to FAO
Embassy of Nigeria
Via Orazio 14/18
00193 Rome
Italy
Tel. 39-06-68-96-672
Fax. 39-06-68-77-840

Mrs Jane Nzeoma
Assistant Chief Regulatory Officer (ACRO) and
Codex Secretary
National Agency for Food and Drug Administration
and
Control (NAFDAC)
2nd Floor, Phase II, Federal Secretariat
Ikoyi
Abuja
Tel: 012-69-3105
Fax: 012-69-3104
E-mail: nafdac.lagos@alpha.linkserve.com

Mr Udeme Udom
Principal Standards Officer
Standards Organization of Nigeria
9th Floor, Phase I
Federal Secretariat
Ikoyi-Lagos
Tel: 012-696177
E-mail: sonnis-ng@yahoo.com

Norway

Norvège

Noruega

Mrs Berit Wilsher
Codex Contact Point
Norwegian Food Control Authority
PO Box 8187 Dep.
N-0034 Oslo
Tel: 47-22-24-67-40
Fax: 47-22-24-66-99
E-mail: bmw@snt.no

Mr Aksel Eikemo
Director-General
Department of Quality Control and
Regional Management
P.O. Box 185
N-5804 Bergen
Tel: 47-55-23-80-00
Fax: 47-55-23-80-90
E-mail:
Aksel_Eikemo@Fiskeridir.Dep.Telemax.No

Mr Lennart Johanson
Senior Adviser
Norwegian Ministry of Fisheries
PO Box 8118 Dep
N-0032 Oslo
Tel: 47-22-24-26-65
Fax: 47-22-24-95-85
E-mail: Lennart.Johanson@fid.dep.no

Mr Gunnar Jordfald
Director General
Norwegian Food Control Authority
PO Box 8187 Dep
N-0034 Oslo
Tel: 47-22-246650
Fax: 47-22-246699
E-mail: gunnar.jordfald@snt.no

Mr Bjørn Røthe Knudtsen
Regional Director
Aquaculture and Fisheries
Directorate of Fisheries
Pirsenteret
N-7462 Trondheim
Tel: 47-73-84-58-60
Fax: 47-73-84-58-61
E-mail: bjorn-rothe.knudtsen@th.fiskeridir.dep.no

Mr Ola Magnus Lømo
Adviser
Department of Food Production and Plant and
Animal Health
Ministry of Agriculture
PO Box 8007 Dep
N-0030 Oslo
Tel: 47-22-49-31-7
Fax: 47-22-24-95-59
E-mail: da-magnus.lomo@ld.dep.no

Mrs Tone Matheson
Research Manager
Ministry of Health and Social Affairs
PO Box 8011 Dep. - N-0030 Oslo
Tel: 47-22-24-86-50
Fax: 47-22-24-86-56
E-mail: tone.matheson@shd.no

Mr John Race
Senior Adviser
Norwegian Food Control Authority
PO Box 8187 Dep
N-0034 Oslo
Tel: 47-22-24-62-68
Fax: 47-22-24-66-99
E-mail: john.race@snt.no

Mrs Stine-Wohl Sem
Project Manager
Norwegian Consumer Council
P.O.Box 4594 Nydalen
N-0404 Oslo
Tel: 47-23-40-45-54
Fax: 47-23-40-05-03
E-mail: stine.sem@forbruker-radex.no

Mr Terje Solbakken
Head of Unit
Food Safety
Orkla Foods AS
PO Box 711
N-1411 Kolbotn
Tel: 47-66-81-61-95
Fax: 47-66-80-63-78
E-mail: terje.solbakken@orklafoods.no

Panama

Mrs Dina Jimenez
 Jefe
 Protección de Alimentos
 Ministerio de Salud
 Ave Gorgas
 Panama
 Tel: 507-262-1671
 Fax: 507-262-2793
 E-mail: depa01@psi.net

Dr Hector G. Cedeño H.
 Sub Jefe Protección Alimentos
 Salud Pública Veterinaria
 Ministerio de Salud
 Ancon Edif. 253
 Panama
 Tel: 507-262-1671
 Fax: 507-262-6568
 E-mail: depa02@sinfo.net

Paraguay

Dra Juana C. Zaracho de Irazusta
 Directora
 Instituto Nacional de Alimentación y Nutrición
 Ministerio de Salud Pública y Bienestar Social
 Av. Stma Trinidad e Itapua
 Asunción
 Tel: 595-21-20-68-74
 Fax: 595-21-20-68-74
 E-mail: inanpy@hotmail.com

Mr Roberto Recalde
 Consejero
 Misión Permanente de Paraguay ante las NN.UU. y
 Organismos Especializados en Ginebra
 28A Ch. Du Petit Saconnex
 1292 Geneva
 Switzerland
 Tel: 41-22-74-03-211
 Fax: 41-22-74-03-290
 E-mail: roberto.recalde@ties.itu.int

Ing. Roque Leguizamon
 Asesor de la Comisión Especial de
 Comercio Internacional e Integración del
 Ministerio de Agricultura y Ganadería
 Ruta Mcpl. Estgarribia y S. Ríos
 S. Lorenzo
 Tel: 595-582-290
 Fax: 595-21582290

Mr Victor Manuel Irazusta
 Director Administrativo del Ministerio de RR.EE
 Pdte. Franco y Ayolas
 Edif. Ayfra 15°
 Tel: 595-21-44-51-35
 Fax: 595-21-44-51-35
 E-mail: virazusta@hotmail.com

Peru**Pérou****Perú**

Dr Carlos Pastor
 Director Ejecutivo de Higiene Alimentaria y
 Control de la Zoonosis
 Punto Focal para los Asuntos del Codex
 alimentarius en el Perú
 Las Amapolas no. 350 – Urbanización
 San Eugenio Lince
 Lima 14
 Tel: 511-44-06-562/511-44-06-871
 Fax: 551-44-28-353/551-44-06-797
 E-mail: cpastor@digesa.sld.pe

Ing. Alejandra Díaz Rodríguez
 Jefe de Calidad y Normatividad
 Comisión de Promoción de Exportaciones
 (PROMPEX)
 Las Camelias 891. 3er Piso
 San Isidro
 Lima
 Tel: 511-351-5682
 E-mail: acring@terra.com.pe

Miss Milagros Miranda Rojas
 Segunda Secretaria en la Misión del Perú ante la
 OMC
 Rue des Asters, No. 22
 1202 Genève
 Switzerland
 Tel: 22-748-2836
 E-mail: milagros.miranda@ties.itu.int

Philippines**Filipinas**

Dr Ma. Concepción C. Lizada
 Director
 Bureau of Agriculture and Fisheries
 Product Standards
 Department of Agriculture
 QMC, Quezon City
 Tel: 63-2-920-61-31/61-33
 Fax: 63-2-920-61-34
 E-mail: bafps@yahoo.com

Mrs Maria Fe Alberto-Chau Huu
 Agricultural Attaché
 Philippine Mission to the United Nations
 47 Ave. Blanc
 1202 Geneva
 Switzerland
 Tel: 738-14-67
 Fax: 731-85-26

Mr Noel D. de Luna
 Agricultural Attaché
 Philippine Embassy
 Viale delle Medaglie d'Oro, 112
 00136 Rome
 Italy
 Tel: 39-06-39-74-67-17
 Fax: 39-06-39-88-99-25
 E-mail: philrepfao@libero.it

Mrs Adelisa Cifra Ramos
 Deputy Director for Food
 Bureau of Food and Drugs
 Department of Health
 Civic Drive,
 Filinvest Corporate City
 Alabang
 City of Muntinlupa
 1770 Philippines
 Tel: 807-82-85
 Fax: 807-07-51
 E-mail: bfad@mc.pworld.net.ph

Poland

Pologne

Polonia

Dr Lucjan Szponar
 Director
 National Food and Nutrition Institute
 61/63 Powsinska Street
 02-903 Warsaw
 Tel: 48-22-84-22-171
 Fax: 48-22-84-21-103

Ms Joanna Markowska
 Specialist
 Ministry of Agriculture and Rural Development
 30 Wspólna Street
 00 930 Warsaw
 Tel: 48-22-62-32-269
 Fax: 48-22-62-31-600
 E-mail: joanna.markowska@minrol.gov.pl

Dr Jacek Postupolski
 National Institute of Hygiene 24
 Chocimska Street
 00-791 Warsaw
 Tel: 48-22-54-21-260
 Fax: 48-22-64-61-138
 E-mail: jpostupolski@pzh.gov.pl

Mr Slawomir Pietrzak
 Deputy Director
 Agricultural and Food Quality Inspection
 32/34 Zurawia Street
 00-950 Warsaw
 Tel: 48-22-621-64-21
 Fax: 48-22-621-48-58
 E-mail: cis@wa.onet.pl

Dr Teresa Szczesna
 Scientist
 Research Institute of Pomology and Floriculture
 Apiculture Division
 2 Kazimierska Street
 24-100 Pulawy
 Tel: 48-81-886-42-08
 Fax: 48-81-886-42-09
 E-mail: teresa.szczesna@man.pulawy.pl

Ms Anna Skrzynska
 Head of Department
 European Integration and Foreign Cooperation
 Agricultural and Food Quality Inspection
 32/34 Zurawia Street
 00-515 Warsaw
 Tel: 48-22-625-20-28
 Fax: 48-22-621-48-58
 E-mail: normy@cis.gov.pl

Portugal

Dr Carlos A.M. Andrade Fontes
 Assessor Principal
 Ministério da Agricultura
 Focal Point Codex Alimentarius
 Av. Padre António Vieira n° 1, 7°
 1099-Lisboa
 Tel: 351-21-381-93-20
 Fax: 351-21-381-66-35
 E-mail: cfontes@gppaa.min.agric.pt

Republic of Korea
République de Corée
República de Corea

Mr Byung Rin Yoo
Agricultural Attaché
Mission of the Republic of Korea in Geneva
Geneva
Switzerland
Tel: 41-21-748-0031
Fax: 41-22-748-0003
E-mail: byungrinyoo@hanmail.net

Mr Byoung Gon Jeong
Deputy Director
Bilateral Cooperation Division
Ministry of Agriculture and Forestry
Kwacheon City
Kyunggi-Do, 429-1319
Tel: 82-2-500-1726
Fax: 82-2-509-2095
E-mail: jbgon@hanmail.net

Mr Chung Hyeon Jeong
Deputy Director
Pharmaceutical & Food Policy Div.
Ministry of Health and Welfare
1, Joongang-Dong
Kwacheon
Kyunggi-Do 429-921
Tel: 82-2-500-3000
Fax: 82-2-504-1456
E-mail: jchmohw@chollian.net

Mr Sung Geun Jo
Assistant Director
Food Industry Division
Ministry of Agriculture and Forestry
1 Joongang Dong
Kwacheon City
Kyung gi Do
Tel: 82-2-500-1855
Fax: 82-2-503-7905
E-mail: josk@maf.go.kr

Mr Ho Joon Lee
Senior Researcher
Korean Food Research Institute
San 46-1, Baekhyun-Dong
Bundang-Gu
Songnam-Si
Kyonggi-Do 463-420
Tel: 82-2-31-780-9220
Fax: 82-2-31-780-9264
E-mail: hjlee@kfri.re.kr

Mr Kyung Jong Lim
Deputy Director,
Animal Health Division
Ministry of Agriculture and Forestry
1 Jungangdong
Kwacheon
Kyungkido 429-0908
Tel: 82-2-504-1936
Fax: 82-2-504-0908
E-mail: limkj@maf.go.kr

Mr Chang Jin Moon
Counsellor
Permanent Mission of the Republic of Korea
1 Avenue de l' Ariana
Geneva
Tel: 41-22-948-0032
Fax: 41-22-948-0002
E-mail: moon_cj@hanmail.net

Mr Kee Jai Park
Senior Researcher
Korea Food Research Institute
San 46-1, Backhyun-dong
Bundang-gu
Songnam-si
Kyonggi-do 463-420
Tel: 82-31-780-9157
Fax: 82-31-780-9264
E-mail: jake@kfri.re.kr

Dr Wan Soo Park
Senior Researcher
Korean Food Research Institute
San 46-1, Baekyun-dong
Bundang-gu
Songnam-si
Kyonggi 463-420
Tel: 82-31-780-9101
Fax: 82-31-780-9876
E-mail: wspark@kfri.re.kr

Dr Woo-Sup Roh
Director - Fellow
Department of Food Industry
KHIDI
57-1 Noryangjin-Dong
Dongjak-Gu
Seoul
Tel: 82-2-2194-7435
Fax: 82-2-824-1764
E-mail: rohws@khidi.or.kr

Mr Gun Jo Woo
 Director, Food Microbiology Division
 Korean Food and Drug Administration
 5 Nokbun-dong
 Eunpyung-gu
 Seoul 122-704
 Tel: 82-2-380-1681
 Fax: 82-2-382-4892
 E-mail: gjwoo@kfda.go.kr

Mr Lim Seong Ho
 Deputy Director
 I, Toosjang-Dong, Kwacheon City
 Kyunggi-Do
 Korea
 Tel: 822 503 7585
 Fax: 822 503 7590
 E-mail: shkim1217@hanmail.net

Dr Seonggyun Shin
 Head Reseracher
 Korea Helath Industry Development Institute
 59-1 Noryangjin Dong, Dongjak Gu,
 Seoul, Republic of Korea
 Tel: 822 404 7312
 Fax: 822 824 1762
 E-mail: shinsg@khidi.or.kr

Russian Federation
Fédération de Russie
Federación de Rusia

Ms Nina Chupakhina
 Chief, Laboratory of Fish and Fishery Products
 Standards
 Russian Federal Research Institute of Fisheries and
 Oceanography (VNIRO)
 17 V. Krasnoselskaya St.
 107140 Moscow
 Tel: 095-264-9090
 Fax: 095-264-9187
 E-mail: marecol@dol.ru

Ms Kira Mikhlina
 Senior Scientist
 Russian Federal Research Institute of Fisheries and
 Oceanography (VNIRO)
 17 V. Krasnoselskaya St.
 107140 Moscow
 Tel: 095-264-9054
 Fax: 095-264-9187
 E-mail: marecol@dol.ru

Saudi Arabia
Arabie saoudite
Arabia Saudita

Mr Sirag Massode
 Director-General
 Standards Department
 Saudi Arabia Standards Organization
 P.O. Box 3437 Riyadh 11471
 Tel: 45-20-224
 Fax: 45-20-167

Mr Abdullah Al-Anaizi
 Laboratory Analyst
 Ministry of Commerce
 Quality Control Department
 Tel: 966-401-22-22
 Fax: 966-402-25-39

Dr Mohammed Al-Jassir
 General Director of Nutrition
 Dept. Ministry of Health
 P.O. Box 5253 Riyadh
 Saudi Arabia
 Tel: 01-464-0811
 Fax: 01-464-5536

Singapore
Singapour
Singapúr

Dr Sin Bin Chua
 Chief Veterinary Officer and
 Director, Veterinary Public Health & Food Supply
 Division
 Agri-food & Veterinary Authority
 5 Maxwell Road #04-00
 Tower Block MND Complex
 Singapore 069110
 Tel: 65-325-7622
 Fax: 65-220-6068
 E-mail: chua_sin_bin@ava.gov.sg

Mr Seah Huay Leng
 Head, Food Control Department
 Ministry of the Environment
 The Environment Building
 40 Scotts Rd
 19th Storey
 Singapore 228231
 Tel: 65-731-9819
 Fax: 65-731-9843/731-844
 E-mail: Seah_Huay_Leng@env.gov.sg

Dr Astrid Yeo
 Head, Policy & Regulatory Branch
 Veterinary Public Health & Food Supply Division
 Agri-food & Veterinary Authority
 5 Maxwell Road #02-00
 Tower Block MND Complex
 Singapore 069110
 Tel: 65-325-7686
 Fax: 65-220-6068
 E-mail: Astrid_YEO@ava.gov.sg

Sénégal

Mr Andre Basse
 Premier Secrétaire
 Mission permanente du Sénégal
 93 Rue de la Servette
 1202 Genève
 Tel: 41-22-918-0230
 Fax: 41-22-940-0711

Slovak Republic

République slovaque
República eslovaca

Dr. Milan Kováč
 Director
 Food Research Institute
 Priemysel'na, 4
 P.O. Box 25
 82475 Bratislava 26
 Tel: 421-2-555-74-622
 Fax: 421-2-555-71-417
 E-mail: milan.kovac@vup.sk

Mrs Katarina Chudíková
 Director
 Environmental and Working Conditions Hygiene
 State Health Institute
 Lazarezká-26
 Bratislava 81442
 Tel: 421 7 5292 30 40
 412 7 5296 11 27

South Africa

Afrique du Sud
Sudáfrica

Dr T van de Venter
 Director Food Control
 Department of Health
 Private Bag X828
 0001 Pretoria
 Tel: 27-12-3120185
 Fax: 27-12-3264374
 E-mail: ventert@health.gov.za

Dr L. Anelich
 Head of Department
 Department of Biotechnology and Food Technology
 Academic Institution (Higher Education)
 Technikon Pretoria
 Private Bag X680
 0001 Pretoria
 Tel: 27-12-3186240
 Fax: 27-12-3186256
 E-mail: lucia@techpta.ac.za

Dr P. van Twisk
 Chairperson
 South African National Committee for
 IUNS/IUFOST
 PO Box 74241
 0040 Lynnwood Ridge
 Pretoria
 Tel: 27-12-3483207
 Fax: 27-12-3483207
 E-mail: vantwisk@iafrica.com

Spain

Espagne

España

Dr Felipe Mittelbrunn
 Consejero Técnico
 Secretaría de la Comisión Interministerial
 para la Ordenación Alimentaria
 Ministerio de Seguridad y Consumo
 Paseo del Prado 18-20
 28071 Madrid
 Tel: 34-91-596-1346
 Fax: 34-91-956-4487
 E-mail: fmittelbrunn@msc.es

Dra Elisa Revilla García
 Jefe de Area de Coordinación Sectorial
 Sub. Gral. de Planificación
 Alimentaria
 Ministerio de Agricultura, Pesca y Alimentación
 Pº Infanta Isabel 1
 28071 Madrid
 Tel: 34-91-347-4596
 Fax: 34-91-347-5728
 E-mail: erevilla@mapya.es

Mr José Barreiro
 Conseiller Mission d' Espagne
 Avenue Blanc 53
 1202 Geneva
 Switzerland
 Tel: 41-22-731-2230
 Fax: 41-22-738-4537
 E-mail: jose.barreiro@ties.itu.int

Mr Antonio Carpintero
 Consejero Adjunto de Agricultura
 Mision Permanente de España
 Av. Blanc 53
 1202 Geneva
 Switzerland
 Tel: 41-22-731-2230:
 E-mail: antonio.carpintero-saiz@ties.itu.int

Sra Maria Amelia Guzman Martinez-Vales
 Coordinadora Asistencia Técnica
 Centro Inspección Comercio Exterior – Murcia
 (España)
 Puerta Nueva 10
 30001 Murcia
 Tel: 0034 609046573
 Fax: 0034 968 242730
 E-mail:
 MariaAmelia.Guzman@murcia.catice.mcx.es

Sra Irene Zafra
 Secretaria de la Asociación Nacional de Empresas
 de Aguas de Bebida Envasada
 C/Serrano 76-5º
 28006 Madrid
 Tel: 91-575-8226
 Fax: 91-578-1816
 E-mail: aneabe@aneabe.com

Sudan
Soudan

Dr Husina Ali Mohammed
 Ministry of Animal Resources
 Tel: 4657 47-44

Dr Mohamed
 Director-General
 Sudanese Standards and Metrology Organization
 P.O. Box 13573 Khartoum
 Tel: 00249-11-771486
 Fax: 00249-11-774852
 E-mail: SSMO@Sudanet.net

Swaziland
Swazilandia

Ms Khanyisile Mabuza
 Food Technologist
 P.O. Box 4
 Malkerns
 Tel: 268-528-3017
 Fax: 268-528-3490
 E-mail: Malkerns_research@africa.sz

Mr Richard Mamba
 Senior Health Inspector
 Ministry of Health and Social Welfare
 P.O. Box 5 Mbabane
 Tel: 268-404-2431
 Fax: 268-404-2092

Sweden
Suède
Suecia

Mr Bertil Norbelie
 Director-General
 National Food Administration
 Box 622
 SE-751 26 Uppsala
 Tel: 46-18-17-55-55
 Fax: 46-18-10-58-48
 E-mail: beno@slv.se

Mr Stuart A. Slorach
 Deputy Director-General
 National Food Administration
 Box 622
 SE-751 26 Uppsala
 Tel: 46-18-17-55-94
 Fax: 46-18-10-58-48
 E-mail: stsl@slv.se

Ms Ulrika Boström
 Senior Administrative Officer
 Ministry of Agriculture
 SE-103 33 Stockholm
 Tel: 46-84-05-11-40
 Fax: 46-84-11-96-47
 E-mail: ulrika.bostrom@agriculture.ministry.se

Mrs Kerstin Jansson
 Senior Administrative Officer
 Ministry of Agriculture, Food and Fisheries
 SE-103 33 Stockholm
 Tel: 46-84-05-11-68
 Fax: 46-84-20-64-96
 E-mail: kerstin.jansson@agriculture.ministry.se

Ms Eva Rolfsdotter Lönberg
 Codex Co-ordinator for Sweden
 National Food Administration
 Box 622
 SE-751 26 Uppsala
 Tel: 46-18-17-55-47
 Fax: 46-18-10-58-48
 E-mail: evlo@slv.se

Ms Maria Wetterling
Deputy Director for Legal Affairs
Ministry of Agriculture
Jordbruksdepartementet
Box 10333 Stockholm
Tel: 46-84-05-11-38
E-mail: maria.wetterling@agriculture.ministry.se

Switzerland**Suisse****Suiza**

Dr Urs Klemm
Vice Director
Swiss Federal Office of Public Health
CH-3003 Bern
Tel: 41-31-322-9503
Fax: 41-31-322-9574
E-mail: urs.klemm@bag.admin.ch

Mrs Christina Blumer
Food Engineer
Swiss Federal Office for Agriculture
Mattenvostrasse 5
3003 Bern
Tel: 41-31-324-9661
Fax: 41-31-322-2634
E-mail: christina.blumer@blw.admin.ch

Mrs Irina du Bois
Nestec Ltd.
Avenue Nestlé 55
CH-1800 Vevey
Tel: 41-21-924-2261
Fax: 41-21-924-4547
E-mail: irina.dubois@nestlé.com

Mr Thomas Jäggi
Food Engineer
Swiss Farmers Union
Lauerstrasse 10
5200 Brugg
Tel: 41-56-462-5111
Fax: 41-56-441-5348
E-mail: jaeggi@agri.ch

M. Jörg Von Manger-Koenig
Head of Regulatory Affairs
F. Hoffman –La Roche AG Vitamins Limited
VML, Bldg 241/815
CH-4070 Basel
Tel: 41-61-688-8300
Fax: 41-61-688-1635
E-mail: joerg.vonmanger-koenig@roche.com

Dr Hervé Nordmann
Director, Scientific and Regulatory Affairs
Ajinomoto Switzerland AG
CH-1143 Apples
Tél. 41-21-800 37 63
Fax: 41-21-800 40 87
E-mail: herve.nordmann@asg.ajinomoto.com

Mrs Awilo Ochieng Pernet
Codex Alimentarius, Food and Consumer Safety
Unit
Swiss Federal Office of Public Health
CH-3003 Bern
Tel: 41-31-322-0041
Fax: 41-31-322-9574
E-mail: awilo.ochieng@bag.admin.ch

Mr Pierre Studer
Adjoint scientifique
Main Unit Food and Consumer Safety
Swiss Federal Office of Public Health
CH-3003 Bern
Tel: 41-31-323-3105
Fax: 41-31-322-9574
E-mail: pierre.studer@bag.admin.ch

Dr Stefan Bogoanov
Swiss Bee Research Centre
FAM
3003 Berne
Tel: 31-323-8208
E-mail: stefan-bogoanov@fam.admin.ch

Dr Erich J. Windhab
Swiss Federal Institute of Technology Zurich
Institute of Food Science
ETH-Zentrum, LFO E 18
CH-8092 Zürich
Tel: 41-1-632-5348
Fax: 41-1-632-1155
E-mail: windhab@ilw.agr.ethz.ch

Mrs Franziska Zimmerman
State Secretariat for Economic Affairs
Federal Department for Economic Affairs
Effingerstr. 1
CH-3003 Bern
Tel: 41-31-324-0847
Fax: 41-31-324-0958
E-mail: franziska.zimmerman@seco.admin.ch

Tanzania, United Republic of
Tanzanie, République-Uni de
Tanzania, República Unida de

Dr C.J.S. Moshia
 Chief, Standards (Food Safety and Quality)
 Codex Contact Point Officer
 Head, Agriculture Food Section
 Tanzania Bureau of Standards
 P.O. Box 9524
 Dar Es Salaam
 Tel: 255-22-245-0298
 Fax: 255-22-245-0959
 E-mail: standards@twiga.com
 cjsmosha@yahoo.co.uk

Thailand
Thaïlande
Tailandia

Prof. Pakdee Pothisiri
 Director General
 Department of Medical Sciences
 Ministry of Public Health
 Tiwanon Road
 Nondburi 11000
 Tel: 622-589-9862
 Fax: 622-951-1459
 E-mail: ppakdee@health.moph.go.th

Mr Sakurn Eamsila
 Director of the Food Sanitation Division
 Department of Health
 Ministry of Public Health
 Nonthaburi
 Tel: 590-4182
 Fax: 590-4185
 E-mail: sakurn@health.moph.go.th

Mr Pisan Luetongcharee
 Minister Counsellor
 Permanent Mission of Thailand to WTO
 Route de Pré – Boix 20
 Case Postale 1848
 1215 Geneva
 Tel: 929-5209
 Fax: 791-0166
 E-mail: pisan@thai.wto.com

Mrs Oratai Silapanaporn
 Standards Officer
 Thai Industrial Standards Institute
 Rama VI St.
 Ratchathewi
 Bangkok 10400
 Tel: 662-202-3444
 Fax: 662-248-7987
 E-mail: oratai@tisi.go.th

Mrs Pranee Srisomboon
 General Manager
 Thai Food Processors' Association
 170/22, 9th Floor Ocean Tower 1 Bldg.
 New Ratchadapisek Rd.
 Klongtoey, Bangkok 10110
 Tel: 662-261-2680 – 261-2684-5
 Fax: 662-261-2996-7
 E-mail: thaifood@thaifood.org

Mrs Malinee Subvanich
 Director and General-Secretary
 Thai Food Processors' Association
 170/22 9th Floor Ocean Tower 1 Bldg
 New Ratchadapisek Rd.
 Klongtoey, Bangkok 10110
 Tel: 662-261-2684
 Fax: 662-261-2996-7
 E-mail: thaifood@thaifood.org

Mrs Waritchanant Towongpaichayont
 Senior Trade Technical Officer
 Department of Foreign Trade
 Ministry of Commerce
 Sanambinnam – Nonthaburi Rd.
 Nonthaburi 11000
 Tel: 02-54-75121
 Fax: 02-54-74802
 E-mail: waritchanant@mocnet.moc.go.th

Mrs Patrathip Vacharakomolphon
 Standards Officer
 Thai Industrial Standards Institute
 Ministry of Industry
 Rama VI St.
 Bangkok 10400
 Tel: 662-202-3441
 Fax: 662-248-7987
 E-mail: patratip@tisi.go.th

Tunisia
Tunisie
Túnez

Dr Zakaria H'Mad
 Directeur de développement de l' agro-alimentaire
 Ministère de l' Industrie
 Rue 8011 Montplaisir
 1030 Tunis
 Tel: 21-61-789-373
 Fax: 21-61-789-159
 E-mail: zakaria.Hmad@E-mail.ati.tn

Mr Mabrouk Nedhif
 Directeur de l'Hygiène du Nilieu
 Ministère de la Santé Publique
 Bab Saadoun 1002 Tunis
 Tel: 216-1-576-115
 Fax: 216-1-576-010
 E-mail: nedhifmabrouk@rns.tn

Turkey
Turquie
Turquía

Dr Filiz Soydal
 Head of Department of Food Control Services
 Ministry of Agriculture and Rural Affairs
 General Directorate of Protection and Control
 Akay Caddesi No. 3
 ANK Bakanliklar - Ankara
 Tel: 90-312-418-5834
 Fax: 90-312-418-6523
 E-mail: filizs@kkgm.gov.tr

Uganda
Ouganda

Dr E. Kasirye-Alemu
 Executive Director
 Uganda National Bureau of Standards
 P.O. Box 6329
 Kampala
 Uganda
 Tel. 256-041-222367/9
 Fax. 256-041-286123
 E-mail: unbs@afsat.com

Mr Sam Balagadde
 Standards Officer
 Uganda National Bureau of Standards
 P.O. Box 6329
 Kampala
 Uganda
 Tel. 256-041-222367/9
 Fax. 256-041-286123
 E-mail: unbs@afsat.com

United Arab Emirates
Emirats Arabes Unis
Emiratos Árabes Unidos

Mr Hassan Al-Kathiri
 Head of Food Laboratory
 Abunhabi
 P.O. Box 50150
 Tel: 9712-674-1423
 Fax: 967-85961

Mr Khalid Sharif Awadhi
 Head of Food Control Section
 Dubai Municipality
 P.O. Box 67
 Dubai
 Tel: 971-4206-9200
 Fax: 971-4223-1905
 E-mail: Foodcontrol@dm.ac

United Kingdom
Royaume-Uni
Reino Unido

Mr Grant Meekings
 Head - Food Labelling and Standards Division
 Food Standards Agency
 Aviation House
 125 Kingsway, London WC2B 6NH
 Tel: 44-207-276-8180
 Fax: 44-207-276-8192
 E-mail: grant.meekings-official@foodstandards.gsi.gov.uk

Mr Joe Bradley
 Second Secretary
 UK Mission
 37-39 rue de Vermont
 1211 Geneva
 Switzerland
 Tel: 41 22 918 23 00

Dr Dorian Kennedy
 Food Labelling, Standards & Consumer Protection
 Division
 Food Standards Agency
 Aviation House
 125 Kingsway, London WC2B 6NH
 Tel: 44-207-276-8177
 Fax: 44-207-276-8192
 E-mail: dorian.kennedy@foodstandards.gsi.gov.uk

Mr Noel Griffin
 Policy Adviser
 Food Standards Agency
 Aviation House
 125 Kingsway
 London WC2B 6NH
 Tel: 44-207-276-8163
 Fax: 44-207-276-8192
 E-mail: noel.griffin@foodstandards.gsi.gov.uk

United States of America
Etats-Unis d'Amérique
Estados Unidos de América

Dr F. Edward Scarbrough
 U.S. Manager for Codex
 Food Safety and Inspection Service
 U.S. Department of Agriculture
 1400 Independence Avenue S.W.
 Room 4861
 Washington, DC 20250
 Tel: 202-720-2057
 Fax: 202-720-3157
 E-mail: ed.scarbrough@usda.gov

Mr Marc Baas
 Director
 Office of Agricultural and Textile Trade
 U.S. Department of State
 2201 C Street, N.W.
 Washington, DC 20520
 Tel: 202-647-3090
 Fax: 202-647-2302
 E-mail: baasma@state.gov

Mr Kyd Brenner
 Partner
 DTB Associates
 1001 Pennsylvania Ave, NW 6th Floor
 Washington DC 20004
 Tel: 202-661-7098
 Fax: 202-661-7093
 E-mail: kbrenner@dtbassociates.com

Mr Patrick J. Clerkin
 Associate U.S. Manager for Codex
 Food Safety and Inspection Service
 U.S. Department of Agriculture
 Room 4861-South Building
 1400 Independence Ave. S.W.
 Washington DC 20250-3700
 Tel: 202-690-4042
 Fax: 202-720-3157
 E-mail: patrick.clerkin@usda.gov

Mrs Maritza Colón-Pullano
 Associate Director
 Office of International Programs
 U.S. Food and Drug Administration
 5600 Fishers Lane
 Rockville MD
 Tel: 301-827-4553
 Fax: 301-827-1451
 E-mail: mpullano@oc.fda.gov

Ms Heather Grell
 International Trade Specialist
 U.S. Department of Commerce
 14th Constitution Ave NW, Stop 3042
 Washington DC 20230
 Tel: 202-482-2915
 Fax: 202-482-6097
 E-mail: heather_grell@lta.doc.gov

Mr L. Robert Lake
 Director
 Office of Regulations and Policy
 Center for Food Safety and Applied Nutrition
 Food and Drug Administration
 200C Street SW
 Washington, DC 20204
 Tel: 202-205-4160
 Fax: 202-401-7739
 E-mail: robertlake@cfsan.fda.gov

Ms Mary Frances-Lowe
 Program Advisor
 U.S. Environmental Protection Agency
 Office of Pesticide Programs
 1200 Pennsylvania Avenue, N.W.
 Washington, DC 20460
 Tel: 703-305-5689
 Fax: 703-308-1850
 E-mail: lowe.maryfrances@epa.gov

Mr Johnnie G. Nichols
 Director
 Technical Services
 National Milk Producers Federation
 2101 Wilson Boulevard
 Arlington, VA 22201
 Tel: 703-243-6111
 Fax: 703-841-9328
 E-mail: jnichols@nmpf.org

Ms Marsha A. Echols
 Washington Counsel
 3286 M Street, N.W.
 Washington, DC 20007-3624
 Tel: 202-625-1451
 Fax: 202-625-9126
 E-mail: me@maechols.com

Ms Peggy Rochette
 Senior Director of International Policy
 National Food Processors Association
 1350 I Street N.W.
 Washington DC 20005
 Tel: 202-639-5921
 Fax: 202-639-5991
 E-mail: prochet@nfpa-food.org

Ms Beverly Simmons
 Assistant Deputy Administrator
 International Trade Policy
 Foreign Agricultural Service
 U.S. Department of Agriculture
 1400 Independence Avenue, S.W.
 Room 5057-South Building
 Washington, DC 20250
 Tel: 202-720-4434
 Fax: 202-720-0069
 E-mail: simmons@fas.usda.gov

Dr H. Michael Wehr
 Program Manager
 U.S. Food and Drug Administration
 200C Street, SW (Room 5818, HFS-550)
 Washington DC 20204
 Tel: 202-260-2786
 Fax: 202-205-4773
 E-mail: mwehr@cfsan.fda.gov

Mr Richard White
 Director, Sanitary and Phytosanitary Affairs
 Office of the United States Trade Representative
 600 17th Street N.W.
 Winder Building, Room 421
 Washington, DC 20508
 Tel: 202-395-9582
 Fax: 202-395-4579
 E-mail: rwhite@ustr.gov

Uruguay

Mr Juan Manuel Fernandez
 Ministro Consejero
 Misión de Uruguay
 65, rue de Lausanne
 Geneva
 Switzerland
 Tel: 41-22-716-3304
 E-mail: juan.fernandez@ties.itu.int

Mrs Maria del Pilar Lozano
 Escrobana Area Defensiva del Consumidor
 Ministerio Economía y Finanzas
 25 de Mayo 737
 Montevideo
 Tel: 90-21-043
 Fax: 90-04-106
 E-mail: adeco99@adinet.com.uy

Mr. Juan Rodriguez Servetti
 Director de Calidad y Coordinador
 Relaciones Internacionales (Latu)
 Ar. Italia 6201
 Tel: 5982-6013724
 Fax: 5982-6042960
 E-mail: jrodrig@latu.org.uy
 Ms Cristina Vaz
 Asesor, Ministerio de Ganaderia,
 Agricultura y Pesca
 Constituyente 1476
 Montevideo
 Tel: 5982-4026358
 Fax: 5982-4026331
 E-mail: cvaz@mgap.gub.uy

Vietnam

Prof. Phan Thi Kim
 Director
 Vietnam Food Administration
 138A Giang Vo Hanoi
 Hanoi
 Tel: 84-4-8463839
 Fax: 84-4-8463739
 E-mail: cucqltp@hn.vnn.vn

Mrs Huynh Hong Nga
 Deputy Director of Vietnam Food Administration
 138A Giang Vo Str
 Hanoi City
 Tel: 84-4-8463839
 Fax: 84-4-8463739
 E-mail: cucqltp@hn.vnn.vn

Mr Cuong Nguyen Tu
 Director
 National Fisheries Inspection and Quality
 Assurance Centre
 10 Nguyen Cong Hoan St
 Hanoi
 Tel: 84-4-8354966
 Fax: 84-4-8317221
 E-mail: nv.najiqacen@hn.vnn.vn

Dr Dzung Tran Thi
 Official
 Department of Science and Technology
 Ministry of Fisheries
 10 Nguyen Cong Hoan Str.
 Ba Dinh Dist.
 Hanoi City
 Tel: 84-4-8354517
 Fax: 84-4-7716702
 E-mail: khcn1@hn.vnn.vn

***Yugoslavia, Federal Republic
Yougoslavie, République fédéral***

Mrs Radmila Milivojević
Counsellor
Permanent Mission of the Federal Republic of
Yugoslavia
5 Chemin Thury
1205 Geneva
Switzerland
Tel: 41-22-835-3344
Fax: 41-22-839-3359

Zimbabwe

Mr D.B. Nhari
Government Analyst
Government Analyst Laboratory
P.O. Box CY 231
Causeway
Harare
Tel. 263-4-79026
Fax: 263-4-708527
E-mail: dnhari@gta.gov.zw

***Observer Countries
Pays observateurs
Países observadores***

Mali

Prof. Ousmane Doumbia
Directeur
Laboratoire National de la Santé
Ministère de la Santé
B.P.232 Koulouba
Tel: 223-23-22-87
Fax: 223-23-22-81
E-mail: lns@cefib.com

**INTERNATIONAL GOVERNMENTAL
ORGANIZATIONS
ORGANISATIONS GOUVERNEMENTALES
INTERNATIONALES
ORGANIZACIONES GUBERNAMENTALES
INTERNACIONALES**

***African, Caribbean and Pacific Group of States
(ACP)***

Mrs Helene Fiagan
Expert chargé de l'accès au marché
Avenue Georges Henri No. 451
1200 Bruxelles, Belgique
Tel: 322-743-0634
Fax: 322-735-5573
E-mail: fiagan@acpsec.org

***Arab Industrial Development and Mining
Organization (AIDMO)***

Mr Mahmoud Khasawneh
Supervisor of Standardization, Quality and
Metrology Divisions
AIDMO Center of Standardization
Khatauat Junction on France Street
P.O. Box 8019
(United Nations 10102)
Rabat
Morocco
Tel: 21237772600
Fax: 21237772188
E-mail: AIDMO@ARIFONET.ORG.MA

***African Regional Organization for
Standardization (ARSO)***

Dr A.O. Oyejola
Secretary-General
ARSO
P.O. Box 57363
Nairobi
Kenya
Tel: 254-2-224561
Fax: 254-2-218792
E-mail: aoyejola@nbnet.co.ke

European Commission
Commission européenne
Comisión europea

Mr Henri Belvèze
 Deputy Head of Unit - Codex Co-ordinator
 Health and Consumer Protection Directorate
 General
 European Commission
 200 rue de la Loi
 B - 1040 Brussels
 Tel: 32-2-296-28-12
 Fax: 32-2-296-27-92
 E-mail: henri.belveze@cec.eu.int

Mr Alejandro Checchi Lang
 Director
 Directorate E – Food Safety
 Plant Health, Animal Health and Welfare
 International Questions
 Health and Consumer Protection Directorate
 General
 European Commission
 200 rue de la Loi
 B-1049 Brussels
 Tel: 32-2-295-6838
 E-mail: alejandro.checchi-lang@cec.eu.int

Mr Theofanis Christoforou
 Legal Adviser
 Legal Service
 European Commission
 200 rue de la Loi
 B - 1049 Brussels
 Tel: 32-2-295-01-68
 E-mail: theofanis.christoforou@cec.eu.int

Mr Patrick Deboyser
 Head of Unit
 Health and Consumer Protection Directorate
 General
 European Commission
 200 rue de la Loi
 B - 1049 Brussels
 Tel: 32-2-295-15-29
 E-mail: patrick.deboyser@cec.eu.int

Mr Baudouin Sury
 Chef d' Unité
 Commission européenne
 200 rue de la Loi
 B - 1049 Brussels
 Tel: 32-2-295-63-35
 E-mail: baudouin.sury@cec.eu.int

Mr. Jim Dratwa
 European Parliament – STOA
 Fonds National de la Recherche Scientifique
 Université Libre de Bruxelles
 Ecole des mines de Paris
 7 Avenue de l'Orée
 1000 Brussels
 Belgium
 Tel: 322 640 85 11
 E-mail: jim.dratwa@physics.org

Prof. Georges Malliaris
 European Commission
 DG Agriculture, Office 5/52
 1040 Bruxelles, Belgique
 Tel: 0032-2-2998310
 Fax: 0032-2-2961271
 E-mail: Georgios.Malliaris@cec.eu.int

Mr Jesus Zorrilla
 Conseiller Agricole
 Rue Vermont 37-39
 Geneva, Switzerland
 Tel: 918-2241

Council of Ministers of the European Union
(EC Council)

F. Javier Matut Archanco
 Director
 Og. Agriculture
 Council of the European Union
 175 Rue de la Loi
 1048 Bruxelles, Belgique
 Tel: 32 2-285-6626
 Fax: 32 2 285 7957
 E-mail: javier.matut@consilium.eu.int

Mr Olli Mattila
 Administrator
 Council of the European Union
 Rue de la Loi 175
 1048 Bruxelles, Belgium
 Tel: 322-2858357
 Fax: 322-2857928
 E-mail: olli.mattila@consilium.eu.int

Mr Kari Töllikkö
 Administrator
 Council of the European Union
 Rue de la Loi 175
 1048 Brussels, Belgium
 Tel: 322-2857840
 Fax: 322-2857928
 E-mail: karitollikko@consilium.eu.int

Ms Gilberte Reynders
 Council of the European Union
 Fue de la Loi 175
 1048 Brussels
 Belgium
 Tel: 322 285 8082
 Fax: 322 285 7928
 E-mail: secretariat.dgb2@consilium.eu.int

International Institute of Refrigeration (IIR)

Mr Leif Bøgh Sørensen
 Danish Veterinary and Food Administration
 IFEE
 Morkhoj Bygade 19
 DK-2860 Soborg
 Denmark
 Fax: 45-3395-6016
 E-mail: Lbs@fdir.dk

Mr Félix Depledt
 Expert délégué
 177 Boulevard Maiesherbes
 F75017 Paris
 France
 Tel: 33(0)142273235
 Fax: 33(0)147631798
 E-mail: IIFIIR@IIFIIR.org

International Trade Centre (ITC)
Centre du Commerce International
Centro de Comercio Internacional

Mr Shyam Gujadhur
 Senior Adviser on Export Quality Management
 Division of Trade Support Services
 International Trade Centre
 54-56 rue de Montbrillant
 Palais des Nations
 CH-1202 Geneva 10
 Switzerland
 Tel: 41-22-730-0396
 Fax: 41-22-730-0576

League of Arab States

Mr Osman El Hajée
 Conseiller
 9 Rue du Valais
 202 Geneva
 Switzerland
 Tel: 41-22-732-3030
 Fax: 41-22-731-6947

Office International des Epizoöties (OIE)

Dr Alex Thiermann
 Président de la Commission du Code zoösanitaire
 de l'OIE
 Office international des epizoöties
 12 Rue de Prony
 75017 Paris
 France
 Tel: 33-1-44-15-18-88
 Fax: 33-1-42-67-09-87

Mr Bernard Vailat
 Directeur général
 Office international des epizoöties
 12 Rue de Prony
 75017 Paris
 Tel: 33-1-4415-1888
 E-mail: bernard.vailat@oie.int

Office International de la Vigne et du Vin (OIV)

Mr Yann Juban
 Administrateur
 18 rue d'Aguesseau
 75008 Paris
 France
 Tel: 0144948095
 Fax: 0142669063
 E-mail: yjuban@oiv.int

Pan American Health Organization (PAHO)

Dr Claudio Almeida
 Director
 Pan American Institute for Food Safety
 PAHO/WHO
 Talcahuano 1660 (1640) Martinez
 Buenos Aires
 Argentina
 Tel: 54-11-4836-0599
 Fax: 54-11-4836-0927
 E-mail: calmeida@paho.org

united nations economic commission for europe
nations unies commission économique pour
l'europe (unece)

Mr Tom Heilandt
 UN/ECE Trade Division
 Economic Commission for Europe
 Office 432
 Palais des Nations
 CH-1211 Geneva 10
 Switzerland
 Tel: 41-22-917-2450
 Fax: 41-22-917-0041
 E-mail: Tom.Heilandt@UNECE.org

World Food Programme
Programme Alimentaire Mondial
Programa Mundial de Alimentos

Mr Werner Schleiffer
 Director
 WFP Geneva Liaison Office
 1113 Chemin des Anejonnes
 1219 Chatelaine
 Geneva
 Switzerland
 Tel: 41-22-85-67
 Fax: 41-22-917-80-18

World Trade Organization (WTO)
Organisation Mondiale du Commerce
Organización Mundial del Comercio

Mrs Gretchen Stanton
 Senior Counsellor
 Agriculture and Commodities Division
 World Trade Organization
 Centre William Rappard
 Rue de Lausanne 154
 Case Postale CH-1211 Geneva 21
 Switzerland
 Tel: 41-22-739-5086
 Fax: 41-22-739-5760
 E-mail: gretchen.stanton@wto.org

Mr João Magalhães
 Counsellor
 Agriculture and Commodities Division
 World Trade Organization
 Centre William Rappard
 Rue de Lausanne 154
 Case Postale CG-1211 Geneva 21
 Switzerland
 Tel: 41-22-739-5010
 Fax: 41-22-739-5111
 E-mail: joao.magalhaes@wto.org

Ms Vivien Liu
 World Trade Organization
 Rue de Lausanne
 Geneva
 Tel: 41-22-739-5455

Miss Christiane Wolff
 Economic Affairs Officer
 Agriculture Division
 WTO
 154 Rue de Lausanne
 1211 Geneve 21
 Switzerland
 Tel: 41-22-7395536
 Fax: 41-22-739-5760
 E-mail: christiane.wolff@wto.org

INTERNATIONAL NON-GOVERNMENTAL ORGANIZATIONS

Associations des Amidonneries de Cereales de l'UE (AAC)

Mr Marcel Feys
 Food Law Expert
 Burchtstraat 10
 B-9300 Aalst
 Belgium
 Tel: 32-53-733315
 Fax: 32-53-733028
 E-mail: feysm@amylum.com

Mrs Maryse Herve
 Regulatory Affairs Manager
 43 avenue des Arts
 B-1000 Bruxelles, Belgium
 Tel: 32 2 2896760
 E-mail: m.herve@aac-eu.org

Association of Bouillons and Soup Industries (AIIBP)

Ms Helen Falco
 AIIBP
 Reuterstrasse 151
 D-53113 Bonn
 Tel: 228-21-20-17

Association of European Coeliac Societies (AOECS)

Ms Hertha Deutsch
 Director
 Association of European Coeliac Societies
 Anton Baumgartner Str. 44/C5/2302
 A 1230 Vienna
 Austria
 Tel: 43-1-6671887
 Fax: 43-1-6671887
 E-mail: hertha.deutsch@utanet.at

International Federation of Beekeepers' Associations (Apimondia)

Dr Alexis Dudoz
 Apimondia y France Miel
 2 Rue des Frêtes
 74940 Annecy Le Vieux
 France
 Tel: 0450233549

Mr Raymond Borneck
 President
 Syndicat Apicole du Jura
 Doyen d'APIMONDIA
 101 Corso Emanuele
 Rome
 Italy
 Tel: 0039066852286
 Fax: 0039068308578
 E-mail: apimondia@mclink.it

***Association Internationale des Selectionneurs
 pour la Protection des Obtentions Vegetales
 (ASSINSEL)***

Mr Bernard Le Buanec
 Secretary General
 FIS/ASSINSEL Secretariat
 Chemin du Reposoir 7
 1260 Nyon
 Switzerland
 Tel: 41-22-365-4420
 Fax: 41-22-365-4421
 E-mail: **fis@worldseed.org**

Asean Vegetable Oils Club (AVOC)

Mr Derom Bangun
 Vice-Chairman
 Asean Vegetable Oils Club
 c/o The Palm Oil Refiners Association of Malaysia
 (PORAM)
 801C/802A Block B, Kelana Business Centre
 97 Jalan SS7/2, 47301 Kelana Jaya
 P.O. Box 8074 Kelana Jaya
 Selangor
 Malaysia
 Tel: 603-7492-0006
 Fax: 603-7492-0128
 E-mail: poram@po.jaring.my

Biotechnology Industry Organization (BIO)

Dr Michael J. Phillips
 Executive Director
 Food and Agriculture
 Biotechnology Industry Organization
 1625 K Street NW
 Washington, DC 20006
 Tel: 202-857-0244
 Fax: 202-857-0237
 E-mail: mphilips@bio.org

Comité Européen des Fabricants de Sucre (CEFS)

Dr Nathalie Henin
 CEFS
 182, avenue de Tervuren
 1150 Bruxelles
 Tel: 32 2 762 07 60
 Fax : 32 2 771 00 26
 E-mail: nathalie.henin@cefs.org

Consumers International (CI)

Mr Allan Asher
 Manager
 Highbury Crescent
 London N1LX
 Tel: 0044202061603
 E-mail: aasher@consint.org

Ms Diane McCrea
 Consultant to Consumers' Association (UK)
 17 Vernon Road
 London N8 OQD
 UK
 Tel: 0044 208 889 4226
 Fax: 0044 208 352 0564
 E-mail: diane@mccrea1.demon.co.uk

Dr Edward Groth
 Senior Scientist
 Consumers Union of U.S.
 101 Truman Avenue
 Yonkers NY 10703
 USA
 Tel: 914-378-2301
 Fax: 914-378-2908
 E-mail: groted@consumer.org

Ms Lisa Lefferts
 Consultant
 526 Mt. Field Trail
 Nellysford, VA 22958
 USA
 Tel: 1-804-361-2420
 Fax: 1-804-361-2421
 E-mail: llefferts@earthlink.net

Dr Nita Pillai
 Policy Officer
 Global Food Programme
 Consumers International
 24 Highbury Crescent
 London N5 1RX
 UK
 Tel: 0044 207 226 6663
 Fax: 0044 207 354 0607
 E-mail: npillai@consint.org

Dr Steve Suppan
 Director of Research
 Institute for Agriculture and Trade Policy
 2105 First Avenue South
 Minneapolis, MN 55405
 USA
 Tel: 612-870-3413
 Fax: 612-870-4846
 E-mail: ssuppan@iatp.org

Confederation des Industries Agro-Alimentaires de l'UE (CIAA)

Dr Dominique Taeymans
 Directeur Affaires Scientifiques et Réglementaires
 CIAA
 Avenue des Arts 43
 1040 Bruxelles, Belgium
 Tel: 32 2 5141111
 Fax: 32 2 5112905
 E-mail: d.taeymans@ciao.be

Confederation of International Soft Drinks Associations (CISDA)

Dr Michael Knowles
 Chairman, Technical Committee
 Confederation of International Soft Drinks Associations
 77-79 Boulevard Saint Michel
 B-1040 Brussels
 Belgium
 Tel: 32-2-559-2710
 Fax: 32-2-559-2378
 E-mail: mknowles@eur.lco.com

Comité des Fabricants d'Acide Glutamique de la Communauté Européenne (COFAG)

Mr Philippe Guion
 COFAG
 C/o Ajinomoto Eurolysine
 153 rue de Courcelles
 75817 Paris Cedex 17
 France
 Tel: 33-144401229
 Fax: 33-144401215
 E-mail: Guion_Philippe@eli.ajinomoto.com

Mrs Yoko Ogiwara
 COFAG/Ajinomoto Co., Inc
 153 rue Courcelles
 75117 Paris
 France
 E-mail: yoko_ogiwara@ehg.ajinomoto.com

Cocoa Producer's Alliance (COPAL)

Dr Hope Sona Ebai
 Secrétaire Général
 Cocoa Producer's Alliance
 Western House (11th Floor)
 8-10 Broad Street
 P.O. Box 1718
 Lagos, Nigeria
 Tel: 234-1-263-5574
 Fax: 234-1-263 5684
 E-mail: copal@alpha.linkserve.com

Council for Responsible Nutrition (CRN)

Dr John Hathcock
 Vice President, Nutritional and Regulatory Science
 Council for Responsible Nutrition
 1875 Eye St., NW, Suite 400
 Washington, DC 20006-5409
 USA
 Tel: 202-872-1488
 Fax 202-872-9594
 E-mail: jhathcock@crnusa.org

Mr Eddie Kimbrell
 Consultant
 13209 Moss Ranch Lane
 Fairfax, VA 22033
 USA
 Tel: 703-631-9187
 Fax: 703-631-3886
 E-mail: edkim@aol.com

Mr Mark Le Doux
 CEO – Natural Alternatives International Inc
 1185 Linda Vista Drive
 San Marcos, CA. 92069
 USA
 Tel: 760-736-7742
 E-mail: mledoux@nai-online.com

Mr Graham March
 Amway Europe
 Ikaroslaan 2B
 1930 Zaventem
 Brussels
 Belgium
 Tel: 32-2-720-9953
 Fax: 32-2-725-3298
 E-mail: Graham.March/ERM/Amway@Amway.com

***European Feed Manufacturers Association
(FEFAC)***

Mr Robert Armstrong
FEFAC
Rue de la Loi 223, Box 3
Tel: 32-2-285-00-50
Fax: 32-2-230.57.22
B-1040 Brussels
Belgium
E-mail: fefac@fefac.org

Mr Alexander Döring
FEFAC
Rue de la Loi 223, Box 3
B-1040 Brussels
Belgium
Tel: 32-2-285-00-50
Fax: 32-2-230.57.22
E-mail: fefac@fefac.org

***European Food Law Association (EFLA)
Association Européenne pour le Droit de
l'Alimentation***

Mr Guy Valkenborg
Board Member
EFLA
235 rue de l'Association
1000 Bruxelles, Belgium
Tel: 32-2-2181-470
Fax: 32-2-219-7342
E-mail: guyvalkenborg@eas.be
Mikael Conny Svensson
Member EFLA
50 rue de l'Association
1000 Bruxelles, Belgium
Tel: 02-218 14 70
E-mail: connysvensson@eas.be

***European Network of Childbirth Associations
(ENCA)***

Mme Brigitte Benkert
Scientific Adviser
Zeppelinstrasse 4
97074 Wuerzburg
Germany
Tel: 49-931-804-7999
Fax: 49-931-804-7997
E-mail: bbenkert@online.de

Ms Maryse Lehnens-Arendt
Scientific Advisor
Initiativ Liewensufank
20 rue de Contern
L-5955 Itzig
Luxembourg
Tel: 352-36-05-98
Fax: 352-36-61-34
E-mail: secretariat@liewensufank.lu

***Groupement International et Union Européen des
Sources d'Eaux Naturelles et d'Eaux
Conditionnées (GISENEC/UNESEM)***

Mme Nadia Six
Perrier Vittel
Nutrition and Packaging Regulatory Affairs
Director
Bd. Industriel 198, 1070 Bruxelles
Belgique
Tel: 32 2 558 12 02
Fax: 32 2 520 59 -7
E-mail: nadia.six@pube.nestle.com

Ms Karine Lambert
FIEB Secrétaire Générale
51, Ave Général de Gaulle – 1050 Bruxelles
Tel: 32 2 649 12 86
Fax: 32 2 646 13 39
E-mail: k.lambert@fieb.be

Francoise de Buttet
Secrétaire Général
GISENEC-UNESEM
10 Rue de la Tremoille 75008 Paris
France
Tel: 33 1 47 20 31 10
Fax: 33 1 47 20 27 62
E-mail: csem@wanadoo.fr

***International Alliance of Dietary/Food
Supplement Associations (IADSA)***

Mr Simon Pettman
Executive Director
IADSA
50 Rue de l'Association
B-1000 Brussels
Belgium
Tel: 32-2-209-1155
Fax: 32-2-223-3064
E-mail: iadsa@eas.be

Mr Mark Mansour
Partner
Keller and Heckman
1001 G St., NW
Suite 500 West
Washington, DC 20001
Tel: 202-434-4233
Fax: 202-434-4646
E-mail: mansour@khlaw.com

Dr Warren Marty Strauss
Director, Global Regulatory Affairs
Monsanto Company
600, 13th Street NW - Suite 660
Washington, DC 20005 (U.S.A.)
Tel: 1-202-383-2845
Fax: 1-202-783-1924
E-mail: warren.m.strauss@monsanto.com

International Association of Consumer Food Organizations (IACFO)

Mr Bruce Silverglade
Lawyer
IACFO
1875 Connecticut Avenue, NW
Suite 300
Washington, DC
USA 20009
Tel: 1-202-332-9110 Ext 337
Fax: 202-265-4454
E-mail: silvergladeb@cs.com

Miss Satoko Endo
International Project Staff
Japan Offspring Fund
2-5-2 Kojimachi
Chiyoda
Tokyo 102-0083
Japan
Tel: 81-3-5276-0256
Fax: 81-3-5276-0259
E-mail: satoko.endo@japan.E-mail.ne.jp

International Banana Association (IBA)

Ms Gloria Brooks-Ray
Adviser, Codex Alimentarius and International
Regulatory Affairs
Novigen Sciences Inc.
P.O. Box 97
Mountain Lakes, NJ 07046
USA
Tel/Fax: 973-334-4652
E-mail: gbrooksray@novigen.com

International Baby Food Action Network (IBFAN)

Dr Ludmila Lhotska
Regional Coordinator for Europe
IBFAN-GIFA
C.P. 157
1211 Genève 19
Switzerland
Tel: 41-22-7989164
Fax: 41-22-7984443
E-mail: lida.lhotska@gifa.org

Mr Obadiah N. Msaki
Africa Codex Project Officer (IBFAN)
COUNSENUTH
P.O. Box 8218
Dar-es-Salaam
Tanzania
Tel: 255222760017
E-mail: omsaki@yahoo.uk.co

International Bottled Water Association (IBWA)

Ms Cindy A. Yablonski
Vice President, Research, Science and Technical
Affairs
International Bottled Water Association
1700 Diagonal Road, Suite 650
Alexandria, VA 22314
Tel: 1-703-683-5213
Fax: 1-703-683-4074
E-mail: cyablons@bottledwater.org

International Cooperative Alliance (ICA)

Mr Hiroshi Suzuki
Japanese Consumers' Co-operative Union (JCCU)
CO-OP Plaza 3-29-8, Shibuya, Shibuya-ku
Tokyo 150-8913
Japan
Tel: 81-3-5778-8109
Fax: 81-3-5778-8008
E-mail: hiroshi.suzuki@jccu.or.jp

Industry Council For Development (ICD)

Dr Yasmine Motarjemi
Food Safety Manager
55 Avenue Nestlé
Vevey 1800
Switzerland
Tel: 21-9244246
E-mail: Yasmine.motarjemi@nestle.com

International Council of Grocery Manufacturers Associations (ICGMA)

Mrs Mari Stull
 Director, International Regulatory Policy
 Grocery Manufacturers of America
 1010 Wisconsin Ave., NW
 Suite 900
 Washington, DC 20007
 Tel: 202-337-9400
 Fax: 202-337-4508
 E-mail: ICGMA@gmabrands.com

Dr Janet Collins
 600 Thirteenth Street, NW
 Suite 660
 Washington, D.C. 20005
 Tel: 202-3832861
 Fax: 202-7831924

Dr Mark Mansour
 Keller and Heckman LLP
 1001 & Street, N.W.,
 Suite 500 west,
 Washington, DC 20001
 Tel: (202) 434-4233
 Fax: (202) 434-4646
 E-mail: mansour@khalw.com

International Dairy Federation (IDF)

Mr Thomas Kützemeier
 Verband der Deutschen Milchwirtschaft E.V.
 Meckenheimer Allee 137
 D-53115 Bonn
 Germany
 Tel: 49-228-98-24-30
 Fax: 49-228-98-24-320
 E-mail: Th.kuetzemeier@VDM-deutschland.de

Mr Claus Heggum
 Head of Department
 Danish Dairy Board
 Frederiks Allé 22
 DK - 8000 Aarhus
 Denmark
 Tel: 45-87-31-20-00
 Fax: 45-87-31-20-01
 E-mail: ch@mejeri.dk

Mr Edward Hopkin
 Director General
 International Dairy Federation
 41, Square Vergote
 B - 1030 Brussels
 Belgium
 Tel: 32-2 -733-98 88
 Fax: 32-2-733-04-13
 E-mail: EHopkin@fil-idf.org

Mr Jörg Seifert
 Technical Manager
 International Dairy Federation
 41 Square Vergote
 B-1030 Brussels
 Belgium
 Tel: 32-2-743-39-22
 Fax: 32-2-733-04-13
 E-mail: JSeifert@fil-idf.org

International Federation of Organic Agriculture Movements (IFOAM)

Mr Otto Schmid
 IFOAM
 Research Institute of Organic Agriculture (FiBL)
 Ackerstrasse
 CH-5070
 Tel: 41-62-865-7253
 Fax: 41-62-865-7273
 E-mail: otto.schmid@fibl.ch

International Office of Cocoa, Chocolate and Confectionery (IOCCC)

Mr Fons Kasbergen
 Vice President
 CAOBISCO
 Rue Defacqz 1
 Brussels
 Belgium

International Special Dietary Foods Industries (ISDI)

Dr Gayle Crozier Willi
 International Regulatory Affairs Manager
 Rue de Rivoli 194
 75001 Paris
 France
 Tel: 0033 (1) 53458787
 E-mail: andree.bronner@wanadoo.fr

Mr. Luis Carlos Delgado
Public Affairs Manager
Rue de Rivoli 194
75001 Paris
France
Tel: 0033 (1) 5358787

International Federation For Animal Health (IFAH)

Dr Anthony J. Mudd
Acting Executive Director
IFAH, International Federation for Animal Health
Rue Defacqz, 1
1000 Brussels
Belgium
Tel: 32-2-5410111
Fax: 32-2-5410119,
E-mail: ifah@ifahsec.org

Dr Richard A. Carnevale
Vice-President
Regulatory, Scientific and International Affairs
AHI
1325 G Street, NW Suite 700
Washington, DC 20005
USA
Tel: 1-202-637-2440
Fax: 1-202-393-8805
E-mail: rcarnevale@ahi.org

Dr Raul J. Guerrero
Vice President - FILASA
2001 West Main Street
Greenfield, Indiana 46140
U.S.A.
Tel: 1-317-277-4434
Fax: 1-317-277-4755
E-mail: guerrero_raul@Lilly.com

Dr Robert C. Livingston
Consultant
14441 Kings Grant Str.
North Potomac, 20878
USA
Tel: 1-202-662-4126
Fax: 1-202-393-1667
E-mail: rclivingston@msn.com

Dr W.M. Strauss
Suite 660
600 13th St. NW.
Washington, DC 2005, U.S.A.
Tel: 1 202 383 2845
E-mail: warren.m.strauss@monsanto.com

International Frozen Food Association (IFFA)

Mr Robert Garfield
Senior Vice President
International Frozen Food Association
2000 Corporate Ridge – Suite 1000
McLean, VA 22102 USA
Tel: 703-821-0770
Fax: 703-821-1350
E-mail: rgarfield@affi.com

Institute of Food Technologists (IFT)

Dr Merle D. Pierson
Professor
Department of Food Science
Food Science Building
Blacksburg VA 24061
USA
Tel: 1-540-231-8641
Fax: 1-540-231-9223
E-mail: piersonm@vt.edu

Dr Fred R. Shank
Vice President
Institute of Food Technologists
1025 Connecticut Ave #305
Washington, DC 20036
Tel: 1-202-466-5980
Fax: 1-202-466-5988
E-mail: FRShank@IFT.org

International Federation of Fruit Juice Producers (IFU)

Mr Paul Zwiker
President
IFU
Postfach 45
CH-9220 Bischofszell
Switzerland
Tel: 41-71-420-06-44
Fax: 41-71-420-06-43
E-mail: zwiker@bluewin.ch

International Glutamate Technical Committee (IGTC)

Mr Yannick Yuichi O'hara
Secretariat – IGTC
1-15-1 Kyobashi, Chuo-ku
Tokyo 104-8315
Tel: 81 3 5250 8184
Fax: 81 3 5250 8403
E-mail: yyohara@C3-net.ne.jp

International Institute for Applied Systems Analysis (IIASA)

Ms Diahanna Lynch
 IIASA
 C/o 210 Barrows Hall
 Berkeley, CA 94720-1950
 USA
 Tel: 510-642-6323
 Fax: 510-642-9515
 E-mail: dlynch@socrates.berkeley.edu

International Nut Council (INC)

Mrs Julie Adams
 Director, International Programs
 C/o ABC
 1150 9th Street, Suite 1500
 Modesto, California
 USA 95354
 Tel: 1-209-343-3238
 Fax: 1-209-549-8267
 E-mail: juliegadams@compuserve.com

International Office of Cocoa, Chocolate and Confectionery (IOCCC)

Mrs Annie Loc'h
 Directeur Affaires Réglementaires Danone
 Groupe Danone
 7 rue de Téhéran
 75381 Cedex 08 Paris
 France
 Tel: 0144352432
 Fax: 0144352445
 E-mail: aloch@groupe.danone.com

Miss Pénélope Alexandre
 Manager

Regulatory Affairs
 CAOBISCO-IOCC
 1 rue Defacqz
 1050 Brussels
 Belgium
 Tel: 32 3 539 1800
 Fax: 32 2 539 1575
 E-mail: caobisco@caobisco.be

International Organization of the Flavour Industry (IOFI)

Dr F. Grundschober
 IOFI
 49 Square Marie-Louise
 B-1000 Brussels
 Belgium
 Tel: 32-2-238-9904
 Fax: 32-2-230-0265
 E-mail: secretariat@iofiorg.org

International Soft Drink Council (ISDC)

Mr Alain Beaumont
 Secretary General
 Union of EC Soft Drinks Associations
 Boulevard Saint Michel 77-79
 B-1040 Brussels
 Belgium
 Tel: 32-2-743-4050
 Fax: 32-2-732-5102
 E-mail: abeaumont@agep.be

Ms Paivi H. Julkunen
 Chair, Codex Committee
 International Soft Drink Council
 Nihonbashi-Muromachi 3-3-3
 Chuo-Ward, Tokyo 103-0022
 Japan
 Tel: 81-332707300
 Fax: 81-332707306
 E-mail: pjulkunen@na.ko.com

International Special Dietary Foods Industries (ISDI)

Dr Andrée Bronner
 ISDI
 194 rue de Rivoli
 F-75001 Paris
 France
 Tel: 33-1-53-45-87-86
 Fax: 33-1-53-45-87-80

Ms Klaas de Jong
 Director Royal Numico
 Rokkeveen 49
 The Netherlands
 Tel: 31-79-3539028

Mr Marc de Skowronski
 ISDI
 194 rue de Rivoli
 F-75001 Paris
 France
 Tel: 33-1-53-45-87-87
 Fax: 33-1-53-45-87-80

International Union of Biological Sciences (IUBS)

Dr Darryl R.J. Macer
 Director
 EUBIOS Ethics Institute
 Institute of Biological Sciences
 University of Tsukuba
 Tsukuba Science City
 305-8572 Japan
 Tel: 81-298-534662
 Fax: 81-298-536614
 E-mail: macer@biol.tsukuba.ac.jp

Ms Marina Kato
 Researcher
 Institute of Biological Sciences
 University of Tsukuba
 Tsukuba Science City
 305-8572 Japan
 Tel: 81-298-53-4662
 Fax: 81-298-53-6614
 E-mail: MAKINCHO@aol.com

International Union of Food Science and Technology (IUFoST)

Mr Eduardo Méndez
 Consultant
 International Union of Food Science and Technology (IUFoST)
 P.O. Box 60-486
 Mexico, D.F. 03800
 Tel: 525-595-8882
 Fax: 525-543-9189
 E-mail: ERMendezmx@terra.com.mx

Marinalg International

Mr Jean Caude. Attalé
 President
 Marinalg International
 85 Boulevard Haussmann
 75008 Paris
 France
 Tel: 33-1-47-122698
 Fax: 33-1-47-12700
 E-mail: marinalg@iway.fr

World Veterinary Association

Prof. Leon H. Russell
 World Veterinary Association
 33 Linda Lane
 College Station
 TX 77845
 USA
 Tel: 1-979-776-8506
 Fax: 1-979-776-8585
 E-mail: lrdvm@tca.net

SECRETARIAT***Secretary, Codex Alimentarius Commission***

Dr A.W. Randell
 Joint FAO/WHO Food Standards Programme
 c/- Food and Agriculture Organization of the United Nations
 00100 Rome
 Italy
 Tel: 39-06-5705-4390
 Fax: 39-06-5705-4593
 E-mail: alan.randell@fao.org

Legal Counsel

Mr A. Tavares
 Legal Counsel
 Legal Office
 FAO
 Viale delle Terme di Caracalla
 00100 Rome-Italy
 Tel.: 39 06 570 55132
 E-mail: antonio.tavares@fao.org

Mr Gian Luca Burci
 Senior Legal Officer
 Office of the Legal Counsel
 World Health Organization
 20 Avenue Appia
 CH 1211 Geneva 27
 Switzerland
 Tel: 41-22-791-4754
 Fax: 41-22-791-4158
 E-mail: burcig@who.ch

**Joint FAO/WHO Food Standards Programme
Personnel**

Ms Gracia Brisco López
Food Standards Officer
Joint FAO/WHO Food Standards Programme
c/- Food and Agriculture Organization of the United Nations
Viale delle Terme di Caracalla
00100 Rome
Italy
Tel: 39-06-5705-2700
Fax: 39-06-5705-4593
E-mail: gracia.brisco@fao.org

Mr David H. Byron
Food Standards Officer
Joint FAO/WHO Food Standards Programme
c/- Food and Agriculture Organization of the United Nations
Viale delle Terme di Caracalla
00100 Rome
Italy
Tel: 39-06-5705-4419
Fax: 39-06-5705-4593
E-mail: david.byron@fao.org

Ms Selma H. Doyran
Food Standards Officer
Joint FAO/WHO Food Standards Programme
c/- Food and Agriculture Organization of the United Nations
Viale delle Terme di Caracalla
00100 Rome
Italy
Tel: 39-06-5705-5826
Fax: 39-06-5705-4593
E-mail: selma.doyran@fao.org

Mr Y. Endo
Food Standards Officer
Joint FAO/WHO Food Standards Programme
c/- Food and Agriculture Organization of the United Nations
Viale delle Terme di Caracalla
00100 Rome

Mr Christophe Lepretre
Associate Professional Officer
Joint FAO/WHO Food Standards Programme
c/- Food and Agriculture Organization of the United Nations
Viale delle Terme di Caracalla
00100 Rome

Mr Sam Lee
Associate Professional Officer
Joint FAO/WHO Food Standards Programme
c/- Food and Agriculture Organization of the United Nations
Viale delle Terme di Caracalla
00100 Rome

Dr Jeronimas Maskeliunas
Food Standards Officer
Joint FAO/WHO Food Standards Programme
c/- Food and Agriculture Organization of the United Nations
Viale delle Terme di Caracalla
00100 Rome
Italy
Tel: 39-06-5705-3967
Fax: 39-06-5705-4593
E-mail: jeronimas.maskeliunas@fao.org

Ms Mariam Abdul Latif
Consultant
Joint FAO/WHO Food Standards Programme
c/- Food and Agriculture Organization of the United Nations
Viale delle Terme di Caracalla
00100 Rome
Italy
Tel: 39-06-5705-3967
Fax: 39-06-5705-4593
E-mail: mariamlatif@hotmail.com

FAO Personnel

Mr Hartwig de Haen
Assistant Director-General
Economic and Social Department
FAO
Viale delle Terme di Caracalla
00100 Rome
Italy
Tel: 39-06-5705-3566
Fax: 39-06-5705-4110
E-mail: hartwig.dehaen@fao.org

Dr Jean Louis Jouve
Chief
Food Quality and Standards Service
Food and Nutrition Division
FAO
Viale delle Terme di Caracalla
00100 Rome
Italy
Tel: 39-06-5705-5858
Fax: 39-06-5705-4593
E-mail: jeanlouis.jouve@fao.org

Dra Maria Lourdes Costarrica Gonzalez
Senior Officer, Food Quality Liaison
Food Quality and Standards Service
FAO
Viale delle Terme di Caracalla
00100 Rome
Italy
Tel: 39-06-5705-6060
Fax: 39-06-5705-4593
E-mail: lourdes.costarrica@fao.org

WHO Personnel

Ms. Ann Kern
Executive Director
Sustainable Development and Healthy
Environments
WHO
20 Avenue Appia
CH-1211 Geneva 27
Switzerland
Tel: 41-22-791-2363
Fax: 41-22-791-4725
E-mail: kerna@who.int

Dr Graeme Clugston
Director
Nutrition for Health and Development
WHO
20 Avenue Appia
CH-1211 Geneva 27
Switzerland
Tel: 41-22-791-3326
Fax: 41-22-791-4156
E-mail: clugstong@who.int

Dr J.L. Herrman
WHO Joint Secretary of JECFA and JMPR
International Programme on Chemical Safety
WHO
20 Avenue Appia
1211 Geneva 27
Switzerland
Tel: 41-22-791-3569
Fax: 41-22-791-4848
E-mail: herrmanj@who.int

Dr J. Schlundt
Coordinator
Programme on Food Safety
WHO
20 Avenue Appia
CH-1211 Geneva 27
Switzerland
Tel: 41-22-791-3445
Fax: 41-22-791-4807
E-mail: schlundtj@who.int

Dr Gerald Moy
Scientist
Food Safety Programme
WHO
20 Avenue Appia
CH-1211 Geneva 27
Switzerland
Tel: 41-22-791-3698
Fax: 41-22-791-4807
E-mail: moyg@who.int

Dr Yoshiko Saito
Scientist
Food Safety Programme
WHO
20 Avenue Appia
CH-1211 Geneva 27
Switzerland
Tel: 41-22-791-4324
Fax: 41-22-791-4807
E-mail: saitoy@who.int

Dr Peggy Braun
Scientist
WHO
20 Avenue Appia
1201 Geneva
Switzerland
Tel: 41-22-791-2381
Fax: 41-22-791-4823
E-mail: braunp@who.int

**COMMISSION DU CODEX ALIMENTARIUS
CADRE STRATÉGIQUE**

VISION STRATÉGIQUE – OBJECTIFS

La Commission du Codex Alimentarius envisage un monde offrant les niveaux de protection du consommateur et, notamment, la sécurité sanitaire et la qualité des aliments les plus élevés qui puissent être atteints. À cette fin la Commission élaborera des normes et textes apparentés acceptés à l'échelle internationale, en vue de leur application dans les réglementations nationales et le commerce international des denrées alimentaires.

INTRODUCTION

1. Le présent document définit les priorités stratégiques de la Commission du Codex Alimentarius et sert de base à l'élaboration du Plan à moyen terme pour la période 2003-2007. La vision stratégique et les objectifs énoncés par le Codex mettent en évidence la priorité élevée que ses organismes de parrainage – FAO et OMS – attachent à la sécurité sanitaire des aliments. Le Cadre stratégique proposé par la FAO pour la période 2000-2015 accorde une place privilégiée à la mise en œuvre de politiques et réglementations en matière d'alimentation à l'échelle nationale et internationale. De même, à sa cinquante-troisième session, l'Assemblée mondiale de la santé a admis qu'il fallait mettre au premier plan les aspects sanitaires du commerce international des denrées alimentaires et, à cet égard, elle a reconnu l'importance de la Commission dans les efforts déployés pour protéger au maximum la santé du consommateur. L'Assemblée a également exhorté l'OMS à faire figurer la sécurité sanitaire des aliments parmi ses préoccupations essentielles en matière de santé publique, de manière à mettre en place des systèmes intégrés et durables de sécurité des aliments qui permettront de diminuer les risques sanitaires tout au long de la chaîne alimentaire. La Commission a principalement pour mandat d'élaborer des normes et spécifications internationales visant à assurer la protection du consommateur et à garantir la loyauté des pratiques en vigueur dans le commerce des denrées alimentaires.

2. L'action menée par la Commission s'est toujours inscrite dans un contexte d'évolution et de progrès technologique. L'intensification des échanges mondiaux de denrées alimentaires, les avancées des moyens modernes de communication et la mobilité toujours plus grande des populations sont autant de facteurs qui contribuent à conférer une importance décisive à la sécurité sanitaire des aliments et à leur réglementation. L'opinion internationale s'émeut de plus en plus devant l'apparition de maladies liées à l'alimentation, qui ne cessent de se multiplier. Partout dans le monde, les consommateurs prennent conscience des risques que peuvent présenter les aliments et exigent des garanties en ce qui concerne la qualité et l'hygiène de leur nourriture. Les innovations et la découverte de nouveaux procédés (notamment les biotechnologies modernes) se traduisent par la mise au point de produits nouveaux dotés de caractéristiques spécifiques sur le plan médical, nutritionnel et fonctionnel. Dans ses efforts visant à promouvoir la sécurité sanitaire et la qualité des aliments, la Commission doit examiner les possibilités de renforcer les partenariats avec toutes les parties prenantes, notamment les consommateurs et les organisations les représentant, aux niveaux national et mondial. Une autre tendance est l'intérêt suscité par l'alimentation biologique, qui représentera certainement une part importante du marché à l'avenir. Il est également probable que les pays en développement contribueront dans une proportion croissante aux échanges mondiaux de produits alimentaires et agricoles. Ces différents facteurs, s'ils sont porteurs de promesses, constituent aussi de nouveaux enjeux (non seulement sur le plan de la sécurité sanitaire, mais à bien d'autres égards) pour la Commission et les gouvernements.

3. La reconnaissance officielle des normes, directives et autres recommandations du Codex et le statut qui leur a été conféré dans le cadre de l'Accord de l'OMC sur l'application des mesures sanitaires et phytosanitaires (Accord SPS) entraînent, pour le Codex, de nouveaux défis et de nouvelles responsabilités, notamment la nécessité de garantir que les normes et textes apparentés qu'il élabore s'appuient sur des principes scientifiques et sont conformes aux exigences et au mandat de l'Organisation. L'Accord de l'OMC sur les obstacles techniques au commerce revêt, lui aussi, la plus grande importance étant donné l'intérêt que présentent, pour l'information du consommateur et la loyauté des pratiques commerciales, les dispositions concernant la description du produit, l'étiquetage, l'emballage et les critères de qualité. Bien que ces derniers soient essentiellement fonction du

marché, la Commission a un rôle décisif car elle doit faire en sorte qu'ils se fondent sur des critères rationnels et essentiels et ne constituent pas des obstacles déguisés au commerce.

4. Ces faits nouveaux ont suscité un regain d'intérêt pour les travaux de la Commission et ont encouragé un grand nombre d'adhésions parmi les pays en développement, qui sont devenus désormais majoritaires. Étant donné l'importance que l'OMC attache à une harmonisation internationale, il est plus que jamais indispensable que la Commission affirme son statut d'instance internationale faisant autorité en matière de normalisation alimentaire et que ses normes soient appliquées le plus largement possible par l'ensemble de ses membres et servent de base aux législations nationales ainsi qu'aux échanges internationaux.

PRISE DE DÉCISIONS REPOSANT SUR DES PREUVES SCIENTIFIQUES

5. La Déclaration de principes concernant le rôle de la science dans la prise de décisions du Codex et les autres facteurs à prendre en considération⁹² stipule que la Commission prend ses décisions sur la base d'évaluations scientifiques, lesquelles s'appuient sur l'avis de comités ou de consultations d'experts chargés par la FAO et l'OMS d'examiner des questions spécifiques. Ces organes d'experts – par exemple, le Comité mixte FAO/OMS d'experts des additifs alimentaires, la Réunion conjointe FAO/OMS sur les résidus de pesticides et la réunion mixte d'experts FAO/OMS sur l'évaluation des risques microbiologiques – sont indépendantes de la Commission et de ses organes subsidiaires et ne relèvent pas du présent Cadre d'action stratégique. Il incombe à la FAO et à l'OMS de définir le mandat, les fonctions, la composition et le programme de tels organismes. Même s'il est indispensable qu'ils conservent leur indépendance pour garantir l'objectivité des avis formulés, ils tiennent normalement compte de l'opinion de la Commission, ainsi qu'il est indiqué à l'Article 1 des statuts de cette dernière. Il existe une étroite concertation entre les groupes d'experts de la FAO et de l'OMS et les organes intergouvernementaux de la Commission afin que les décisions prises reposent sur des preuves scientifiques.

OBJECTIFS ET PRIORITÉS STRATÉGIQUES

6. L'objectif fondamental de la Commission du Codex Alimentarius est d'établir des directives harmonisées à l'échelle internationale et visant à mettre en place des systèmes nationaux de contrôle des denrées alimentaires, qui ont pour objet de protéger la santé des consommateurs et d'assurer la loyauté des pratiques commerciales, compte tenu des besoins et des impératifs spécifiques de chaque pays. Les objectifs énumérés ci-après sont d'une égale importance pour parvenir à la réalisation de cette vision stratégique.

Objectif 1: Mettre en place un cadre législatif cohérent

7. Dans de nombreux pays, l'efficacité du contrôle des aliments est compromise par la fragmentation des législations, la multiplicité des juridictions et la faiblesse des dispositifs de surveillance, de contrôle et de mise en œuvre. Des systèmes nationaux cohérents de contrôle et de réglementation des denrées alimentaires sont essentiels pour préserver la santé et l'hygiène publique, ainsi que pour garantir la sécurité sanitaire et la qualité des aliments faisant l'objet d'un commerce international. Si la mise en place d'un cadre réglementaire est essentiellement du ressort des pouvoirs publics, il incombe à la Commission et à ses organismes de parrainage – FAO et OMS – d'encourager des systèmes nationaux de réglementation fondés sur des principes et des directives élaborés à l'échelle internationale et applicables à toutes les étapes de la chaîne alimentaire. La création d'une infrastructure solide de contrôle et de réglementation des aliments, y compris les ressources humaines, est particulièrement importante dans les pays en développement, qui s'efforcent d'atteindre un niveau élevé en matière de sécurité des aliments et de nutrition, et elle exige un engagement politique au plus haut niveau, ainsi qu'il est indiqué dans le rapport de la Conférence de Melbourne de 1999 sur le commerce international des denrées alimentaires au-delà de l'an 2000⁹³. L'existence d'un système efficace de contrôle des denrées alimentaires est d'une importance décisive pour permettre à tous les pays de garantir la sécurité sanitaire des aliments vendus dans le commerce international et faire en sorte que leurs importations alimentaires soient conformes aux exigences nationales. En outre, pour que les pays soient en mesure de passer des accords bilatéraux de reconnaissance et/ou d'équivalence mutuelle, ils doivent faire la preuve de l'intégrité de leurs systèmes nationaux de réglementation.

8. Les priorités de la Commission pour l'élaboration de normes internationales et de textes apparentés seront les suivantes:

⁹² Commission du Codex Alimentarius, Manuel de procédure, onzième édition, p.187.

⁹³ Rapport de la Conférence sur le commerce international des denrées alimentaires au-delà de l'an 2000: décisions fondées sur des données scientifiques, harmonisation, équivalence et reconnaissance mutuelle, Melbourne (Australie), 11-15 octobre 1999, Annexe 1.

- fournir des orientations aux pays membres grâce à l'élaboration de normes et directives internationales concernant la sécurité et l'hygiène des aliments, la nutrition, l'étiquetage, l'inspection et la certification des importations/exportations, ainsi que l'adoption des principes d'équivalence et de reconnaissance mutuelle; et
- promouvoir la mise en place de systèmes nationaux de contrôle des aliments sur la base de principes et de critères internationaux, afin de diminuer les risques sanitaires tout au long de la chaîne alimentaire.

Objectif 2: Favoriser la plus vaste et la plus cohérente application possible des principes scientifiques et de l'analyse des risques

9. La Commission continuera de prendre en considération des facteurs sanitaires dans ses normes et directives grâce à la plus vaste application possible de l'analyse des risques sur la base des principes du Codex. L'analyse des risques appliquée aux aliments est une discipline récente qui exige une contribution régulière et suivie de la Commission, de la FAO et de l'OMS, ainsi que des gouvernements, pour l'élaboration des concepts qui s'y rapportent et leur application au niveau national et international. La communication sur les risques jouera un rôle vital dans ce processus. La mise en œuvre rapide du Plan d'action sur l'analyse des risques par la Commission et ses États Membres est essentielle pour:

- permettre l'application cohérente des principes de l'analyse des risques dans toutes les activités du Codex;
- renforcer les capacités internationales d'évaluation des risques, notamment en ce qui concerne les risques microbiologiques et les organismes pathogènes d'apparition récente;
- mieux comprendre les concepts et principes liés à l'analyse des risques et les appliquer à l'échelle nationale notamment pour les pays en développement dans le cadre de projets d'assistance et de coopération techniques;
- promouvoir une plus grande transparence de l'ensemble du processus d'analyse des risques;
- mieux comprendre à quel point le principe de précaution et les incertitudes scientifiques constituent des facteurs à prendre en considération dans ce processus.
- renforcer la communication sur les risques; et
- promouvoir la collecte de données dans les pays en développement et dans toutes les régions du monde de façon que l'analyse des risques repose sur des conditions et exigences mondiales.

10. La Commission devra aussi s'attacher en priorité à poursuivre l'élaboration de concepts et de principes et à définir les modalités d'une application de l'analyse des risques à l'échelle nationale et internationale. Par ailleurs, elle devra favoriser une meilleure compréhension de l'analyse des risques dans le cadre de programmes d'assistance technique. La mise en place d'une structure renforcée d'évaluation scientifique permettant d'étudier les risques chimiques et microbiologiques et les nouveaux organismes pathogènes sera déterminante pour étayer le processus d'élaboration des normes Codex.

11. Conformément à la Déclaration de principes adoptée par la Commission en 1995, celle-ci devra prendre dûment en considération, le cas échéant, d'autres facteurs légitimes ayant une importance pour la protection du consommateur et la promotion de pratiques équitables dans le commerce des produits alimentaires lors de l'élaboration des normes et directives. Un consensus international sur la portée et l'application de ces autres facteurs légitimes dans la prise de décisions du Codex sera indispensable pour permettre leur application systématique et cohérente dans tout le système du Codex.

Objectif 3: Promouvoir des liens entre le Codex et les autres organismes multilatéraux qui élaborent des instruments juridiques et des conventions

12. La Commission ne peut pas – et ne doit pas – agir isolément. Elle doit coopérer étroitement avec les autres organismes internationaux de normalisation et de réglementation en vue d'instaurer une collaboration et un dialogue dans les domaines d'intérêt commun. En sa qualité d'instance internationale officiellement reconnue par l'OMC comme faisant autorité en matière de normalisation alimentaire, la Commission a pour mission d'élaborer des normes internationales visant à protéger la santé du consommateur et à garantir la loyauté des pratiques commerciales – normes qui peuvent être utilisées par les pays membres tant dans leur législation nationale que dans leurs échanges internationaux. Parallèlement, la Commission doit entretenir des liens étroits avec les organismes internationaux compétents et prendre dûment en considération les initiatives et les réglementations internationales pour promouvoir ainsi la coordination de tous les travaux de normalisation

entrepris par les organisations internationales gouvernementales et non-gouvernementales. Une telle coopération est également importante pour éviter un chevauchement des efforts. La sécurité sanitaire des aliments et des questions telles que les biotechnologies suscitent un intérêt mondial et font l'objet de débats et de délibérations au sein de nombreuses instances multilatérales. En vertu de son rôle privilégié en matière de normalisation alimentaire, la Commission a tout intérêt d'un point de vue stratégique à coopérer étroitement avec les institutions et conventions multilatérales, en vue d'apporter sa contribution et ses compétences techniques et de concourir à l'édification d'un consensus international sur les questions d'actualité concernant la normalisation et la réglementation des aliments.

Objectif 4: Accroître la capacité de réagir efficacement et rapidement aux nouvelles questions, préoccupations et tendances qui apparaissent dans le secteur de l'alimentation

13. Avec l'évolution rapide des technologies et l'apparition du concept de sécurité sanitaire des aliments en tant que problème majeur de santé publique, il devient nécessaire d'accroître la capacité du Codex à répondre aux préoccupations de ses membres de façon qu'ils continuent de lui faire confiance en tant qu'organisation internationale de normalisation alimentaire. À cet égard, plusieurs facteurs sont à prendre en considération. L'un des problèmes qui se posent au Codex est le délai nécessaire à l'élaboration des normes. Les procédures du Codex sont trop longues et ne répondent pas aux attentes de l'opinion ni aux impératifs politiques. Partout dans le monde, les pouvoirs publics sont aux prises avec de graves problèmes de réglementation et le Codex, en sa qualité d'organisme international de normalisation alimentaire, doit être en mesure de trouver des solutions efficaces et rapides en matière de sécurité sanitaire des aliments et de commerce international. Un recentrage des modalités d'action de la Commission et de ses organes subsidiaires doit donc constituer une priorité stratégique. La Commission aura notamment pour fonction:

- d'assurer l'orientation stratégique et la coordination des programmes de travail de tous ses organes subsidiaires;
- d'entreprendre de nouvelles activités et d'adopter des normes et textes apparentés dans un délai donné;
- d'offrir une tribune aux délibérations sur certaines questions d'actualité en matière de sécurité sanitaire et de réglementation des aliments;
- d'utiliser comme il convient les technologies de l'information;
- de prendre des décisions fondées sur un consensus.

14. En ce qui concerne les organes subsidiaires, des progrès sensibles peuvent être accomplis en fixant des délais d'exécution et en révisant la procédure actuelle. Pour accélérer l'élaboration des normes, il conviendrait aussi de mieux faire coïncider les réunions des comités de produits avec celles des comités s'occupant de questions générales.

15. Ainsi qu'il a été rappelé dans l'introduction, les organismes de parrainage de la Commission accordent une priorité élevée à la sécurité sanitaire des aliments et aux programmes internationaux de normalisation. Par ailleurs, les gouvernements hôtes apportent un soutien financier considérable. Cependant, l'aptitude du Codex à s'acquitter de son mandat et à répondre aux besoins croissants et aux attentes de ses membres dépendra, en dernier ressort, de la disponibilité de ressources complémentaires. Les réunions du Codex et leurs activités connexes représentent déjà une lourde charge de travail et une intensification des activités exigera un complément de ressources humaines et financières.

Objectif 5: Encourager le plus possible l'adhésion à la Commission et la participation à ses travaux

16. Une participation sans réserve de tous les membres du Codex et des autres parties intéressées aux travaux de la Commission et de ses organes subsidiaires est plus importante que jamais. La participation de l'ensemble des membres et des organisations intergouvernementales et non gouvernementales est déterminante pour parvenir à une bonne prise de décisions et s'assurer que les normes et textes apparentés du Codex prennent en compte tous les intérêts et tous les points de vue. À partir des années 90, un grand nombre de pays en développement ont adhéré au Codex et ils constituent désormais une importante proportion de ses effectifs. Toutefois, de nombreux pays se heurtent encore à de graves problèmes financiers et humains qui les empêchent de participer efficacement aux activités du Codex. Si l'on veut parvenir à une pleine participation des membres, des mesures spécifiques doivent être prises dans les domaines suivants:

- **Insuffisance des ressources** – Des mesures doivent être prises rapidement pour faciliter la participation effective des pays en développement aux activités de normalisation du Codex, en recherchant notamment une aide financière auprès de sources extrabudgétaires chaque fois que cela est possible;
- **Renforcement des capacités** – Il faut continuer d'investir dans les programmes de renforcement des capacités des pays en développement, notamment, visant à consolider les structures nationales du Codex sur le plan administratif et consultatif (par exemple, services centraux de liaison et comités nationaux du Codex). Il faut également accroître les capacités nationales d'analyse technique et la participation de tous les groupes d'intérêt à l'élaboration de normes internationales. Pour ce faire, une assistance technique bilatérale ou multilatérale est requise et devra comprendre la formation.

17. Outre les mesures visant à promouvoir la participation de ses pays membres, la Commission doit également poursuivre ses efforts pour encourager et faciliter la participation des associations de consommateurs et des groupements d'intérêt public à ses activités, à l'échelle internationale et encourager les gouvernements à agir au niveau national. Étant donné le vaste intérêt suscité par les questions de sécurité sanitaire et de réglementation des aliments, il est essentiel d'entraîner l'adhésion des consommateurs et des organismes non gouvernementaux aux niveaux international et national afin de gagner la confiance du public et faire en sorte qu'il accepte et soutienne l'élaboration de normes, directives et recommandations du Codex, qui serviront de base aux réglementations nationales et aux échanges commerciaux.

Objectif 6: Promouvoir la plus vaste application possible des normes Codex

18. En sa qualité d'organisme international faisant autorité en matière de normalisation des aliments, la Commission doit adopter résolument une stratégie visant à promouvoir la plus vaste application possible de ses normes, aussi bien dans les réglementations nationales que dans les échanges internationaux. Une harmonisation internationale sur la base des normes, directives et recommandations du Codex est indispensable pour instaurer une approche globale de la protection du consommateur (notamment mise en place de systèmes visant à réduire les risques liés à l'alimentation) et minimiser les effets négatifs des réglementations techniques sur le commerce international. Pour y parvenir, les efforts devront porter notamment sur les aspects suivants:

- Tous les pays devront s'engager à appuyer sans réserve la Déclaration de principes concernant le rôle de la science dans la prise de décisions du Codex et les autres facteurs à prendre en considération⁹⁴, qui énonce les critères essentiels sur lesquels s'appuient les décisions du Codex, si l'on veut que cette Déclaration se traduise véritablement dans les faits à l'échelle nationale et internationale;
- Le Codex doit continuer de respecter, dans toutes ses activités, la rigueur scientifique et les principes de l'analyse des risques, ainsi que le prévoit le *Plan d'action sur l'analyse des risques*⁹⁵ de la Commission;
- Le Codex doit assurer l'universalité et la transparence de ses procédures et faire en sorte que tous les groupes intéressés, à l'échelle nationale et internationale, apportent leur concours à ses travaux. Cet aspect est particulièrement important étant donné les préoccupations des pays membres, qui souhaitent vivement que les procédures du Codex prennent dûment en considération les incertitudes scientifiques et le principe de précaution. La transparence des critères et des principes appliqués dans l'évaluation des risques et la prise de décision est essentielle pour atteindre cet objectif;
- La Commission doit s'engager résolument dans la voie du changement stratégique, amorcé en 1991 lors de la Conférence internationale FAO/OMS sur les normes alimentaires, les substances chimiques dans les aliments et le commerce des denrées alimentaires, à savoir élaborer des normes et directives essentiellement d'utilité pratique en vue de leur application à une vaste gamme de produits et donner la priorité aux dispositions qui ont pour but de protéger la santé du consommateur et de promouvoir des pratiques équitables dans le commerce international des produits alimentaires;
- Le Codex doit faire en sorte que ses normes et directives reflètent les besoins et les préoccupations des pays en développement tout en sauvegardant la santé des consommateurs;
- Les décisions du Codex doivent s'appuyer sur le plus vaste consensus possible.

⁹⁴ Commission du Codex Alimentarius, Manuel de procédure, onzième édition, p.187.

⁹⁵ Commission du Codex Alimentarius, Rapport de la vingt-troisième session, Rome 28 juin - 3 juillet 1999, p.10-12.

- La Commission du Codex Alimentarius, tout en reconnaissant que les normes relatives à la sécurité sanitaire des aliments ne sauraient faire l'objet de compromis, devrait, lorsqu'elle élabore et adopte des normes et textes apparentés du Codex, tenir compte des besoins particuliers des pays en développement et en particulier de leur infrastructure, de leurs ressources et de leurs capacités techniques et juridiques. Les normes et textes apparentés du Codex ne devraient pas avoir pour effet de créer des obstacles inutiles, injustifiés ou discriminatoires à l'exportation des produits des pays en développement; et
- En ce qui concerne les normes Codex relatives à la qualité et à la sécurité sanitaire des aliments, et en particulier leurs dispositions en matière d'étiquetage, il faudrait veiller à ce que qu'elles ne soient pas trop contraignantes, ni plus restrictives que nécessaire.

MISE EN ŒUVRE DE LA VISION STRATÉGIQUE ET DE SES OBJECTIFS

19. Pour atteindre les objectifs stratégiques décrits dans le présent document, il sera nécessaire d'élaborer un plan d'action et une stratégie de mise en œuvre. Ces questions seront abordées dans le cadre du Plan à moyen terme pour 2003-2007.

AMENDEMENTS AU MANUEL DE PROCÉDURE

**AMENDEMENT AUX LIGNES DIRECTRICES
POUR L'INCORPORATION DE DISPOSITIONS SPÉCIFIQUES
DANS LES NORMES CODEX ET TEXTES APPARENTÉS****Principes pour l'élaboration des méthodes d'analyse du Codex**

Ajouter la nouvelle section suivante à la fin des *Critères généraux régissant le choix des méthodes d'analyse*:

a) Critères généraux régissant le choix des méthodes d'analyse à l'aide de la démarche-critères

Dans le cas de méthodes Codex de type III, des critères méthodologiques pourront être identifiés et des valeurs quantifiées pour incorporation dans la norme de produit Codex appropriée. Les critères méthodologiques élaborés comprendront les critères indiqués dans la section Méthodes d'analyse paragraphe (c) ci-dessus ainsi que tout autre critère pertinent, par exemple les facteurs de récupération."

**AMENDEMENT AUX RELATIONS ENTRE LES COMITÉS S'OCCUPANT DE PRODUITS ET
LES COMITÉS S'OCCUPANT DE QUESTIONS GÉNÉRALES – MÉTHODES D'ANALYSE ET
D'ÉCHANTILLONNAGE**

Ajouter deux nouveaux paragraphes à la fin de la section "*Pratique usuelle*", comme suit:

“ Le Comité du Codex sur les méthodes d'analyse et d'échantillonnage évaluera la performance d'analyse réelle de la méthode qui a été obtenue au stade de la validation. Cette évaluation tiendra compte des caractéristiques de précision appropriées obtenues lors des essais interlaboratoires éventuellement effectués sur la méthode considérée et des résultats d'autres travaux de mise au point réalisés au cours de l'élaboration de la méthode. La série de critères ainsi élaborée fera partie intégrante du rapport de la confirmation par le Comité du Codex sur les méthodes d'analyse et d'échantillonnage et sera incorporée dans la norme de produit Codex appropriée.

En outre, le Comité du Codex sur les méthodes d'analyse et d'échantillonnage identifiera des valeurs numériques pour les critères auxquels il souhaiterait que ces méthodes se conforment”

**AMENDEMENT À LA SECTION III DU MANUEL DE PROCÉDURE
ORGANES SUBSIDIAIRES CRÉÉS EN VERTU DE L'ARTICLE IX.1 (b) (i)****Amendement au mandat du Comité du Codex sur l'hygiène alimentaire**

Adjonction des dispositions suivantes :

- f) Suggérer et hiérarchiser les domaines dans lesquels il convient de procéder à une évaluation des risques microbiologiques au niveau international et de définir les questions que les responsables de l'évaluation des risques doivent aborder
- g) Examiner les questions liées à la gestion des risques microbiologiques en relation à l'hygiène alimentaire et aux activités de la FAO et de l'OMS en matière d'évaluation des risques microbiologiques

**AMENDEMENT AUX DÉCLARATIONS DE PRINCIPES
SUR LE RÔLE DE LA SCIENCE DANS LA PRISE DE DÉCISIONS DU CODEX
ET LES AUTRES FACTEURS À PRENDRE EN CONSIDÉRATION**

Ajouter le texte suivant immédiatement après la quatrième Déclaration de principe :

Critères pour la prise en considération des autres facteurs mentionnés dans la deuxième Déclaration de principe

- En ce qui concerne les questions de santé et de sécurité alimentaire, il importe de se conformer aux Déclarations de principe concernant le rôle de la science et aux Déclarations de principes sur le rôle de l'évaluation des risques en matière de salubrité des aliments;
- D'autres facteurs légitimes entrant en ligne de compte dans la protection de la santé et les pratiques commerciales loyales peuvent être recensés lors du processus de gestion des risques, et les responsables de la gestion des risques devraient indiquer dans quelle mesure ces facteurs influent sur la sélection des options de gestion des risques et sur l'élaboration des normes, directives et textes apparentés;
- L'examen des autres facteurs ne devrait pas porter atteinte aux fondements scientifiques de l'analyse des risques ; dans le cadre de ce processus, il y aurait lieu de respecter la distinction entre évaluation des risques et gestion des risques afin de garantir l'intégrité scientifique de l'évaluation des risques;
- Il faudrait admettre que certaines préoccupations légitimes des gouvernements au moment de l'élaboration de leur législation nationale ne sont pas applicables d'une manière générale, ni valables dans le monde entier⁹⁶;
- Dans le cadre du Codex, il ne faudrait tenir compte que des autres facteurs pouvant être acceptés à l'échelle mondiale ou à l'échelle régionale dans le cas des normes et des textes apparentés régionaux;
- L'examen des autres facteurs spécifiques dans l'élaboration des recommandations de la Commission du Codex Alimentarius et de ses organes subsidiaires en matière de gestion des risques devrait être clairement étayé, notamment la justification de leur prise en compte, au cas par cas;
- On peut examiner l'applicabilité des options de gestion des risques en raison de la nature et des exigences particulières des méthodes de production ou de traitement, du transport et du stockage, en particulier dans les pays en développement; les préoccupations liées aux intérêts économiques et aux questions commerciales en général devraient être étayées par des données quantifiables;
- La prise en compte des autres facteurs légitimes dans la gestion des risques ne devrait pas créer d'obstacles injustifiés au commerce⁹⁷, il faudrait accorder une attention particulière aux conséquences, pour les pays en développement, de la prise en compte de ces autres facteurs.

⁹⁶ Il conviendrait d'éviter de faire la confusion entre la justification des mesures nationales au titre des Accords SPS et OTC et leur validité au niveau international. Conformément aux principes de l'OMC, et compte tenu des dispositions particulières des accords SPS et OTC.

⁹⁷ Conformément aux principes de l'OMC, et compte tenu des dispositions particulières des accords SPS et OTC

ANNEXE IV

**LISTE DES NORMES ET TEXTES APPARENTÉS ADOPTÉS PAR LA COMMISSION DU
CODEX ALIMENTARIUS À SA VINGT-QUATRIÈME SESSION**

Partie I. Normes et textes apparentés adoptés en tant que textes définitifs

NORMES ET TEXTES APPARENTÉS	RÉFÉRENCE	ÉTAT D'AVANCEMENT
Projet de Code d'usages en matière d'hygiène pour les eaux potables en bouteille/ conditionnées (autres que les eaux minérales naturelles)	ALINORM 01/13, Annexe II	Adopté
Projet de Code d'usages en matière d'hygiène pour le transport des produits alimentaires en vrac et des produits alimentaires semi-emballés	ALINORM 01/13, Annexe III	Adopté avec amendements (voir par. 101)
Projet de norme révisée pour le miel ⁹⁸	ALINORM 01/25, Annexe II	Adopté avec amendements (voir par. 102)
Projet de norme de groupe pour les fromages non affinés, y compris le fromage frais	ALINORM 01/11, Annexe II	Adopté avec modification (pimaricine approuvée à titre provisoire) (voir par. 106-107)
Norme générale Codex pour les additifs alimentaires: - Projet de directives pour l'élaboration de limites maximales d'emploi pour les additifs alimentaires à dose journalière admissible numérique (Annexe A)	ALINORM 01/12, Annexe II	Adopté
Norme générale Codex pour les additifs alimentaires: -Projet d'additions au Tableau 1	ALINORM 01/12, Annexe III	Adopté avec amendements (voir par.112-115)
Norme générale Codex pour les additifs alimentaires: -Projet d'additions au Tableau 1	ALINORM 01/12A, Annexe II	Adopté
Projet de limites maximales pour le plomb	ALINORM 01/12, Annexe XI	Adopté avec amendements, la LM pour les huiles végétales ne s'applique pas au beurre de cacao (voir par.119-120)
Projet d'amendement au Système international Codex de numérotation des additifs alimentaires	ALINORM 01/12A, Annexe IX	Adopté
Projet de limite maximale pour l'aflatoxine M ₁ dans le lait	ALINORM 01/12A, Annexe X	Adopté
Projet de Code d'usages concernant les mesures prises à la source pour réduire la contamination chimique des aliments	ALINORM 01/12A, Annexe XIII	Adopté avec amendements (voir par.130)
Projet de limite maximale pour le plomb dans les jus de fruits	ALINORM 01/12A, Annexe XIV	Adopté
Projet de limite indicative pour le cadmium dans les céréales, les légumes secs et les légumineuses	ALINORM 01/12A, Annexe XV	Adopté en tant que limites maximales

⁹⁸ Texte révisé: Le texte actuel est à retirer.

NORMES ET TEXTES APPARENTÉS	RÉFÉRENCE	ÉTAT D'AVANCEMENT
Projet de révision de la Norme Codex pour le sel de qualité alimentaire: emballage, transport et entreposage	ALINORM 01/12A, Annexe XVII	Adopté
Projets de limites maximales pour les résidus de médicaments vétérinaires dans les aliments	ALINORM 01/31, Annexe II	Adopté
Projets de limites maximales révisées pour les résidus de pesticides	ALINORM 01/24, Annexe II	Adopté
Projets de limites maximales révisées pour les résidus de pesticides	ALINORM 01/24A, Annexe II	Adopté à l'exception des LMRE pour le DDT
Projet de directives concernant la production, la transformation, l'étiquetage et la commercialisation des aliments issus de l'agriculture biologique (production animale et produits pour animaux)	ALINORM 01/22, Annexe II	Adopté
Projet de directives pour la production, la transformation, l'étiquetage et la commercialisation des aliments issus de l'agriculture biologique (apiculture et additifs pour la production animale)	ALINORM 01/22A, Annexe II	Adopté
Projet d'amendement à la Norme générale pour l'étiquetage des denrées alimentaires préemballées: Projet de Recommandations concernant l'étiquetage des aliments obtenus à l'aide de certaines techniques de modification génétique/génie génétique	ALINORM 01/22, Annexe III	Adopté
Avant-projet de norme pour les croquettes de poisson de mer et d'eau douce, crustacés et mollusques	ALINORM 01/18, Annexe II	Adopté
Directives sur l'utilisation des allégations relatives à la nutrition: Projet de tableau des conditions applicables aux allégations relatives à la teneur en éléments nutritifs (Partie B)	ALINORM 01/26, Annexe II	Adopté
Projet de norme Codex révisée pour la purée de pomme en conserve ⁹⁹	ALINORM 01/27, Annexe II	Adopté
Projet de Norme Codex révisée pour les poires en conserve ⁹⁹	ALINORM 01/27, Annexe III	Adopté
Projet de Norme Codex pour le Kimchi	ALINORM 01/27, Annexe IV	Adopté
Projet de Norme Codex pour les choux caraïbes	ALINORM 01/35, Annexe II	Adopté
Projet de Norme Codex pour les papayes ⁹⁹	ALINORM 01/35, Annexe III	Adopté
Projet de Norme Codex pour les asperges	ALINORM 01/35, Annexe IV	Adopté avec amendements (voir par.171)
Projet de Norme Codex pour les physalis	ALINORM 01/35, Annexe V	Adopté
Projet de disposition pour la teneur minimale en jus dans la Norme Codex pour les limes	ALINORM 01/35, Annexe VI	Adopté

⁹⁹ Texte révisé: Le texte actuel est à retirer.

NORMES ET TEXTES APPARENTÉS	RÉFÉRENCE	ÉTAT D'AVANCEMENT
Amendement à la norme sur les eaux minérales naturelles (CODEX STAN 108-1981, Rev.1 1997) - Teneurs maximales en certaines substances fixées pour des raisons sanitaires	ALINORM 01/20, Annexe III	Adopté
Projet de Norme révisée pour le beurre de cacao ⁹⁹	ALINORM 01/14, Annexe II	Adopté avec amendements (exception pour la teneur en plomb) (voir par. 177)
Projet de Norme pour le cacao en pâte (liqueur de cacao/chocolat) et le tourteau de cacao ⁹⁹	ALINORM 01/14, Annexe III	Adopté avec amendements (exception pour la teneur en plomb) (voir par.178-179)
Projet de Norme pour le cacao en poudre et les mélanges secs de cacao et de sucre ⁹⁹	ALINORM 01/14, Annexe IV	Adopté avec amendements (exception pour la teneur en plomb) (voir par.181-183)
Projet de directives pour une présentation générique des certificats officiels et l'établissement et la délivrance des certificats	ALINORM 01/30A, Annexe II	Adopté
Projet de Code révisé d'usages en matière d'hygiène pour la préparation et la vente d'aliments sur la voie publique ⁹⁹	ALINORM 01/36, Annexe II	Adopté
Projet de norme Codex révisé pour les bouillons et les consommés ⁹⁹	ALINORM 01/29A, Annexe 1	Adopté
Projet de norme révisé pour les produits à base de protéines de blé ⁹⁹	ALINORM 01/37A, Appendice I	Adopté avec amendements (voir par. 191-195)
Directives IUCPA pour l'utilisation d'information de récupération pour les mesures analytiques (adoption par référence)	ALINORM 01/23, Annexe III	Adopté
Méthodes générales Codex pour la détection des aliments irradiés	ALINORM 01/23, Annexe IV Partie III	Adopté (voir par. 197-200)
Méthodes générales Codex pour les contaminants	ALINORM 01/23, Annexe IV Partie III	Adopté

Partie 2. Normes et textes apparentés adoptés en tant que textes définitifs avec recommandations d'omettre les étapes 6 et 7

NORMES ET TEXTES APPARENTÉS	RÉFÉRENCE	ÉTAT D'AVANCEMENT
Avant-projet d'amendement à la Norme pour les sucres	ALINORM 01/25, Annexe III	Adopté à l'étape 5/8 (voir aussi par.103-105)
Avant-projet de norme révisée pour les produits à base de caséine comestible	ALINORM 01/11, Annexe III	Adopté à l'étape 5/8 avec amendements (sauf pour la teneur en plomb)
Avant-projet d'amendement à la Norme générale Codex pour le fromage (description)	ALINORM 01/11, Annexe IV	Adopté à l'étape 5/8

NORMES ET TEXTES APPARENTÉS	RÉFÉRENCE	ÉTAT D'AVANCEMENT
Avant-projet d'amendement à la Norme de groupe Codex pour les fromages en saumure (échantillonnage)	ALINORM 01/11, Annexe V	Adopté à l'étape 5/8
Norme générale pour les additifs alimentaires: Projet d'additions au Tableau 1	ALINORM 01/12, Annexe III	Adopté à l'étape 5/8
Avant-projet d'amendements à la norme générale Codex pour les additifs alimentaires: Annexe au Tableau 3 (Catégories d'aliments ou aliments individuels exclus des conditions générales)	ALINORM 01/12A, Annexe VI	Adopté à l'étape 5 uniquement
Projet de norme Codex d'identité et de pureté des additifs alimentaires	ALINORM 01/12, Annexe IX et ALINORM 01/12A, Annexe VIII	Adopté à l'étape 5/8
Avant-projet de plan d'échantillonnage révisé pour les arachides destinés à une transformation ultérieure	ALINORM 01/12A, Annexe XI	Adopté à l'étape 5/8 avec amendements d'ordre rédactionnel
Avant-projet d'amendement s pour les huiles végétales portant un nom spécifique	ALINORM 01/17, Annexe II	Adopté à l'étape 5/8
Avant-projet de liste de cargaisons précédentes acceptables et de cargaisons précédentes immédiates interdites pour inclusion dans le Code d'usages pour l'entreposage et le transport des graisses et huiles en vrac	ALINORM 01/17, Annexe III	Projet de liste des cargaisons précédentes acceptables adoptée à l'étape 5 uniquement et liste des cargaisons précédentes immédiates interdites à l'étape 5/8
Avant-projet de limites maximales de résidus et Avant-projet de limites maximales révisées de résidus de médicaments vétérinaires	ALINORM 01/31, Annexe III	Adopté à l'étape 5/8
Avant-projets de limites maximales révisées pour les pesticides	ALINORM 01/24, Annexe III	Adopté à l'étape 5/8
Avant-projets de limites maximales révisées de résidus de pesticides	ALINORM 01/24A, Annexe III	Adopté à l'étape 5/8 sauf pour l'éthéphon (étape 5)
Avant-projet de Norme générale pour les eaux potables en bouteille/conditionnées (autres que les eaux minérales)	ALINORM 01/20, Annexe II	Adopté à l'étape 5/8
Avant-projet de directives sur l'appréciation de l'équivalence des mesures sanitaires associées aux systèmes d'inspection et de certification des denrées alimentaires	ALINORM 01/30A, Annexe III	Adopté à l'étape 5 uniquement

Partie 3. Projets de normes et de textes apparentés adoptés à l'étape 5 de la procédure accélérée

NORMES ET TEXTES APPARENTÉS	RÉFÉRENCE	ÉTAT D'AVANCEMENT
Projet de révision au Système international de numérotation des additifs alimentaires (SIN)	ALINORM 01/12, Annexe VII	Adopté
Avant-projet d'amendements à la Norme générale Codex pour les additifs alimentaires: Tableau 3 (Additifs à DJA non spécifiée)	ALINORM 01/12A, Annexe V	Adopté
Avant-projet d'amendement aux directives pour la production, la transformation, l'étiquetage et la commercialisation des aliments dérivés de l'agriculture biologique (Tableau 1: Substances utilisées pour la fertilisation et l'entretien des sols)	ALINORM 01/22A, Annexe III	Adopté
Avant-projet d'amendements au classement Codex des produits destinés à l'alimentation humaine et animale	ALINORM 01/24A, Annexe IV	Adopté

Partie 4. Projets de normes et de textes apparentés adoptés à l'étape 5

NORMES ET TEXTES APPARENTÉS	RÉFÉRENCE	ÉTAT D'AVANCEMENT
Avant-projet de principes pour l'analyse des risques liés aux aliments dérivés des biotechnologies modernes	ALINORM 01/34A, Annexe II	Adopté
Avant-projet de directives régissant la conduite de l'évaluation de la sécurité sanitaire des aliments dérivés de plantes à ADN recombiné	ALINORM 01/34A, Annexe III	Adopté

Partie 5 Textes dont l'abolition/révocation a été décidée

NORMES ET TEXTES APPARENTÉS	RÉFÉRENCE	COMITÉ INTÉRESSÉ
Limites maximales Codex de résidus de pesticides – Révocation recommandée	ALINORM 01/24, Annexe VI	CCPR
Limites maximales Codex de résidus pour les pesticides- Révocation recommandée	ALINORM 01/24A, Annexe VI	CCPR
Norme régionale pour le vinaigre (CODEX STAN 162-1987)	ALINORM 01/19, par. 44	CCEURO

ANNEXE V

NOUVEAUX TRAVAUX APPROUVÉS

NORMES ET TEXTES APPARENTÉS	COMITÉ OU GROUPE SPÉCIAL RESPONSABLE	NOTES
Avant-projet de directives régissant la conduite de l'évaluation de la sécurité sanitaire des microorganismes modifiés présents dans les aliments	Groupe spécial sur les aliments dérivés des biotechnologies	par. 31
Code d'usages sur la prévention et la réduction de la contamination des aliments par le plomb	Comité du Codex sur les additifs alimentaires et les contaminants	par. 124
Avant-Projet de directives régissant la conduite de l'évaluation de la sécurité sanitaire des micro-organismes à ADN recombiné	Groupe intergouvernemental spécial du Codex sur les aliments dérivés des biotechnologies	par. 209

ANNEXE VI

CONFIRMATION DE LA PRÉSIDENTE DES COMITÉS ET GROUPES SPÉCIAUX DU CODEX

CODE	COMITES OU GROUPES SPECIAUX DU CODEX	PRESIDENCE	SITUATION
CX 703	Comité du Codex sur le lait et les produits laitiers	Nouvelle-Zélande	Actif
CX 708	Comité du Codex sur les produits cacaoés et le chocolat	Suisse	Actif
CX 709	Comité du Codex sur les graisses et les huiles	Royaume-Uni	Actif
CX 710	Comité du Codex sur les sucres	Royaume-Uni	Ajourné <i>Sine die</i>
CX 711	Comité du Codex sur les additifs alimentaires et les contaminants	Pays-Bas	Actif
CX 712	Comité du Codex sur l'hygiène alimentaire	États-Unis d'Amérique	Actif
CX 713	Comité du Codex sur les fruits et légumes transformés	États-Unis d'Amérique	Actif
CX 714	Comité du Codex sur l'étiquetage des denrées alimentaires	Canada	Actif
CX 715	Comité du Codex sur les méthodes d'analyse et d'échantillonnage	Hongrie	Actif
CX 716	Comité du Codex sur les principes généraux	France	Actif
CX 718	Comité du Codex sur les résidus de pesticides	Pays-Bas	Actif
CX 719	Comité du Codex sur les eaux minérales naturelles	Suisse	Ajourné <i>Sine die</i>
CX 720	Comité du Codex sur la nutrition et les aliments diététiques ou de régime	Allemagne	Actif
CX 722	Comité du Codex sur le poisson et les produits de la pêche	Norvège	Actif
CX 723	Comité du Codex sur l'hygiène de la viande et de la volaille	Nouvelle-Zélande	Actif
CX 728	Comité du Codex sur les protéines végétales	Canada	Ajourné <i>Sine die</i>
CX 729	Comité du Codex sur les céréales, les légumes secs et les légumineuses	États-Unis d'Amérique	Ajourné <i>Sine die</i>
CX 730	Comité du Codex sur les résidus de médicaments vétérinaires dans les aliments	États-Unis d'Amérique	Actif
CX 731	Comité du Codex sur les fruits et légumes frais	Mexique	Actif
CX 733	Comité du Codex sur les systèmes de certification et d'inspection des importations et des exportations de denrées alimentaires	Australie	Actif
CX 801	Groupe intergouvernemental spécial du Codex sur les jus de fruits et de légumes	Brésil	Actif
CX 802	Groupe intergouvernemental spécial du Codex sur les aliments dérivés des biotechnologies	Japon	Actif
CX 803	Groupe intergouvernemental spécial du Codex sur l'alimentation animale	Danemark	Actif

ANNEXE VII

ORDRE DU JOUR PROVISOIRE

Point de l'ordre du jour	Objet	Cote du document
1.	Adoption de l'ordre du jour	ALINORM 01/1
2.	Élection du Bureau de la Commission et nomination des coordonnateurs régionaux	ALINORM 01/2
3.	Rapport du Président sur les quarante-septième et quarante-huitième sessions du Comité exécutif	ALINORM 01/3 ALINORM 01/4
4.	Rapport sur la situation financière du Programme mixte FAO/OMS sur les normes alimentaires en 2000/01 et 2002/03	ALINORM 01/5
5.	Rapport du Secrétariat sur les relations entre la Commission du Codex Alimentarius et:	ALINORM 01/8
	a) d'autres organisations internationales intergouvernementales	Partie I
	b) des organisations internationales non gouvernementales	Partie II
6.	Examen de questions découlant des conférences et organes directeurs de la FAO et de l'OMS	ALINORM 01/7
7.	Examen du projet de Cadre stratégique, de l'avant-projet de Plan à moyen terme 2003-2007 et du Plan d'action du Président	ALINORM 01/6
8.	Politiques de la Commission du Codex Alimentarius en matière d'analyse des risques	ALINORM 01/9
9.	Examen des amendements qu'il est proposé d'apporter au Manuel de procédure de la Commission du Codex Alimentarius	ALINORM 01/10
10.	Examen de normes Codex et de textes apparentés	ALINORM 01/21
	a) Projets de normes et de textes apparentés à l'étape 8 ou équivalent	Partie I
	b) Avant-projets de normes et de textes apparentés à l'étape 5	Partie II
	c) Propositions d'élaboration de nouvelles normes et/ou de nouveaux textes apparentés	Partie III
11.	Questions découlant des rapports des Comités et des Groupes spéciaux du Codex	ALINORM 01/21 Partie IV
12.	Comités et Groupes spéciaux ad hoc du Codex	ALINORM 01/16
	a) Désignation des gouvernements hôtes	Partie I
	b) Projet de calendrier des sessions du Codex pour 2002-2003	Partie II
13.	Autres questions	
14.	Adoption du rapport	

ANNEXE VIII

LISTE DES DOCUMENTS

Document	Objet	Point(s) de l'ordre du jour
ALINORM 01/1	Ordre du jour provisoire	1
ALINORM 01/2	Election du Bureau de la Commission et nomination des coordonnateurs régionaux	2
ALINORM 01/3	Rapport du Comité exécutif de la Commission du Codex Alimentarius (47e session)	3
ALINORM 01/4	Rapport du Comité exécutif de la Commission du Codex Alimentarius Commission (48e session) (Document de séance)	3
ALINORM 01/5	Questions financières et budgétaires	4
ALINORM 01/6	Examen du Projet de cadre stratégique, de l'Avant-Projet de plan à moyen terme pour 2003-2007 et du Plan d'action du Président	7
ALINORM 01/6 Add.1	Examen du Projet de cadre stratégique, de l'Avant-Projet de plan à moyen terme pour 2003-2007 et du Plan d'action du Président	7
ALINORM 01/6 Add.3	Examen du Projet de cadre stratégique, de l'Avant-Projet de plan à moyen terme pour 2003-2007 et du Plan d'action du Président – Observations des gouvernements	7
ALINORM 01/7	Examen des questions découlant des conférences de la FAO et de l'OMS et organes directeurs	6
ALINORM 01/8 Partie I	Rapport du Secrétariat concernant les relations entre la Commission du Codex Alimentarius et d'autres organisations internationales intergouvernementales	5
ALINORM 01/8 Partie II	Rapport du Secrétariat concernant les relations entre la Commission du Codex Alimentarius et des organisations internationales non-gouvernementales	5
ALINORM 01/9	Politiques de la Commission du Codex Alimentarius en matière d'analyse des risques	8
ALINORM 01/10	Examen des amendements au Manuel de procédure de la Commission du Codex Alimentarius	9
ALINORM 01/10 Add.1	Examen des amendements proposés au Manuel de procédure de la Commission du Codex Alimentarius	9
ALINORM 01/11	Rapport du Comité du Codex sur le lait et les produits laitiers, (4e session)	10, 11
ALINORM 01/12	Rapport du Comité du Codex sur les additifs alimentaires et les contaminants (32e session)	10, 11
ALINORM 01/12A	Rapport du Comité du Codex sur les additifs alimentaires et les contaminants (33e session)	10, 11

Document	Objet	Point(s) de l'ordre du jour
ALINORM 01/13	Rapport du Comité du Codex sur l'hygiène alimentaire (32e session)	10, 11
ALINORM 01/13A	Rapport du Comité du Codex sur l'hygiène alimentaire (33e session)	10, 11
ALINORM 01/14	Rapport du Comité du Codex sur les produits cacaotés et le chocolat (18e session)	10, 11
ALINORM 01/14 Corrigendum	Corrigendum au Rapport de la dix-huitième session du Comité du Codex sur les produits cacaotés et le chocolat	10,11
ALINORM 01/15	Rapport du Comité de coordination régional du Codex pour l'Asie (12e session)	2, 10, 11
ALINORM 01/16 Partie I	Désignation des gouvernements hôtes des comités du Codex et des groupes de travail intergouvernementaux <i>ad hoc</i>	12(a)
ALINORM 01/16 Partie II	Calendrier provisoire des sessions du Codex pour 2002-2003	12(b)
ALINORM 01/16-Partie II – Rév.1	Calendrier provisoire des sessions du Codex pour 2001-2003 Liste révisée des réunions (11 juin 2001)	12(b)
ALINORM 01/17	Rapport du Comité du Codex sur les graisses et les huiles (17e session)	10, 11
ALINORM 01/18	Rapport du Comité du Codex sur le poisson et les produits de la pêche (24e session)	10, 11
ALINORM 01/19	Rapport du Comité de coordination régional du Codex pour l'Europe (22e session)	2, 11
ALINORM 01/20	Rapport du Comité du Codex sur les eaux minérales naturelles (7e session)	10, 11
ALINORM 01/21-Partie I	Examen des projets de normes et textes apparentés, à l'étape 8 ou équivalent	10
ALINORM 01/21-Partie I, Add. 2	Examen des projets de normes et textes à l'étape 8 ou équivalent	10(a)
ALINORM 01/21-Partie I, Add. 3	Examen des projets de normes et textes à l'étape 8 ou équivalent	10(a)
ALINORM 01/21-Partie II	Examen des projets de normes et textes apparentés, à l'étape 5	10
ALINORM 01/21-Partie II, Add. 2	Examen des projets de normes et textes à l'étape 5	10(b)
ALINORM 01/21-Partie II, Add. 3	Examen des projets de normes et textes à l'étape 5	10(b)
ALINORM 01/21-Partie III	Examen des propositions visant à élaborer de nouvelles normes et/ou textes apparentés	10
ALINORM 01/21-Partie IV	Questions découlant des rapports des comités du Codex et groupes de travail intergouvernementaux	11

Document	Objet	Point(s) de l'ordre du jour
ALINORM 01/21-Partie IV Add.1	Questions découlant des comités et groupes spéciaux du Codex: Traçabilité	11
ALINORM 01/21-Partie IV Add.2	Questions découlant des rapports des comités du Codex et groupes de travail intergouvernementaux	11
ALINORM 01/21-Partie IV Add.3	Questions découlant des rapports des comités du Codex et groupes de travail intergouvernementaux	11
ALINORM 01/21-Partie IV Add.4	Questions découlant des rapports des comités du Codex et groupes de travail intergouvernementaux : Comité du Codex sur la nutrition et les aliments diététiques ou de régime (ALINORM 01/26)	11
ALINORM 01/21 Supplément 1	Listes cumulatives des normes et textes apparentés soumis à la commission au point 10 de l'ordre du jour provisoire	10(a), 10(b), 10(c)
ALINORM 01/22	Rapport du Comité du Codex sur l'étiquetage des denrées alimentaires préemballées (28e session)	10, 11
ALINORM 01/22A	Rapport du Comité du Codex sur l'étiquetage des denrées alimentaires préemballées (29e session)	10, 11
ALINORM 01/23	Rapport du Comité du Codex sur les méthodes d'analyse et d'échantillonnage (23e session)	10, 11
ALINORM 01/24	Rapport du Comité du Codex sur les résidus de pesticides (32e session)	10, 11
ALINORM 01/24A	Rapport du Comité du Codex sur les résidus de pesticides (33e session)	10, 11
ALINORM 01/25	Rapport du Comité du Codex sur les sucres (7e session)	10, 11
ALINORM 01/26	Rapport du Comité du Codex sur la nutrition et les aliments diététiques ou de régime (22e session)	10, 11
ALINORM 01/27	Rapport du Comité du Codex sur les fruits et légumes traités (20e session)	10, 11
ALINORM 01/27 Add.1	Rapport sur les travaux réalisés par l'Institut international du froid concernant la révision du Code d'usages pour le traitement et la manutention des denrées surgelées	10, 11
ALINORM 01/28	Rapport du Comité de coordination régional du Codex pour l'Afrique (14e session)	2, 7, 11
ALINORM 01/29	Rapport du Comité du Codex sur les potages et bouillons	10,11
ALINORM 01/29A	Rapport du Comité du Codex sur les potages et bouillons	10,11
ALINORM 01/30	Rapport du Comité du Codex sur les systèmes d'inspection et de certification des importations et des exportations alimentaires (8e session)	10, 11
ALINORM 01/30A	Rapport du Comité du Codex sur les systèmes d'inspection et de certification des importations et des exportations alimentaires (9e session)	10, 11

Document	Objet	Point(s) de l'ordre du jour
ALINORM 01/31	Rapport du Comité du Codex sur les résidus de médicaments vétérinaires dans les aliments (12e session)	10, 11
ALINORM 01/32	Rapport du Comité de coordination régional du Codex pour l'Amérique du Nord et le Pacifique Sud-ouest (6e session)	2, 7, 11
ALINORM 01/33	Rapport du Comité du Codex sur les principes généraux (15e session)	8, 9, 11
ALINORM 01/33A	Rapport du Comité du Codex sur les principes généraux (16e session)	8, 9, 11
ALINORM 01/34	Rapport de la première session du Groupe intergouvernemental spécial du Codex sur les aliments dérivés des biotechnologies	10,11
ALINORM 01/34A	Rapport de la deuxième session du Groupe intergouvernemental spécial du Codex sur les aliments dérivés des biotechnologies	10,11
ALINORM 01/35	Rapport du Comité du Codex sur les fruits et légumes frais (9e session)	10, 11
ALINORM 01/36	Rapport du Comité de coordination régional du Codex pour l'Amérique latine et les Caraïbes (12e session)	2, 7, 11
ALINORM 01/37	Rapport du Comité du Codex sur les protéines végétales	10,11
ALINORM 01/37A	Rapport du Comité du Codex sur les protéines végétales	10, 11
ALINORM/ 01/38	Rapport de la première session du Groupe intergouvernemental spécial du Codex sur l'alimentation animale	10,11
ALINORM 01/38A	Rapport de la deuxième session du Groupe intergouvernemental spécial du Codex sur l'alimentation animale	10,11
ALINORM 01/39	Rapport de la première session du Groupe intergouvernemental spécial du Codex sur les jus de fruits et de légumes	10,11
ALINORM 01/40	Rapport du Comité de coordination régional du Codex pour le Proche-Orient (1 ^{ère} session)	2,10,11
CAC 24/INF-1	Liste provisoire des documents	1
CAC 24/INF-2	Etat des travaux actuels (Tous les comités)	
CAC 24/INF-3	Note sur la diffusion sur Internet de la 33 ^e session du Comité du Codex sur l'hygiène alimentaire (Anglais seulement)	

Document	Objet	Point(s) de l'ordre du jour
Distribution limitée¹⁰⁰		
CAC/LIM-1 (anglais seulement)	Observations transmises par Consumers International	5b, 7, 8, 9, 10
CAC/LIM-2 (anglais seulement)	Position de la Communauté européenne	5
CAC/LIM-3 (anglais seulement)	Observations des gouvernements, aux étapes 8 et 5	10
CAC/LIM-4 (anglais seulement)	Examen des normes et textes apparentés	10
CAC/LIM-5 ALINORM 01/8– Partie II Add.1 (anglais seulement)	Rapport du Secrétariat sur les relations entre la Commission du Codex Alimentarius et les organisations internationales non-gouvernementales Addendum: liste mise à jour	5b
CAC/LIM-6 (langues originales)	Observations transmises par : i) Groupe consultatif international sur l'irradiation des aliments (ICGFI) ii) Italie iii) États-Unis d'Amérique iv) Malaisie v) Chine	10
CAC/LIM-7 (anglais seulement)	Examen des normes et textes apparentés – Comité du Codex sur les méthodes d'analyse et d'échantillonnage: Méthodes générales pour la détection d'aliments irradiés	
CAC/LIM-8 ALINORM 01/21, Partie I, Add.4 (anglais seulement)	Examen des normes Codex et textes apparentés - État d'avancement des normes soumises à l'étape 8	10a)
CAC/LIM 9 (langues originales)	Observations transmises par: i) ICGMA ii) Inde iii) Association européenne du cacao	7, 9, 10
CAC/LIM-10 (langues originales)	Note d'information transmise par la Communauté européenne	9
CAC/LIM-11 (langues originales)	Observations transmises par: i) Communauté européenne ii) Thaïlande iii) Indonésie iv) Inde v) Argentine vi) APIMONDIA	8,10,11

¹⁰⁰ Documents distribués durant la réunion. Ces documents sont disponibles sur demande ou peuvent être téléchargés du site Web à l'adresse suivante: <http://www.codexalimentarius.net>.

Document	Objet	Point(s) de l'ordre du jour
CAC/LIM-12, <i>(anglais et français)</i> ALINORM 01/10, Add.2	Examen des amendements proposés au Manuel de procédure de la Commission du Codex Alimentarius	9
CAC/LIM 13 <i>(langues originales)</i>	Observations transmises par: i) Argentine ii) Inde iii) Communauté européenne	
CAC/LIM 14 <i>(langues originales)</i>	Rapport intérimaire du Groupe intergouvernemental sur l'alimentation animale	11
CAC/LIM-15 <i>(arabe, chinois, anglais, français, espagnol)</i>	Projet de Cadre stratégique révisé	

MEMBRES DE LA COMMISSION DU CODEX ALIMENTARIUS

AFRIQUE

1. Afrique du Sud
2. Angola
3. Bénin
4. Botswana
5. Burkina Faso
6. Burundi
7. Cameroun
8. Cap-Vert
9. Congo, Rép. démocratique
10. Congo, République du
11. Côte d'Ivoire
12. Erythrée
13. Ethiopie
14. Gabon
15. Gambie
16. Ghana
17. Guinée
18. Guinée Bissau
19. Guinée équatoriale
20. Kenya
21. Lesotho
22. Libéria
23. Madagascar
24. Malawi
25. Maroc
26. Maurice
27. Mozambique
28. Namibie
29. Niger
30. Nigéria
31. Ouganda
32. République centrafricaine
33. République Unie de Tanzanie
34. Rwanda
35. Sénégal
36. Seychelles
37. Sierra Leone
38. Swaziland
39. Tchad
40. Togo
41. Zambie
42. Zimbabwe

ASIE

43. Bangladesh
44. Bhoutan
45. Brunei Darussalam
46. Cambodge
47. Chine
48. Inde
49. Indonésie

50. Japon
51. Laos
52. Malaisie
53. Mongolie
54. Myanmar
55. Népal
56. Pakistan
57. Philippines
58. République de Corée
59. République démocratique populaire de Corée
60. Singapour
61. Sri Lanka
62. Thaïlande
63. Viet Nam

EUROPE

64. Albanie
65. Arménie
66. Autriche
67. Belgique
68. Bulgarie
69. Croatie
70. Chypre
71. République tchèque
72. Danemark
73. Estonie
74. Finlande
75. France
76. Géorgie
77. Allemagne
78. Grèce
79. Hongrie
80. Islande
81. Irlande
82. Israël
83. Italie
84. Lettonie
85. Lituanie
86. Luxembourg
87. Malte
88. Moldova
89. Pays-Bas
90. Norvège
91. Pologne
92. Portugal
93. Roumanie
94. Fédération de Russie
95. Slovaquie, République de la
96. Slovénie
97. Espagne
98. Suède
99. Suisse

- 100. Macédoine, l'Ex-république yougoslave de
- 101. Turquie
- 102. Royaume-Uni
- 103. Yougoslavie

AMERIQUE LATINE ET CARAÏBES

- 104. Antigua et Barbuda
- 105. Argentine
- 106. Barbade
- 107. Belize
- 108. Bolivie
- 109. Brésil
- 110. Chili
- 111. Colombie
- 112. Costa Rica
- 113. Cuba
- 114. Dominique
- 115. El Salvador
- 116. Equateur
- 117. Grenade
- 118. Guatemala
- 119. Guyane
- 120. Haïti
- 121. Honduras
- 122. Jamaïque
- 123. Mexique
- 124. Nicaragua
- 125. Panama
- 126. Paraguay
- 127. Pérou
- 128. République dominicaine
- 129. Sainte Lucie
- 130. Saint-Kitts-et-Nevis
- 131. Suriname
- 132. Trinité-et-Tobago
- 133. Uruguay
- 134. Venezuela

PROCHE-ORIENT

- 135. Algérie
- 136. Arabie saoudite
- 137. Bahreïn
- 138. Egypte
- 139. Emirats arabes unis
- 140. Iran (République islamique d')
- 141. Iraq
- 142. Jamahiriya arabe libyenne
- 143. Jordanie
- 144. Koweït
- 145. Liban
- 146. Mauritanie
- 147. Oman
- 148. Qatar
- 149. République arabe syrienne
- 150. Soudan
- 151. Tunisie
- 152. Yémen

AMERIQUE DU NORD

- 153. Canada
- 154. États-Unis d'Amérique

PACIFIQUE SUD-OUEST

- 155. Australie
- 156. Iles Cook
- 157. Fidji
- 158. Kiribati
- 159. Micronésie (Etats fédérés de)
- 160. Nouvelle-Zélande
- 161. Papouasie-Nouvelle Guinée
- 162. Samoa
- 163. Iles Salomon
- 164. Tonga
- 165. Vanuatu